This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

848
T4310
B78

B 992,934

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817
NEWARK, N.J. • WILLIAMSPORT, PA.
LOS ANGELES, CALIF.
BRANTFORD, ONT.

UN MÉNAGE LITTÉRAIRE EN BERRY

AU XVI^e^ SIÈCLE

(JACQUES THIBOUST ET JEANNE DE LA FONT)

PAR

M. HIPP. BOYER

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

BOURGES,

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE V^e^. JOLLET-SOUCHOIS,

IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE, DE LA MAIRIE, ETC.

1859.

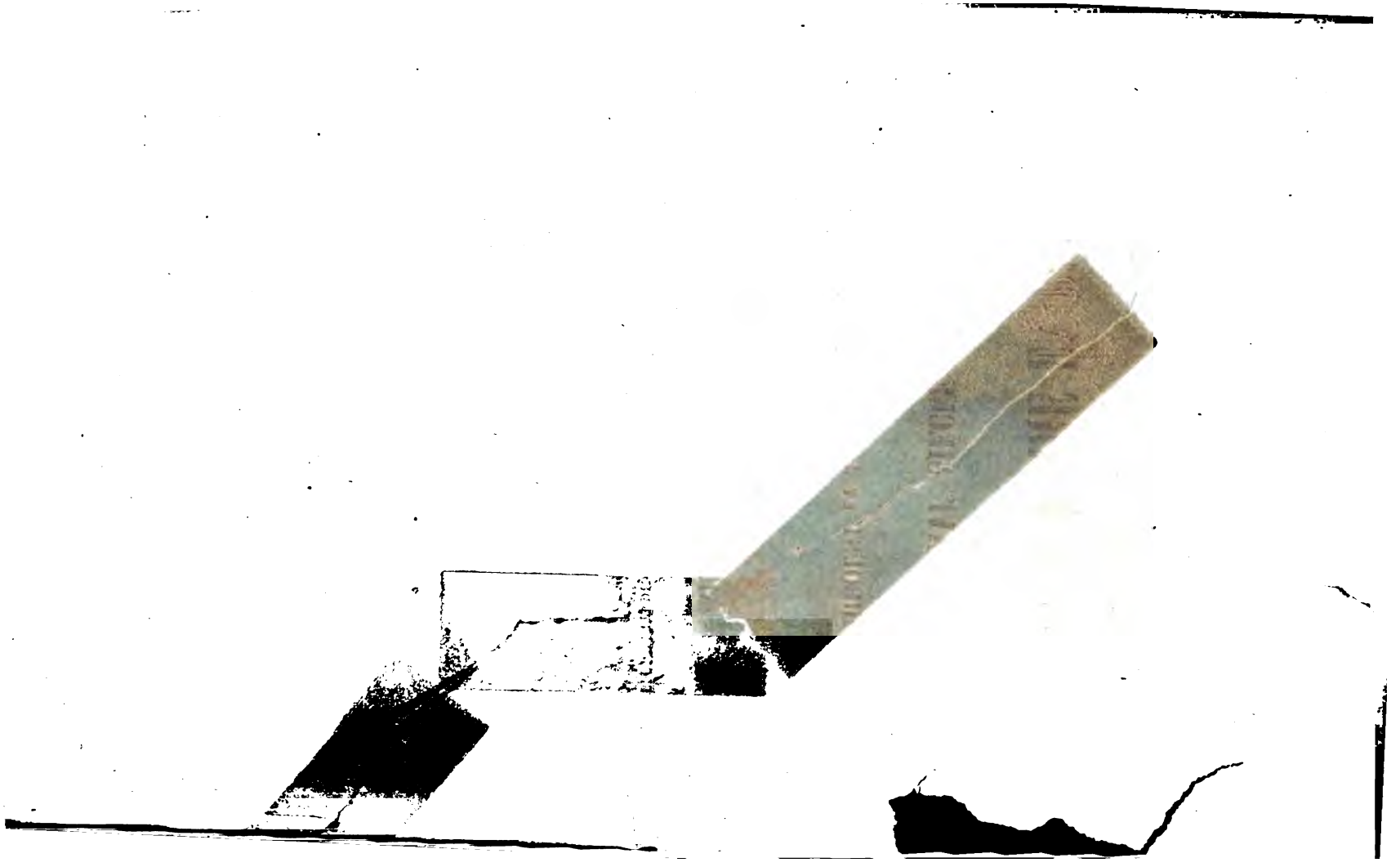

UN

MÉNAGE LITTÉRAIRE EN BERRY

AU XVI^e^ SIÈCLE.

UN

MÉNAGE LITTÉRAIRE EN BERRY

AU XVI^e^ SIÈCLE

(JACQUES THIBOUST ET JEANNE DE LA FONT)

PAR

M. HIPP. BOYER

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

BOURGES,

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE V^e^. JOLLET-SOUCHOIS,

IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE, DE LA MAIRIE, ETC.

1859.

848
T4310
B78

767321-190

Ce sont, à vrai dire, deux illustrations de clocher ces deux personnages dont nous marions ici les noms comme rappelant le type d'une union digne d'étude. Je ne sais même s'il n'y a pas, en quelque sorte, abus de mots à se servir de ce terme d'illustrations, qui implique une certaine réputation traditionnelle, pour désigner l'un d'eux resté jusqu'à ce jour à peu près inconnu. Jeanne de La Font en effet n'a guère encore été mentionnée par personne, au moins sous son véritable nom, comme une femme dont le Berry pût s'honorer, et à cet égard nous avons la prétention de réhabiliter une de nos gloires, qui, pour n'être pas des plus brillantes, n'a cependant pas mérité le déni de justice dont le temps s'est rendu coupable envers elle, ni l'effacement profond dans lequel l'ont plongée les circonstances qui l'ont jusqu'à présent cachée à toutes les investigations. Quant à Thiboust, il est un peu moins ignoré parmi nous. On trouve sur son compte une notice assez bien faite dans un recueil de biographies berruyères entrepris au siècle dernier par Jacques Robinet Desgrangiers, avocat du roi au baillage et présidial de Bourges et échevin de cette ville en 1787. Ce recueil, qui est resté manuscrit, est, pour ainsi dire inconnu, et j'en dois la communication à notre compatriote M. B. Zévort. Thiboust possède encore son article dans la *Biographie berruyère* de

M. Chevalier, de St-Amand (1). Antérieurement, et sans que sa renommée ait de beaucoup dépassé les bornes de la localité, il avait été parlé de lui quelquefois comme d'un poète amateur en ces jours de réveil qu'on appela la Renaissance ; et surtout comme d'un protecteur des gens de lettres, qui jouait en petit sur une scène plus restreinte ce rôle de Mécène qu'affectèrent souvent les puissants portés par un goût inné pour les choses de l'esprit à cultiver la société des gens de lettres. C'est principalement à ce titre qu'il a encore mérité de figurer dans la galerie de portraits littéraires que Colletet a laissée sous le nom de *Histoire des poètes françois* (2).

Si nous nous attachons d'abord pour apprécier notre homme à la notice de ce dernier, c'est en raison de la rareté des documents qui nous restent sur celui qui en fait l'objet, et sur lequel jusqu'à présent aucun autre travail suivi n'a pu être consulté que les deux biographies de Colletet et de M. Chevalier, celle, bien supérieure, de Robinet Desgrangiers, devant être considérée comme totalement inédite.

Mais c'est surtout parce que les *Histoires* de Colletet jouissent d'une notoriété que ne justifie pas toujours leur importance. Pour ce qui regarde Thiboust notamment, il n'est pas possible d'entreprendre de retracer la vie d'un homme, quelqu'il soit, avec aussi peu d'éléments que ceux que Colletet avait à sa disposition. Aussi ce qu'on y apprend sur Thiboust se réduit à la plus simple expression possible. Nous y trouvons pourtant à glaner deux ou trois détails.

Jacques Thiboust naquit à Bourges, d'honorable homme Thomas Thiboust, bourgeois de cette ville, comme s'expriment plusieurs contrats passés au nom de son fils.

Une note manuscrite de la main de Jacques lui-même permet de rapporter la date de cette naissance à l'année 1492. Il existe en effet aux archives départementales du Cher (fonds de l'archevêché L. 19 *bis*) un registre dit *le Registre noir*, écrit en entier de sa main et contenant des pièces de toute nature sur les affaires qui pouvaient l'intéresser (3) ; or au f° 67 de ce manuscrit on lit la note suivante :

(1) V. cette notice dans le numéro des *Annonces berruyères* du 2 juillet 1836.

(2) Biblioth. du Louvre. mss. F $\frac{2398}{1}$. t. VI.

(3) Voici le titre de ce livre dans son intégrité et tel que l'auteur a cru devoir le formuler : « Troisiesme registre noir contenant les contracts d'acquisitions, quittances, recongnoissances, accords et autres traictez, négoces et appoinctemens faiz par le seigneur de Quantilly, Me Jacques Thiboust, notaire et secrétaire du Roy, aussi secrétaire et valet de chambre ordinaire de Mme la duchesse d'Allençon et de Berry ; Esleu pour led. faict (des aides et tailles) oudit pays et eslection de Berry, avecques les personnes et pour les causes qui s'ensuivent. — Thiboust. (1525-1531.) »

« *ESTAS JA^BI THIBOUST FIGURATA*
ANNO D^NI 1516
JA^BI THIBOUST BITTURICEN̄
CUI DUODECADE BINA
C'EST POUR MECTRE ET ESCRIPRE AU BAS DE MA POURTRAICTURE FAICTE APRÈS LE VIF PAR M^e JANET CLOET PAINTRE ET VALET DE CHAMBRE ORDINAIRE DU ROY EN L'AN MIL V^C ET SEIZE.

THIBOUST. — » (1).

Agé de vingt-quatre ans, comme semble le dire cette inscription, il serait donc né en l'an 1492. Je ne sais sur quoi s'appuie la biographie de Robinet pour reporter cette date à l'année 1488.

Son père, qui avait nom Thomas (2), comme nous l'avons vu, et se disait seigneur d'Ervaux, près de Nemours, et de Villemanoche, près de Sens, avait épousé une Jeanne de Rusticat, qui, morte le 8 août 1522, était fille de Guillot de Rusticat, seigneur de Chavannes en Bourbonnais, et lequel mourut le 6 mai 1471. Elle avait pour mère Denise Dumoulin, qui, décédée le 4 novembre 1494, fut elle-même fille de Berthommier ou Barthèlemy Dumoulin, s^r. des Trois-Brioux, lequel était mort le 20 avril 1472. C'est de Catherinot que nous tenons ces détails : il les a consignés à la p. 22 de son *Tombeau généalogique*.

Les Rusticat, desquels Thiboust descendait par sa mère, étaient, je le suppose, une famille originaire du midi de la France, c'est du moins ce que porte à croire la forme toute romane de leur nom. Catherinot, chez lequel on trouve tant de renseignements de cette nature, classe ce nom parmi ceux des prudhommes qui administrèrent la ville de Bourges durant la période qui va à peu près, de 1443 à 1460 ; années où, par suite des

(1) Si l'on pouvait espérer retrouver le portrait dont il est ici question on acquerrait une des œuvres les plus curieuses de la peinture du XVI^e siècle, car on n'en connaît pas du peintre en question qui remontent à cette date. Grâce aux recherches de M. de Laborde et à la publicité qu'il leur a donnée dans son livre de la *Renaissance des arts à la cour de France*, on connaît aujourd'hui trois générations de Clouet. Le premier, Jean Clouet, dont la vie se serait écoulée à Bruxelles entre les années 1420-1490, eut pour fils un autre Jean Clouet, dit Janet, qui est le nôtre. On le suppose né vers 1485 et mort en 1545, mais on n'a pas trouvé de traces de lui avant 1523 où il apparaît déjà comme peintre et valet de chambre du roi. La note de Thiboust témoigne qu'il était déjà depuis longtemps à la cour lorsqu'il fit son portrait en 1516.

(2) Mort le 12 avril 1497 après Pâques.

lacunes de nos archives municipales, les administrateurs de notre ville sont restés inconnus (1). Les Rusticat appartenaient sans nul doute à cette classe d'opulents négociants qui jouaient à Bourges le rôle que tenaient les marchands italiens dans les républiques de la péninsule, et lui constituaient, comme à elle, une nouvelle noblesse, qu'on a appelée la noblesse de cloche, et qu'on pourrait tout aussi bien nommer la noblesse de l'aune (2). Leur famille dut s'éteindre à défaut de mâles vers l'époque dont nous nous occupons, car on ne trouve plus alors de ce nom que des ecclésiastiques ou des femmes alliées à des maisons commerçantes du pays.

Ce que je viens de dire des Rusticat peut s'appliquer également aux Du Molin ou Dumoulin leurs alliés. Ce nom est commun, et tous ceux qui l'ont porté en France sont sans doute loin d'appartenir à la même famille. Quelques indices me portent à penser que les nôtres peuvent être venus de la Brie comme les Thiboust, s'installer en Berry. Ce serait une branche de cette famille qui, établie à Paris, aurait produit le jurisconsulte Charles Dumoulin, contemporain de Jacques Thiboust. Peut-être y faudrait-il également rattacher l'helléniste Antoine Dumoulin de Mâcon, qui fut valet de chambre de Marguerite de Navarre, et auquel Marot a dédié des poésies. Marchands aussi dans l'origine, selon toute probabilité, comme la plupart des personnages dont nous aurons à parler ici, les Dumoulin de Berry, après avoir été anoblis par l'échevinage, auront quitté le négoce pour les charges et les offices. L'un d'eux, au moment où nous en sommes, était notaire à Bourges, et ce fut lui qui, comme nous le verrons, dressa le contrat de mariage de Thiboust; un autre devint son gendre (3).

Il résulte de la nature même des alliances des ascendants paternels de Jacques qu'ils ont dû être attirés dans le Berry par le commerce. D'où

(1) Cath. *les fastes consulaires de Bourges*, p. 4.

(2) Leurs armes étaient chargées de deux perroquets. Cet emblême, si l'on en croit certains écrivains, fait quelquefois allusion à des voyages d'outre-mer ; d'où je présume que le Rusticat qui l'adopta aurait bien pu être un des facteurs de Jacques-Cœur, et en cette qualité avoir parcouru l'Orient sur les galères de son patron.

(3) La maison des Dumoulin de la Brie, dont les alliances étaient illustres, en avait contracté entre autres avec les Seuly de Romefort ; mais elle avait des armes différentes de celles des Dumoulin de Berry. M. Ferdinand de Maussabré, que j'ai consulté à ce sujet, pense qu'il n'y avait entre eux de commun que le nom. Nous allons voir plus loin des branches différentes de la maison Thiboust, arborant des armes également diverses. Celles des Dumoulin de Berry figurent quelquefois dans le blason de Thiboust. Elles sont « d'azur à l'anille de moulin d'argent en abîme, cantonné de quatre croisettes pleines et alisées de même ; » ou bien « d'argent à l'anille de moulin de sable. » L'anille est un X de fer destiné à affermir les meules. Dans le symbolisme héraldique c'est un emblême de haute justice.

venaient-ils? Nous avons vu que le père de Jacques Thiboust était de Brie. Catherinot peut en cette occasion nous fournir encore quelques lumières. A la page 24 de son *Tombeau généalogique*, en nous renseignant sur ces ascendants dudit Thiboust, il nous fait connaître qu'ils étaient alliés aux de Villemer, famille noble de Nemours. Il nomme « Jeanne de Villemer mariée à Thomas Thiboust (premier du nom), vers 1450, fille d'Adam de Villemer, d'Ervaux, Barville et de La Genevroye, descendue de Jean de Villemer son quadrisayeul, baillif et gouverneur de Nemoux ou Nemours, sous Charles VI. »

Le souvenir de ces Villemer est aujourd'hui totalement effacé dans le pays où ils faisaient si bonne figure, il y a trois siècles; et il serait impossible de retrouver leur véritable nom, celui sous lequel nous les désignons ayant été emprunté par eux à un fief situé à 10 kilom. de Nemours et où se trouve encore un village nommé Villemer. Mais, à considérer les dates dans ce que nous venons de rapporter d'après Catherinot, ce Thomas Thiboust, marié à Jeanne de Villemer, dut être père de l'autre Thomas marié à Jeanne de Rusticat, et père lui-même de Jacques. Les détails qui précèdent établissent surabondamment que c'est dans le Gâtinais ou la Brie qu'il faut chercher la première demeure des Thiboust auxquels le nôtre appartient.

Le nom de Thiboust d'ailleurs a été porté par d'autres familles plus connues que celles de Bourges, et installées de longue date à Paris. Catherinot constate les liens qui unissaient encore Jacques Thiboust avec Louis Thiboust, seigneur de Bréau, de Forest, etc. et conseiller au parlement de Paris, qui épousa en premières noces Perrette Foubert, fille Jean Foubert, seigneur de la Béraulderie, et de Michelle de Rusticat, dont il eut Thomas Thiboust, seigneur du Bréau, aussi conseiller au même parlement, et en secondes noces Jeanne Aubelin, fille de Guillaume Aubelin, seigneur de La Bruyère, mort en 1543, et de Françoise Brachet, morte en 1570 et belle-sœur du professeur Hotoman. Ce Louis descendait de Nicolas Thiboust, seigneur de Bréau et d'autres terres en Brie et près de Melun, qui vivait en 1450 (1).

Par cette dernière parenté les Thiboust de Berry se rattachent à la famille des parlementaires du même nom qui a fourni à notre grand corps judiciaire deux présidents à mortier et plusieurs conseillers. Cette dernière famille n'était évidemment qu'une branche détachée de l'arbre généalogique des Thiboust du Gâtinais ou de la Brie, et transplantée de bonne heure à Paris où de hautes fonctions non interrompues la fixèrent. — Du reste cette séparation des deux branches date de loin, car on remonte jusqu'à

(1) *Tombeau généal.* p. 8 et 24.

Jean Thiboust de Paris, mort en 1518, et leurs armes diffèrent totalement de celles des Thiboust restés dans la province (1). Il semble pourtant que les relations ne se soient jamais interrompues, ce que l'on comprend quand on se rappelle la vivacité de l'ancien esprit de famille aujourd'hui si effacé.

Ces relations nous prouvent aussi que de cette commune origine participaient également d'autres Thiboust de Paris, restés célèbres, mais dans un genre différent. Le *Registre noir*, à la date de 1525, nous montre Jacques en rapport avec un Nicolas Thiboust, bourgeois et marchand de Paris, établi devant la porte du Palais « à l'enseigne de l'arbre de Jessé. » Il le traite de cousin. Le nom, la demeure, l'enseigne, tout tend à faire croire que ce Nicolas exerçait la profession de libraire et qu'il est l'auteur de la dynastie des libraires-imprimeurs qui sous le nom de Thiboust figure avantageusement dans les annales de la typographie parisienne (2).

En somme, on comprend que ces dernières parentés ont pu de bonne heure suffisamment motiver l'entraînement de Jacques Thiboust vers la capitale, et lui permettre de se mettre bien en cour. En 1516, n'ayant encore que vingt-quatre ans, nous l'y voyons installé et déjà pourvu probablement d'une charge qui lui donne occasion d'employer le pinceau du peintre de la cour Clouet dit Janet. Déjà sans doute il avait titre de notaire et secrétaire du roi, et de valet de chambre et secrétaire de Marguerite de Valois, sœur de François Ier, et ce fut, selon toute apparence, cette dernière, devenue l'année suivante (1517) duchesse de Berry, qui ramena son secrétaire à son lieu de naissance qu'il ne devait plus désormais quitter.

Le souvenir de cette duchesse du Berry, qui deviendra un jour reine de Navarre, et donnera à la France Jeanne d'Albret et Henri IV, c'est-à-dire l'une des plus vaillantes femmes et l'un des plus illustres rois que notre patrie ait produits, ce souvenir est un de ceux dont notre province aime à s'honorer. Femme remarquable autant par le cœur que par l'esprit, elle prit à tâche de lui faire tout le bien qu'elle put. Toutes les branches de l'administration attirèrent sa sollicitude. Industrie, commerce, justice, instruction publique, elle y encouragea tout par d'utiles réformes, protégeant notre draperie et la navigation de nos rivières, établissant la juridiction des Grands jours, appelant à l'Université de Bourges des professeurs

(1) V. *Éloges des premiers présidents du Parlement de Paris*, par Lhermite Souliers et Blanchard, p. 87 et 129.

(2) V. au f° 64 dudit registre le transport d'une créance fait par Jacques audit Nicolas de Paris. Du reste, je ne sache pas que ce dernier ait jamais été signalé par personne. Le plus ancien de ces Thiboust qu'on trouve mentionné est Guillaume, graveur et fondeur en caractères, et qui fut imprimeur de l'Université en 1554. Ce Guillaume serait donc fils de Nicolas.

qui en fissent la réputation. Et, quant au mouvement littéraire qu'elle détermina à cette époque, il mérite d'être signalé. Arrière petite-fille de Valentine de Milan, elle rappelait son illustre et malheureuse aïeule par la délicatesse et la culture de son intelligence. C'est d'elle en partie que date la renaissance pour le Berry, renaissance qui devait être poursuivie après sa mort par une autre Marguerite, sa nièce, aussi charmante, aussi intelligente qu'elle, aussi bienfaisante pour ses administrés.

Cette renaissance des provinces centrales, qui se trouve être en grande partie l'œuvre de deux femmes, n'a guère été étudiée. On l'a considérée sur quelques points les plus importants, mais ce travail de rénovation, qui s'est fait alors sentir partout, a passé à peu près inaperçu pour les points secondaires dans le rayonnement de la capitale. On aurait tort de croire cependant qu'il y fût alors tout concentré. Plus même la province avait à faire pour se mettre au niveau du mouvement de l'époque, plus ses efforts ont été remarquables, plus ils sont dignes d'être considérés. Mainte ville, aujourd'hui obscure, eut alors un éclat passager dont il faut garder mémoire. Mainte réputation dont le pays s'honore en est sortie sous cette influence, qui, en s'étendant, réveillait dans les esprits endormis des étincelles que la centralisation moderne étouffe et comprime (1). Le Berry, pris dans sa généralité, avait un double centre, Bourges et Issoudun, rivaux d'importance inégale, mais rivaux d'industrie, de commerce, et qui le devinrent alors dans la culture de l'esprit. Une même émulation semble les animer. Si Bourges avait pour lui ses écoles, son grand et nombreux personnel clérical, administratif et judiciaire, la capitale du bas-Berry dans des proportions réduites tâchait de l'imiter. Il semble d'ailleurs qu'il y ait eu dans cette partie de la province, plus méridionale et plus accidentée que la nôtre, quelque chose de plus vif, de plus ardent, de plus animé, comme il semble aussi que les traits des physionomies locales y rappellent en quelque point l'organisme plus chaud du midi (2). Quant à Bourges, il était loin d'offrir alors le triste et morne séjour que nous connaissons. Durant

(1) Il est bien entendu que je parle ici du mouvement littéraire et philosophique, car quant au mouvement industriel et artistique, il était très important et a plutôt tendu depuis lors à baisser qu'à s'accroître. Je montrerai même plus loin que le sens littéraire était loin de faire défaut à nos pères avant la renaissance; en ce sens celle-ci donna peut-être une nouvelle direction plutôt qu'elle ne fut un réveil. Mais c'est dans le domaine de l'idée pure, dans l'étude du droit et des questions sociales que fut la véritable nouveauté.

(2) Je renvoie pour ce sujet à M. Pérémé, auteur d'une excellente notice sur Issoudun. Je n'ai pas à refaire ici son travail, entreprise qui, en la supposant d'ailleurs justifiée par la nécessité, serait plus que téméraire de ma part. Ce qui est bien fait une fois doit rester tel.

les trois quarts de ce siècle, il s'offre comme le centre d'un commerce actif, héritage de celui de Jacques-Cœur, et que les guerres de religion n'avaient pas encore détruit. Depuis Alciat son école de droit tenait le premier rang parmi les plus célèbres, et des professeurs d'élite y attiraient de nombreux auditeurs. Notre ville était le rendez-vous de tout esprit jeune et actif. Les célébrités constatées ou en voie de le devenir y accouraient de toute l'Europe. Vers 1530 Rabelais s'y arrêtait en se rendant à Montpellier (1). Everard, plus connu sous le nom de Jean Second, y murmurait dès 1532 ses premiers *Baisers*, tout en prenant le bonnet de docteur. Noël Dufail venait y goûter à la vie d'étudiant, et en emportait dans sa Bretagne de joyeux souvenirs dont ses écrits ont gardé la trace (2). Scévole de Sainte-Marthe y assistait à des scènes de la vie privée où son imagination frappée à long intervalle devait puiser des épisodes poétiques qui rappellent ceux du Décaméron (3). Et quelle liste ne dresserions-nous pas si nous entreprenions d'inscrire ici tous les noms célèbres que, de 1555 à 1590, la science et la réputation de Cujas amenèrent au pied de sa chaire ? Ce sont les deux frères Pierre et François Pithou, les deux Loisel le père et le fils, le président Jeannin, le cardinal d'Ossat, le fameux théologien François Dujon, le poète Passerat, le professeur Jean de La Coste, l'helléniste Frédéric Morel, le polygraphe Merula, Claude Expilly, et tant d'autres d'une célébrité plus restreinte ou dont les noms sont restés inconnus (4).

C'est à l'aurore de ce mouvement de la renaissance que nous trouvons Jacques Thiboust installé à Bourges dans la situation d'un homme dont une belle position près de la cour, un emploi financier fort convenable, des relations étendues, un goût prononcé pour les lettres, et par-dessus tout une belle fortune devait faire un personnage d'une certaine importance. Colletet, pour faire apprécier ce point qu'il envisage de même, s'exprime ainsi : « Il exerça une charge d'élu qui en ce temps-là n'étoit pas comme aujourd'hui des moins lucratives, ni des moins considérables des offices de

(1) Cf. la notice sur Rabelais mise par M. Rathery en tête de son édition du *Pantagruel*, p. XXIV. Le biographe n'y dit rien précisément du séjour de Rabelais dans nos murs, mais, le fait de ce séjour étant constant, l'examen des dates ne permet guère de le placer à un autre moment de sa vie.

(2) V. les *Contes d'Eutrapel*, édition de Guichard, p. 57 et 249.

(3) Nous renvoyons au passage de son poème du *Paligène* commençant par ces vers :

Certes il me souvient lorsque sur mes vingt ans,
Je passois en Berry les jours de mon printemps.....

(4) Berriat Saint-Prix, Hist. de Cujas à la suite de l'*Histoire du droit romain*, 1821, p. 560 et suivantes.

finance. Il fut encore notaire et secrétaire du Roi en une saison où il n'y en avoit pas un si grand nombre. »

Cette charge de secrétaire et notaire du roi devait avoir une importance différente suivant que celui qui en était revêtu suivait la cour ou habitait la province. Dans ce dernier cas elle était en partie honorifique. Pour ceux résidant près du grand chancelier, dont ils étaient comme les greffiers, leur emploi consistait à faire les expéditions de la chancellerie ; c'est-à-dire à rédiger et expédier les édits, ordonnances, chartes royales, sentences et arrêts du conseil et des cours souveraines. Ces officiers furent désignés primitivement sous le nom de clercs et notaires du roi. L'habitude étant venue d'en choisir un certain nombre pour recevoir les commandements du souverain et rester près de sa personne, ceux-ci s'appelèrent clercs du secret, puis secrétaires, et enfin secrétaires des commandements et secrétaires d'état, ce qui les distingua du reste des secrétaires de la couronne auxquels fut affecté le nom spécial de secrétaires et notaires du roi. Le nombre de ces derniers varia souvent. Le roi Jean le fixa à cinquante-neuf, nombre qui doubla sous Louis XI. Henri II l'augmenta de quatre-vingts ; Henri III de cinquante-quatre. Enfin il arriva à être de trois cent quarante. Alors que Thiboust était secrétaire il n'y en avait encore que cent vingt, en y comprenant le grand chancelier, qui était le chef du corps (1). Colletet pouvait donc dire que le nombre n'en était pas si grand alors que de son temps où il avait triplé et où la considération pour les secrétaires du roi avait baissé en proportion.

En cette qualité Thiboust faisait partie de la maison du roi, lorsque celui-ci, selon toute apparence, le céda à sa sœur, qui le choisit pour son secrétaire et valet de chambre ordinaire. Je croirais volontiers que cet événement fut contemporain de la donation par François Ier à Marguerite du duché de Berry (1517). Il est probable qu'elle chercha à cette époque à s'entourer de Berrichons. Une fois attaché à la maison de la Duchesse, Thiboust, si déjà il n'était entré en relation avec eux, dut y connaître les hommes de lettres qui lui formaient une cour poétiquement adulatrice, et entre autres Marot, l'amoureux serviteur de cette adorable maîtresse, et qui était de deux ou trois ans plus jeune que Thiboust.

Ce qui est certain c'est que Colletet signale entre eux des rapports dans le paragraphe qui termine sa notice, en s'en rapportant au témoignage du poète Habert. « Clément Marot, dit-il, le prince des poètes de son temps, lui a pareillement donné de grands éloges au rapport du même Habert, dans une de ses épîtres qu'il lui adresse : *Au même Thiboust de Quantilly :*

(1) Cf. Fauvelet du Toc. ***Hist. des Secrétaires d'Estat.***— De Ferrière, ***Introduction à la pratique***, v° SECRÉTAIRE DU ROI. — Guyot. ***Répertoire de jurisprudence***. Ibid.

Tu es celuy dont le chef des poetes,
Marot, passant le vol des alouettes,
A mis le nom en tel desguisement
Qu'à ta nature il touche vivement, etc. »

J'avoue toutefois avoir en vain parcouru les œuvres de Marot sans y rien rencontrer qui parût se rapporter à Thiboust même avec le « desguisement » que signale Habert. J'aurai d'ailleurs occasion de revenir sur ce fait. Mais ce n'est pas un motif de mettre en doute les relations qui ont pu s'établir entre ces deux hommes, d'un mérite sans doute bien inégal, mais que pouvait rapprocher un goût commun pour les vers. Probablement, lorsque Thiboust entra au service de la Duchesse, il cultivait déjà les muses, et rien ne défend de croire que la princesse se l'est attaché à la recommandation de Marot lui-même et sur le vu de quelques-unes de ses poésies.

Marguerite de Navarre ne séjourna guère jamais dans son duché de Berry. Thiboust, qui l'y avait probablement accompagnée quand elle en prit possession, y acquit alors cette charge d'élu qui le retint définitivement dans son pays natal.

Tout le monde connaît ce qu'étaient les élus. Officiers chargés de l'assiette et de la répartition des aides et taille ainsi que de la garde des deniers destinés à la solde des troupes, ils étaient juges du degré inférieur, et connaissaient des contestations civiles et même des actions criminelles qui pouvaient résulter de cette perception (1). Quatre conseillers dans chaque élection, à l'époque où vécut Thiboust, composaient le tribunal avec le président, son lieutenant et l'avocat du roi (2). Thiboust était un des quatre de l'élection de Bourges. L'office présentant d'assez grands avantages pécuniaires, il n'y a pas lieu à s'étonner de le voir riche (3). C'était là du reste le côté positif de l'affaire : quant à ce qui regarde les dignités il trouvait satisfaction dans

(1) A la suite de tournées, ou, comme on disait, de *chevauchées* d'inspection, qu'ils faisaient chacun dans leur département, et sur le rapport annuel des collecteurs, les élus répartissaient de concert la taille dont le chiffre avait été fixé en bloc pour toute la province par le conseil du roi : et leurs rôles de répartition adressés aux trésoriers généraux des finances, et approuvés par eux, devenaient les rôles définitifs de perception.

(2) Plus tard il y en eut six.

(3) Deux quittances des honoraires perçus par Thiboust pour ses fonctions d'élu ont été par lui transcrites à la page 96 du *Registre noir*. L'une est relative à ce qu'il touchait comme répartiteur de l'impôt des tailles. Elle va du 4 novembre 1523, date de son entrée en fonctions, au 7 mai 1527. L'autre qui comprend les années 1525-26 et 27, est afférente à la partie des aides. Par le premier de ces deux titres on voit que le traitement de l'élu était annuellement de 80 livres et de 100 livres par la seconde : soit en tout 180 livres de traitement par année.

sa qualité de secrétaire du roi, dont le plus beau privilége était de conférer au titulaire le droit de noblesse, et par là même, de mettre celui qui en était revêtu sur le meilleur pied dans le pays. Aussi voit-on toujours Thiboust traité de monseigneur (1).

Noble par sa charge, si même il ne l'était avant, Thiboust avait son blason que nous allons décrire. Ses armes, au dire de La Thaumassière (2), étaient d'argent à la face de sable, chargé de trois glands attachés à leurs coupettes et branchettes d'or, accompagné de trois feuilles de chêne de sinople, deux en chef, une en pointe. Par suite de ses alliances ou de celles de ses antécédents, Jacques avait écartelé ses armes de celles des Dumoulin, des Rusticat et des Villemer. Alors il portait écartelé au 1 et 4 de Thiboust, ci-dessus décrit, au 3e d'argent à une anille de moulin de sable, qui était Dumoulin, au 4e d'or à deux perroquets adossés de sinople, membrés et becqués de gueules, qui était de Rusticat, et sur le tout d'azur à une étoile-comète d'or, qui était de Villemer. « Mais, ajoute La Thaumassière, quelquefois il porte écartelé de Villemer et de Rusticat, sur le tout de Thiboust (3). »

Jusqu'à son établissement dans la province Thiboust ne paraît pas avoir songé au mariage (4). Les distractions du monde dans lequel il vivait l'en empêchaient sans doute. Une fois retiré à Bourges ses idées changèrent à cet égard, il songea à se marier, et, jeune encore, comme il était, il ne lui fut pas difficile de trouver ce qu'il désirait. D'ailleurs bien posé, pourvu d'un écusson et d'une fortune solide, il réunissait tout ce qui peut procurer un bon parti. A cet égard, il fut, si l'on ajoute foi aux témoignages contemporains, partagé aussi bien qu'il pouvait le prétendre. S'il faut en croire Robinet des Grangiers, la duchesse de Berri l'eût bien servi dans son ma-

(1) Ce fut Charles VIII qui par lettres de février 1484 déclara ses secrétaires nobles. Toutefois, pour qu'il fût anobli par sa charge, lui et sa postérité, il fallait que le secrétaire du roi en mourût revêtu ou qu'il ne s'en démît qu'après un exercice de vingt années. Il avait rang de chevalier et était considéré comme ayant quatre quartiers de noblesse. A ce titre il avait droit de franc-fief et nouveaux acquets, c'est-à-dire pouvait acquérir des biens nobles sans payer les droits auxquels les roturiers étaient assujettis en pareil cas, c'était là du reste un privilége que possédaient les habitants de Bourges, par concession formelle que leur en fit Charles VII en 1437.

(2) *Hist.*, p. 738.

(3) V. à la pl. 2 les armes figurées sur son *Dè libris*.

(4) On verra plus loin qu'il y aurait peut-être quelque motif d'admettre que dès cette époque il aurait épousé une Marie de La Font, sur le compte de laquelle nous n'avons d'ailleurs aucun renseignement qu'une allégation qui peut être le résultat d'une erreur. Aussi n'avons-nous pas trouvé ce mariage suffisamment justifié pour qu'il nous fût permis d'en parler autrement que comme d'une chose qui a seulement pu avoir lieu.

riage. Cette princesse, dit-il, « la plus savante de son temps, l'appela à son service, et le fit son premier valet de chambre; dans cette position il eut toute sa confiance, et elle lui procura l'épouse la plus digne et la plus méritante. » Je ne sais ce qu'il faut croire de cette intervention matrimoniale de la duchesse Marguerite en faveur de son valet de chambre ordinaire : quoi qu'il en soit, ce que nous savons de plus certain sur ce point, c'est Catherinot qui nous l'apprendra, ou qui nous mettra sur la voie d'en savoir davantage. Il nous raconte que Jacques avait épousé *antè aras,* le 16 janvier 1520, vieux style (1521), Jeanne de La Font, fille unique de Jean de La Font, s^r^ de Vesnez sous Lugny, et de Françoise Godard. Le contrat de mariage avait été passé le 22 novembre précédent par M^e^ Dumoulin, notaire royal à Bourges (1). Du reste, Catherinot, non plus que La Thaumassière, en dehors du titre que nous venons de rapporter, n'indiquent rien sur la position de ce La Font. Cependant le dernier nous apprend qu'il avait des armes qu'il décrit ainsi : d'azur au chevron d'or, accompagné de deux étoiles de six pointes, au chef d'or chargé d'un lion léopard de sable. (2). Ceci paraît indiquer que La Font a rempli des fonctions de prudhomme ou d'échevin dans une de ces années où la composition du corps de ville est restée inconnue. Il mourut, ajoute Catherinot, le 5 juillet 1505, et fut enterré dans l'église Saint-Médard (3). Ainsi il représentait à l'hôtel-de-ville le quartier Saint-Sulpice. La recherche de la main de sa fille par Thi-

(1) *Tombeau généal.*, p. 21. — Le Lugny, près duquel était situé le domaine du beau-père de Thiboust, est Lugny-Bourbonnais, dans la vallée de l'Yévrette, à huit lieues de Bourges. J'avais supposé que la province du Bourbonnais pourrait bien avoir été l'origine des La Font. J'interrogeai à ce sujet M. Chazeau, archiviste de Moulins, qui voulut bien me donner les renseignements suivants : « Je n'ai trouvé qu'un seul individu portant ce nom de La Fond ou La Font antérieurement au XVI^e^ siècle. C'est Pierre de La Fond, non noble, de la paroisse de Thiel, qui fit en 1444 aveu au duc de Bourbon pour la baillie de Logeret, qu'il tenait en fief roturier dans les paroisses de Thiel et Chapeaux, Châtellenies de Moulins, Bessay et Pougny, aujourd'hui arrondissement de Moulins, canton de Chevagnes et Neuilly-le-Réal. » Je ne doute pas que nous ne soyons ici sur la trace de la famille de de La Font de Bourges, dont au surplus le nom est un de ceux qui ont toujours été assez communs : et je me demande si ce n'est pas de la même souche qu'est sortie une autre famille de de La Fond, que m'a signalée M. de Maussabré comme possédant en Berry La Beuvrière, Saint-Georges, Lazenay, Dion, Paudy, La Ferté-Gilbert, etc. Elle remontait à Etienne de La Fond, procureur à Rouen, et père d'autre Etienne, auditeur des comptes à Rouen, intendant des meubles de la couronne, mort en 1611. Un de ses descendants, seigneur des terres nommées plus haut, était vers la fin du même siècle intendant de la Franche-Comté. Leurs armes sont différentes de celles des La Font de Bourges.

(2) *Hist.*, p. 738.

(3) *Tombeau généal.*, p. 22.

boust indique assez qu'il devait être en bonne situation de fortune. Enfin une pièce jusqu'à présent inédite vient achever de nous renseigner sur la situation de Jean de La Font. C'est la copie de son contrat de mariage dressé le 2 mai 1502 par-devant Me Jean Poitevin, notaire à Bourges (1). Il y est dit que le futur époux de Françoise Godard, dont le père Pierre Godard était un marchand de Bourges, exerçait lui-même marchandise en cette ville. Il n'est pas fait mention expresse du genre de commerce qu'il professait, ni de sa demeure ; mais on y voit que ledit Godard demeurait rue de Mont-Chevry, aujourd'hui Saint-Sulpice, derrière l'hôtel de Cuchermois, cet hôtel si beau, qu'au dire de Catherinot on nommait alors le petit Louvre, et dont il ne reste plus aujourd'hui une seule pierre (2), tandis qu'on sait que Jean de La Font logeait près de là sur la paroisse Saint-Médard. D'autre part les témoins au contrat sont, l'un un drapier, l'autre un presseur de draps ; d'où l'on peut conclure que le beau-père comme le gendre étaient drapiers et qu'ils logeaient dans le voisinage l'un de l'autre, au quartier de la draperie. C'était celui qui comprenait le marché de la Croix-de-Pierre, la place des Auvents, les rues Saint-Ambroix, Saint-Sulpice, et en général tout ce qui avoisinait les foulonneries et teintureries de l'Yévrette. Il ne faut pas oublier qu'à l'époque où nous sommes le corps de la draperie tenait le haut bout dans notre pays. Il avait pour lui la richesse, et les dignités bourgeoises lui étaient dévolues. La famille à laquelle Jean de La Font venait de s'allier a fourni à notre ville plus d'un échevin. Un frère de sa femme, François Godard, seigneur de la Grêlerie, fut maire de Bourges en 1557-58 (3). Ces Godard paraissent reconnaître pour auteur un clerc d'office ou secrétaire du duc Jean de ce nom qui

(1) Cette grosse d'un contrat, dont l'original est certainement perdu aujourd'hui, fut faite ainsi que l'indique une note ajoutée à cette pièce, pour servir aux sœurs de de La Font après sa mort. Elle se trouve à la bibliothèque impériale (cabinet des titres), parmi la collection de pièces généalogiques rassemblées au XVIIe siècle par le chevalier Gougnon, et qui devinrent propriété du gouvernement par suite de l'acquisition qu'en fit en 1765 aux héritiers dudit chevalier, l'intendant de Berry, M. Dupré de Saint-Maur. On peut lire l'histoire de cette transaction, avec l'énumération des titres que contient cette collection dans l'Annuaire Vermeil, année 1844, 3e partie, p. 97 à 103.

(2) La maison Godard pourrait bien être ce joli spécimen d'architecture en bois de la renaissance qu'on nomme aujourd'hui la maison de la Reine-Blanche. Cependant, je dois dire qu'un écusson récemment découvert sur la cheminée d'une de ses chambres offre des armes qui ne sont pas celles des Godard.

(3) Chenu, dans sa liste des maires et échevins de Bourges, donne expressément la qualité de marchand à ce François Godard ; en quoi il n'a pas été imité par Catherinot ni La Thaumassière, qui avaient leurs raisons pour user de discrétion à cet endroit.

aurait commencé la maison. Lors de son mariage Jean de La Font n'était pas encore possesseur de la terre de Lugny, car il est dit dans son contrat que ses biens sont meubles « ou à bien peu près, » comme il convient chez un négociant : et faculté lui est accordée de convertir lesdits biens meubles en héritages jusqu'à concurrence de 6,000 livres tournois. Lorsque à peu de distance de cette époque il fit l'acquisition du domaine de Vesnez, ce ne fut guère probablement que dans l'intention d'avoir un fief dont il pût accoler le nom à son nom patronymique, et non pour faire un placement de fonds avantageux, le revenu net de cette propriété étant à peine de trente livres par an, ainsi que je l'apprends, d'une liève du duché de Berry, conservée aux archives du Cher, dans le fonds du Bureau des finances (c. 419), et où se lit cet article : « Jehan de La Font, bourgeois et marchant demourant à Bourges, tient en fief du conte de Sancerre et en arrière-fief du Roy sa mestairie de Vesnez assiz en la paroisse de Lugny, qui consiste en maison, grange, bergerie, oulches, vergiers, prés, boys, buissons, garennes, pasturaulx, landes, gasts, usaiges. » Il y a apparence que la plus grande part de sa fortune vint du côté de sa femme.

Cette union du reste fut de courte durée; Jean n'avait encore eu qu'une fille, alors à peine âgée de deux ans, lorsqu'il mourut le 2 juillet 1505 et fut enterré dans l'église Saint-Médard, sa paroisse (1).

Après sa mort, sa veuve, Françoise Godard, épousa en secondes noces Etienne Jaupitre, autre marchand drapier établi sur la paroisse de Saint-Pierre-le-Marché qui fut échevin en 1519-20. C'est ce double mariage qui a trompé Catherinot et l'a porté dans l'opuscule déjà cité à faire deux personnes de cette Françoise (2).

(1) Il paraît qu'on lisait autrefois dans l'église Saint-Médard l'épitaphe suivante qui décorait son tombeau de famille : « Cy gît JEHAN DE LA FONT, en son vivant bourgeois de Bourges, qui trespassa le 2 juillet 1505, et MARIE DE LA FONT, sa sœur, qui trespassa le..... JEANNE DE LA FONT, fille dudit deffunt, vivante femme de Me JACQUES THIBOUST, escuyer Sr de Quantilly, notaire et secrétaire du Roy, de la couronne et maison de France, et esleu en Berry, trespassa audit Quantilly le 29me jour d'aoust l'an 1532, et est inhumée en l'église dudit Quantilly. — Priez Dieu pour leurs âmes. Un *De profundis*. — *Requiescant in pace*. »

Marie de La Font, sœur de Jean, dont il est ici question, mariée à un certain Simon Bigonneau, en eut un fils nommé François, qui fut notaire de l'official de Bourges. C'est tout ce que j'en sais et tout ce qu'il importe d'en savoir.

(2) Cet Étienne Jaupitre demeurait rue des Auvents, dans une maison joûtant les places du Polds-le-Roi, autrement les places de La Berthomière, et vis-à-vis l'hôtel Cuchermois. Il se trouva, par son union, beau-père de Thiboust, avec lequel il paraît avoir vécu en parfaite concorde. On lit, au fo 75 (verso) du *Registre noir*, la transcription d'un contrat dont le titre est ainsi formulé : « Copie de la recongnoissance que demandent ceulx d'Orléans leur être faicte par *mon père*, Sr Étienne

La jeune fille que venait d'épouser Thiboust en 1521 réunissait à tous les agréments du corps toutes les grâces de l'esprit. Aussi, en racontant qu'une dizaine d'années plus tard elle mourut, laissant son mari inconsolable de sa perte, celui de qui nous tenons ces détails a-t-il pu dire sans exagération : « Le décès de cette Jeanne de La Font fut déploré en prose et en vers, en grec, en latin et en françois, et entr'autres pār le fameux poète de son siècle, Jean Second, natif de La Haye en Hollande (1). »

Cette dernière indication m'avait mis sur la voie d'une découverte que j'ai été heureux de voir confirmée plus tard par le témoignage de Robinet des Grangiers, lequel paraît avoir été bien renseigné dans le peu qu'il dit de nos deux époux. Comment, nous disions-nous, se fait-il qu'une femme qui a été chantée par tous les poètes de son entourage comme une merveille nous soit à peine aujourd'hui connue de nom ? Sans doute ceux qui se sont efforcés à déplorer sa mort dans toutes les langues étaient des poètes de la localité, et il n'y a pas lieu de s'étonner que la plupart de ces poésies funéraires soient perdues, n'ayant jamais été imprimées selon toute apparence. Mais parmi ceux qui les composèrent Catherinot en cite un dont la célébrité a valu à ses œuvres d'assez nombreuses réimpressions. Nous voulons parler de Jean Everard, dit Jean Second, le voluptueux auteur des *Baisers*, qui étudiait, comme on sait, à Bourges vers 1530. La sienne au moins doit se lire encore. En feuilletant ses œuvres nous avons en effet retrouvé l'épitaphe par lui adressée à cette femme charmante qu'il avait pu connaître, et qui paraît avoir fait sur lui une assez vive impression. Cette pièce n'est pas tellement longue que nous ne puissions mettre ici en regard le texte original et la traduction.

Johannæ Fontanæ Epitaphium.

—

Hospes, Johannæ hoc Fontanæ habet ossa sepulchrum,
Hanc Venus et Juno flent simul et Charites.
Matronale decus Juno, Venus aurea formam,
Illius extinctam flent Charites charitem.
Nobilitatem et opes ab origine duxit avita,
Virtutem variam mens generosa dedit.

Jaupitre et moy pour la rente de lad. vigne. Signé : Thiboust. » Et à la p. 126, dans un acte de donation en faveur du même Thiboust par le même Jaupitre, du 2 octobre 1527, se rencontre cette phrase : « Pour l'amour & dilliection qu'il (Jaupitre) a et se dit avoir de noble homme Me Jacques Thiboust..... et dame Jehanne de Lafont sa femme, fille de feue dame Francoyse Godard, jadis femme dud. Jaupitre. » Ces derniers mots font voir qu'à l'époque de son mariage la femme de Thiboust était orpheline.

(1) Catherinot, *Tombeau généal.*, p. 21 & 22.

Splendida dè puro gestabat nomina fonte,
Qui puto Pægaseo dè pede fudit aquam.
Pectora crystallo pellucidiora gerebat :
Noverat et quicquid Franca poësis habet.
Docta melos digitis, liquido seu fundere cantu,
Quale canit dulci gutture serus olos.
Non ignara jocos, et non ignara choreas,
Docta loqui blandum, sed mage docta fidem :
Moribus his visa est dignissima conjuge, cujus
Sæpè tulit facilem regia charta manum (1).
Nupta cui primo viridantis flore sub ævi,
Enixa est socii pignora quinque tori.
Cum quo communi partita est omnia fato,
Forsitan et cuperet nunc quoque flere simul,
Mitiùs ut ferret divisos ille dolores,
Inconsolandos qui modò dat genitus.
At vos, mortales, quorum non læserat ullum,
Ferte rosas illi quæ rosa nuper erat.

Cette pièce est la onzième des poésies funéraires de l'auteur. La part faite d'un peu de *préciosité* et de mauvais goût particulier à cette époque, il faut avouer qu'on ne rencontre pas tous les jours des épitaphes d'un style aussi pur, ni d'un sentiment aussi gracieux. Le trait final surtout est charmant. En voici l'interprétation sous toutes réserves :

« Etranger, c'est ici le tombeau où repose Jeanne de La Font. Vénus, Junon et les Grâces la pleurent de concert. Junon pleure son exquise distinction, Vénus sa beauté, les Grâces sa grâce évanouie. Elle fut noble et riche de naissance et son cœur généreux réunit toutes les vertus. Elle tirait son nom illustre de la fontaine qui jaillit en eau limpide sous le pied de Pégase. Son âme était plus pure que le cristal. Tous les trésors de la poésie française lui furent connus. Elle savait faire résonner sous ses doigts l'instrument mélodieux ; et charmait par la suavité de sa voix : ainsi chante d'un gosier harmonieux le cygne à ses derniers instants. Elle n'ignorait ni les jeux ni la danse. Elle savait charmer par ses discours, elle savait encore mieux garder sa foi. Par ses mœurs elle fut digne de son époux dont la plume habile écrivit fréquemment les chartes royales (1). Mariée à lui dans la fleur de sa jeunesse, elle lui renouvela cinq fois le gage de son amour conjugal. Elle partagea constamment sa fortune ; et peut-être eût-elle désiré mêler aujourd'hui ses pleurs aux siens, afin qu'ainsi partagée son inconsolable douleur lui fût moins rude. O vous, mortels, qu'elle n'offensa jamais, donnez des roses à celle qui fut elle-même une rose ! »

(1) Allusion à ses fonctions de secrétaire du roi.

Remarquons, avant toute chose, la traduction latine en FONTANÆ du nom de De La Font, suivant l'absurde habitude du temps, qui rend parfois l'erreur inévitable lorsqu'on traduit ensuite ces noms en français sans les connaître. D'habiles gens y ont été souvent trompés, et nous en trouvons ici un exemple des plus remarquables. En effet Jeanne de La Font n'a pas été aussi inconnue dans l'histoire littéraire de notre pays qu'on pourrait le croire, seulement jusqu'ici elle n'a pas porté chez ceux qui les premiers ont parlé d'elle son véritable nom. Ouvrons la *Bibliothèque françoise* de Lacroix du Maine au mot *Jeanne de* LA FONTAINE, nous y lirons :

« JEANNE DE LA FONTAINE, native du pays de Berry, Dame très illustre et fort recommandée (pour son savoir) de plusieurs hommes doctes. Elle a écrit en vers françois l'histoire des faits de Thésée et autres poésies non imprimées. Jean Second, poète très excellent, natif de Hage (1) en Flandres, appelé en latin *Johannes Secundus Hagiensis*, fait très honorable mention d'elle en ses élégies latines imprimées avec ses *Baisers*, l'an 1560, ou environ. »

Là se borne l'article consacré par le vieux bibliographe à une femme dont la modestie paraît avoir égalé le mérite. Or Jeanne de La Font ou de La Fontaine c'est tout un. Ce qu'il y a d'évident, à voir l'erreur dans laquelle tombe Lacroix du Maine au sujet de ce nom, c'est qu'il ne l'a appris que par les poésies latines de Jean Second, et qu'il n'a rien connu de plus sur le compte de celle qui le porta, ne s'étant guère sans doute inquiété d'en savoir davantage. Une telle indifférence sur le compte des gens dont ils parlent n'a rien qui doive surprendre chez les écrivains de cette époque.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est de voir le savant La Monnoye dans son commentaire sur la *Bibliothèque* de Lacroix autoriser cette erreur en la reproduisant.

« C'est quelque chose d'assez singulier, dit-il, qu'au commencement du seizième siècle il se soit trouvé deux Dames, savoir *Anne de Graville* (2) à Paris et *Jeanne de La Fontaine* à Bourges, qui instruites toutes deux à la poésie, aient en même temps, quoiqu'à l'insçu et éloignées l'une de l'autre, (qu'en savait-il ?) mis en vers françois la *Théseïde* de Bocace (3). »

Il semblerait, au premier abord et sur une affirmation aussi précise, que le docte commentateur a vu le poème de Jeanne de La Font, comme il

(1) La Haye, en latin *Haga comitis*.

(2) Anne, fille de Jacques de Graville, amiral de France, et femme de Pierre de Balzac d'Entragues. Son poème, resté manuscrit, comme celui de Jeanne de La Font avait été composé à la demande de la reine Claude, femme de François Ier.

(3) *Biblioth. franc.* de Lacroix du Maine et de Duverdier de Vauprivas, édition de Rigoley de Juvigny, t. Ier, p. 608.

déclare avoir pris connaissance de celui de la dame de Graville, mais il paraît bien quelques lignes plus bas que, lui aussi, s'est procuré ses renseignements sur notre compatriote dans les œuvres latines de Jean Second. A la rigueur il est excusable, car de son temps il ne devait plus être facile de se renseigner sur son compte (1). Au surplus voici comment il nous livre lui-même le secret de sa fausse science en voulant compléter son auteur :

« Il paroit que c'est Jeanne de La Fontaine que Jean Second a désignée dans la quinzième élégie de son troisième livre, dont voici le titre : *In historiam dè rebus à Theseo gestis, duorumque rivalium certamine, gallicis numeris ab illustri quâdam matronâ suavissimè conscriptam.* On voit qu'il y désigne clairement Jeanne de La Fontaine sans la nommer. Il la nomme en deux autres élégies de son livre *Funerum*, l'une desquelles commence ainsi :

Hospes, Johannæ hoc Fontanæ habet ossa Sepulchrum,

où entre autres vers celui-ci mérite d'être remarqué :

Noverat et quicquid franca poësis habet. »

Cette élégie n'est, comme on le voit, que l'épitaphe ci-dessus rapportée. Quant aux deux autres pièces de Jean Second que désigne ici La Monnoye, nous aurons occasion de les mentionner plus tard.

Enfin la sagacité du biographe des *Annonces berruyères* a été également mise en défaut par l'indication erronée de Lacroix. Dans l'article qu'il a cru devoir y consacrer à Jeanne de La Fontaine, M. Chevalier n'a guère fait que paraphraser La Monnoye (2).

Ce qui me surprend le plus en cette circonstance c'est que Catherinot, fureteur acharné, et La Thaumassière, travailleur sérieux et érudit, qui tous deux ont mentionné l'épouse de Jacques Thiboust, et qui connaissaient certainement bien leur Lacroix du Maine et leur Jean Second, ne se sont pas aperçus de l'erreur ou du moins ne l'ont pas relevée.

Quoiqu'il en soit, tout concourt à la démontrer : la forme latine du nom, qu'on peut traduire à volonté des deux façons, l'époque à laquelle vécut cette « matrone » ainsi que la désigne Jean Second, ses relations à Bourges avec ce dernier, qui, dît La Monnoye, fit son épitaphe, qui, dit Catherinot, pleura sa mort en vers; en voilà bien assez pour mettre le fait hors de doute, quand bien même on n'aurait pas la garantie de son biographe Robinet sur ce point.

Ainsi à vingt-huit ans, Thiboust épousait une jeune fille, qui, à la beauté et à la fortune, unissait non seulement l'esprit naturel mais encore les

(1) Bernard de La Monnoye, né à Dijon en 1641, mourut à Paris en 1727.

(2) V. *Annonces berruyères*, n° du 14 février 1830.

avantages de l'éducation la plus soignée qu'une femme pût recevoir à cette époque ; celle-là même que ses contemporains ont signalé comme une muse et ses amis pleurée comme une Grâce. C'est donc sous ce double aspect qu'il faut pour être juste chercher à apprécier cette femme distinguée. Malheureusement, dans l'un comme dans l'autre sens, nous ne pouvons plus en juger que par ouï dire, car le temps, qui nous a ravi cette « rose du Berry, » pour nous servir de l'expression du poète, a fait disparaître aussi ses œuvres.

Comme femme nous aimons à croire qu'elle réunit toutes les qualités que lui prête son poétique admirateur, et que l'épitaphe qu'il lui consacra ne ment pas en nous la représentant comme une dame accomplie de tous points. Elle était belle, s'il faut l'en croire, de toutes les beautés, car elle avait la distinction et la grâce jointe à la régularité des traits. Je soupçonne, faut-il le dire ? notre enthousiaste et inflammable Hollandais d'avoir éprouvé la fascination de deux beaux yeux. Mais, il y a tout lieu de croire, qu'il ne dépassa jamais avec elle les bornes de cette galanterie discrète, qui de bonne heure a fait une des principales distinctions et l'un des plus grands attraits de la société française. Aussi je m'inquiète plus du mérite de Jeanne de La Font comme femme d'esprit et femme aimable que comme jolie femme. Tout du moins cela la complète et finit de la faire aimer, si, comme il me semble, elle est restée simple et sans pédanterie malgré ses talents variés. Elle cultivait avec succès, nous dit-on, les arts, la danse, la musique vocale et instrumentale, faisait des vers et séduisait par une conversation entraînante, l'éloquence de son sexe.

On aime à se représenter cette gracieuse et spirituelle personne s'entourant d'un cercle d'hommes choisis parmi ceux que la province lui offrait et que les relations de son mari lui amenaient, les charmant par les délices d'une conversation délicate et sérieuse à la fois, et faisant des repas auxquels elle les conviait des banquets de la science et de la poésie. Quel plus grand charme que celui d'une société où la femme trône de par son esprit et sa beauté ? et Jacques Thiboust devait être homme d'assez de savoir vivre pour s'effacer en ces occasions derrière Jeanne de La Font.

Ce qui a fait la grande réputation des salons des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles c'est qu'ils ont été présidés par des femmes charmantes et instruites à la fois. C'est elles qui ont puissamment aidé à faire notre nation ce qu'elle est en répandant partout son esprit et ses doctrines. Au commencement du XVI^e^ siècle on était trop près du moyen-âge, les mœurs avaient encore trop de rudesse pour que la femme ait pu jouer le rôle que nous indiquons. Son influence s'y borna la plupart du temps à une galanterie qui n'était pas toujours assez délicate. La douce physionomie de Marguerite de Navarre, avec son entourage de poètes amoureux, brille alors, mais plutôt

à titre d'exception, et au moins comme la manifestation d'une tendance en sens contraire, tendance qui ne devait aboutir que plus tard. Il est bien certain en effet qu'à partir de ce moment l'élément féminin tend à prendre une part directrice dans les relations sociales : malheureusement ce siècle n'a pas pu voir se réaliser entièrement ces essais de formation d'une société complètement polie. Le rapprochement qui tendait à s'opérer alors entre les esprits délicats des deux sexes dans un but de jouissances intellectuelles qui tranchassent sur la grossièreté du temps, ce rapprochement fut brusquement interrompu par les désordres des guerres civiles. Pour que puissent se former ces réunions dans lesquelles s'élaborent les éléments à la fois d'une société empreinte d'urbanité et d'une littérature nouvelle, il faut avant tout la sécurité de la paix à l'intérieur. Au cri des luttes et des batailles intestines l'âme s'effarouche, l'esprit se referme, une sorte de férocité native, reste de sauvagerie qui semble toujours tapi dans quelque coin du cœur humain, se réveille et se met à hurler. Que deviennent alors les chants et les conversations ? Les muses n'ont plus qu'à replier leurs ailes, les hommes qu'à s'isoler les uns des autres. Ce n'est donc que dans les moments où la France a été paisible, entre les guerres d'Italie et celles de religion, qu'il y eut une de ces heures de répit durant laquelle le XVI^e^ siècle put essayer ce que devait accomplir le suivant par la formation du cénacle de l'hôtel Rambouillet. Ce moment s'exprime d'un mot quand on nomme la femme qui semble à cette époque résumer toute la poésie féminine de notre nation, et qui désigne le mouvement artistique et littéraire des esprits sur certains points du pays, je veux parler de Louise Labé, la belle cordière de Lyon. Disons toutefois que, si ce nom est encore aujourd'hui presque le seul populaire de ceux qu'ont portés les femmes poètes d'alors, cela tient d'abord à cette méthode inhérente à l'esprit humain qui tend toujours à synthétiser un ensemble de faits dans un nom de choix, et puis à ce que la plupart des contemporaines de Louise Labé, et c'est le cas de Jeanne de La Font, par une modestie, apanage de leur sexe, ont refusé les honneurs de l'impression. Il suffit de feuilleter les *Bibliothèques* de Lacroix du Maine et de Duverdier pour s'émerveiller de la grande quantité de noms féminins qu'elles contiennent. De ces muses, il est vrai, nous ne connaissons la plupart du temps que les noms, mais la notoriété de leur bel esprit constatée par ces deux contemporains sert à prouver quelle fut la vivacité d'impulsion de cette époque vers le culte des choses intellectuelles. Il est certain qu'il y eut alors peu de villes un peu importantes qui n'eût sa muse. Autour de Louise Labé à Lyon se groupaient Clémence de Bourges, les deux sœurs de Sève, cette Jeanne Gaillarde ou Gaillard avec laquelle Marot fut en correspondance poétique, et dont il nous a conservé un rondeau d'un tour heureux. En Bourgogne c'est Anne Bégat, fille du

jurisconsulte de ce nom, et dont Tabourot dans ses *Bigarrures* nous fait connaître un sonnet. A Paris c'est Anne de Graville, et tant d'autres dont il serait fastidieux d'étaler ici les noms. La muse de Bourges fut Jeanne de La Font. Elle a cet avantage qu'elle a précédé de vingt ou trente ans la plupart de celles que nous venons de citer. La belle cordière venait seulement au monde quand Jeanne jouait déjà à Bourges, dans des proportions peut être un peu restreintes, le rôle que Louise devait jouer plus tard à Lyon.

On a quelquefois insisté sur le caractère semi-italien de cette dernière ville au siècle dont nous parlons; on n'a jamais dit, que je sache, que ce caractère Bourges l'avait partagé avec elle, seulement elle ne le garda pas aussi longtemps. Le rapprochement que je fais d'ailleurs ici de ces deux villes n'a rien de factice; les monuments les plus anciens de notre province tendent à démontrer que, depuis le commencement de notre ère jusqu'aux derniers siècles, les relations les plus intimes, relations politiques et commerciales, n'ont cessé d'exister entre Bourges et Lyon. Je ne crois pas non plus exagérer en ajoutant qu'au temps de François Ier, par sa situation et ses rapports commerciaux et intellectuels, Bourges fut après Lyon la ville qui refléta le plus la physionomie de ces petites républiques de la péninsule italique, doctes, lettrées, artistes et commerçantes tout ensemble. A ce moment seul on y a pu dans notre passé constater la présence d'une femme poète, l'existence d'une sorte de cercle littéraire.

Par tout ce que je viens de dire je tends à faire comprendre quel pouvait être chez nous le rôle de Jeanne de La Font en tant que femme de lettres. Quelle fut durant sa courte existence son influence sur la poésie locale? Je ne saurais le dire à distance, mais cette influence a dû être réelle. J'ai peine à croire qu'elle ne fut pas pour quelque chose dans la direction que prit la muse de Jean Second. Il dut être un des commensaux habituels de sa maison, il l'avait vu mourir et il paraît en avoir emporté dans les brumes de son pays natal un souvenir attendri (1). Il ne fut pas seul à éprouver pour cette autre Corinne ce sentiment d'admiration, les témoignages de regrets poétiques si nombreux à sa mort en font foi; et, s'il faut les prendre comme l'expression de la vérité, elle pouvait lutter avec les poètes de son temps. Mais, moins heureux que ceux qui vécurent près d'elle, nous

(1) Cette distinction est d'autant plus flatteuse pour notre Jeanne qu'elle tranche davantage sur l'espèce de réprobation générale dans laquelle maître Jean Second semble un beau jour avoir compris tout le beau sexe berrichon. Quelle raison eut-il, ce fils de la Hollande, pour déclarer ainsi la guerre aux filles du Berry? Nous ne savons; mais le fait de son hostilité contre elles est constant, il a pris soin de le perpétuer lui-même par une épigramme brutale qu'un mouvement de colère ne jus-

ne pouvons pas nous prononcer en connaissance de cause sur le mérite de ses œuvres. Rien ne nous en reste que le titre d'un des poèmes qu'elle composa. C'est encore Jean Second qui, comme on a pu le voir, nous a conservé ce titre, répété par La Monnoye qui nous apprend que c'était une imitation de la *Théseïde* de Bocace. C'est aussi le titre de l'élégie que le poète latin a consacré au souvenir de celle qu'il avait connue et appréciée (1). Et, s'il n'y avait pas un privilége d'exagération pour les chanteurs de louanges, ce serait à se désespérer à jamais de la perte de ce chef-d'œuvre, quand on voit les éloges qu'il lui prodigue.

Écoutons-le plutôt :

« Sappho fut autrefois la seule qui osa toucher à la lyre sacrée. La première elle mérita une gloire dont l'homme s'enorgueillit, et put prendre place entre les Muses là où coule l'onde pégaséenne. Et cependant elle n'a chanté que de légères amours, œuvre délicate proportionnée à la faiblesse de la femme. Mais celle qui est née dans des siècles plus nouveaux, noble parmi les héroïnes de France, chante à la fois Cypris et le dieu de la guerre. Oh ! que la France te lise ! elle verra dans ton œuvre ce que fut la puissance latine, et sous quelles ruines dorment les splendeurs de la Grèce ; elle apprendra où les traits du Dieu ailé précipitent les misérables mortels, les vicissitudes de la Fortune et l'inévitable Destin. Elle saura comment un coup rapide trancha les jours du jeune vainqueur qui, nouvellement uni à celle qu'il aimait, descendit aux sombres bords avant de l'avoir possédée, et dut céder ses droits à son ami vaincu contre lequel il avait tiré son glaive altéré de sang. — O toi, qui as su chanter tout cela si délicieusement dans la langue de ta patrie, que les bouches savantes redisent éternelle-

tifie pas, et que le bon goût autant que les convenances eussent dû faire repousser de ses œuvres. Le caractère de cette pièce ne nous permet pas de la reproduire ici *in extenso* ; nous nous contenterons d'en donner les premiers vers :

In puellas bituricenses.

Hei mihi ! formosas isto qui quærit in orbe,
Crescentem segetem quærit in Oceano.
Fortè duæ vel tres magnâ visuntur in urbe,
Nobile deformeis quas decus esse vetet.
His adjunge decem, quas non contemnere possis,
Cætera monstrorum nomine turba venit.....

Boileau, qui n'aimait pas les femmes, dans la triste satire qu'il a péniblement édifiée contre elles a emprunté un trait de cette épigramme. L'imitation vaut le modèle. Malherbe fut mieux inspiré lorsque dans son ode sur la mort de la fille de Duperrier il paraît s'être souvenu de la fin de l'épitaphe de Jeanne de La Font.

(1) Cette élégie est la 15e du 3e livre des élégies de Jean Second.

ment tes vers : et, puisque la tombe t'enserre avant l'âge, et qu'il n'a pas été donné aux lauriers de ton front d'orner une chevelure moins jeune, qu'au moins l'arbre de Phébus croisse sur ton tombeau, et que Philomèle, cachée dans son feuillage, en exhalant sa longue plainte sur la mort d'Itys, mêle aux regrets de son cher défunt le regret de ta mort ! »

Pour faire comprendre la partie de cette élégie relative au poëme de Jeanne de La Font, il convient de faire connaître en quelques mots le sujet de l'original italien dont le français n'est que l'imitation. La *Théseïde* de Bocace est un poëme en douze chants, relatant les exploits de Thésée ; ce fut le premier dans lequel ait été employé l'octave, qui devint depuis la forme ordinaire des poëmes italiens, espagnols et portugais. L'épisode emprunté à ce poëme par le poète berrichon trouva, comme les autres compositions du poète florentin de nombreux imitateurs, au premier rang desquels il faut citer l'anglais Chaucer qui l'a inséré dans ses *Contes de Cantorbéry,* où il tient la place principale (1). De bonne heure une vieille traduction en parut en prose française; et ce fut sur celle-ci que Jeanne de La Font et Anne de Graville prirent l'une et l'autre le motif de leur composition. Ce récit, où la tradition grecque se trouve mêlée d'une manière bizarre aux inventions du moyen-âge, commence au moment où Thésée, duc d'Athènes, en revenant de la guerre contre les Amazones, s'empare de la ville de Thèbes. Parmi les prisonniers qu'il y fait et qu'il emmène en Attique figurent deux jeunes princes, cousins-germains et descendants de Cadmus. Ils s'appellent Arcite et Palamon. Ils deviennent tous deux amoureux d'Emilie, belle-sœur du vainqueur. Arcite, préféré par celle qu'il aime, est par un caprice de Thésée mis seul en liberté avec l'injonction de s'éloigner d'Athènes pour n'y pas revenir. Ramené par sa passion il y rentre bientôt sous un déguisement, et obtient de servir comme page dans la maison de sa bien-aimée. Cependant Palamon, qui est parvenu à s'échapper, rencontre son cousin dans le palais d'Emilie où l'attire son amour. Un duel s'en suit entre les deux rivaux. Il est interrompu par l'arrivée de Thésée, qui, apprenant l'amour des deux combattants pour sa belle-sœur, déclare qu'elle appartiendra à celui qui vaincra l'autre dans un tournoi dont il ordonne les préparatifs. Arcite triomphe de son adversaire, mais au même instant son cheval s'étant cabré le renverse et tombe sur lui de tout son poids. On emporte le vainqueur mourant hors de l'arène. L'amour d'Emilie se révèle en cette circonstance, et Thésée touché de sa douleur, l'unit à son amant avant qu'il rende le dernier soupir. Après avoir laissé

(1) Cf. le *Geofrey Chaucer* de M. H. Gaumont, où ce conte se trouve traduit en entier. Une note du traducteur reproduit sur Jeanne de Lafontaine l'erreur des bibliographes.

écouler un temps convenable pour calmer la douleur de l'ami et de l'amante, tous deux inconsolables de celui qu'ils ont perdu, il les sollicite de s'unir au nom même de sa mémoire ; et l'histoire finit comme un vaudeville par le mariage d'Emilie et de Palamon.

On sait que les vœux du poète élégiaque sur le sort des œuvres de Jeanne n'ont pas été exaucés, et qu'elles ne nous sont pas parvenues. Thiboust fut-il jaloux de celle qu'il pleurait au point de vouloir garder pour lui tout ce qui venait d'elle ? A-t-il pensé que sa renommée de prude femme n'avait rien à gagner à la publicité, ou fut-il seulement trop négligent de sa gloire pour essayer de la perpétuer ? Dans un cas comme dans l'autre il a eu tort à nos yeux.

En somme ce fut une bien délicate et bien modeste gloire que celle dont put s'honorer notre Jeanne, gloire qui ne dépassa pas de beaucoup le cercle de l'intimité. Faut-il s'en plaindre et s'en étonner ? Peut-être non, car il semble que ce genre de réputation soit celui qui convienne le mieux à la douce et tendre nature de la femme. Lors même que leur renommée s'étend, c'est encore, sauf de rares exceptions, avec une sorte de pudeur qui s'écarte autant que possible de la mêlée du moment. On peut appliquer à l'épouse de Thiboust ce que Sainte-Beuve dit avec grâce de quelques femmes de lettres de nos jours : « Elles ont senti, elles ont chanté, elles ont fleuri à leur jour ; on ne les trouve que dans leur sentier et sur leur tige. » Mais au moins, pour suivre la comparaison de l'ingénieux critique, celles-là on les trouve et nos neveux les retrouveront aussi et pourront comme nous apprécier les parfums de ces riches et suaves floraisons poétiques. Mais avec Jeanne nous n'avons pas cette ressource : la tige sur laquelle a fleuri la muse berrichonne a été arrachée, et de la fleur dispersée aux vents, pas un pétale ne nous est arrivé, même pâle et fané. Tout ce qu'il est permis de supposer sur son talent, c'est que, née au moment où l'influence italienne devenait prépondérante, familiarisée sans doute avec la langue du beau pays « où résonne le *si* » et dont la connaissance entrait alors dans la belle éducation, elle en a pu marier la grâce et la morbidesse à la naïveté gauloise.

Jeanne mourut au bout de onze ans de mariage et à la suite d'une courte maladie au mois d'août 1532 (1). Elle fut ensevelie dans l'église de Quantilly, où son mari lui fit élever une tombe qu'il vint partager plus tard avec elle. Mariée en 1521, alors qu'elle avait à peu près dix-neuf ans, Jeanne à

(1) Catherinot, dans son *Tombeau généal.*, p. 22, porte cette date au 29. La Thaumassière, en transcrivant son épitaphe, dit le 4. L'épitaphe de l'église Saint-Médard, citée plus haut, prouve qu'ici c'est Catherinot qui a raison. Une fois n'est pas coutume.

sa mort atteignait la trentaine, c'est-à-dire la seconde jeunesse de la femme.

Celui qui, après avoir chanté son talent poétique, lui avait consacré l'épitaphe dont nous avons donné plus haut la traduction, Jean Second fit entendre sur cette mort un chant funèbre, dernière expression des sentiments qu'elle lui inspira. C'est celui qu'on trouve sous le nº 10 parmi ses *Funera*, où il précède son épitaphe avec le titre suivant :

IN OBITUM JOANNÆ FONTANÆ BITURICENSIS, MATRONÆ CLARISSIMÆ NÆNIA.

C'est la morte qui est censée parler, et voici en quels termes elle s'exprime :

« Vous, que nourrit une terre bienfaisante, et parmi lesquels naguère encore je comptais, lisez ceci que, muettes cendres, nous vous faisons dire par une bouche étrangère, et apprenez à mourir une fois suivant la loi de ce monde. Beauté, fortune, jeunesse, ne vous fiez à rien. J'avais tout cela pour triompher, et j'ai succombé. Que par vos soins des cires pesantes entourent la longueur du temple ; que vous sacrifiiez de nombreuses victimes, que vous fassiez brûler fréquemment l'encens sur les autels ; que les Dieux vous aient pourvus de mille talents ; qu'ils vous aient doués d'une éloquence capable de fléchir Pluton lui-même ; n'espérez pas tromper pourtant les déesses filandières. Si tout cela pouvait adoucir les sœurs impitoyables, je presserais encore la terre qui me presse aujourd'hui. Je ne verrais pas inscrit sur un marbre glacé un simple nom si peu digne de mon ancienne renommée, ce nom qui ne se prononce plus qu'accompagné des larmes et des gémissements d'un époux privé d'une épouse bien-aimée ; ce nom dans lequel il puisait jadis son bonheur et sa joie, car il était pour lui plus doux que le miel de l'Hybla. Hélas ! je le vois gémir d'une plainte sans fin, se déchirant la poitrine à deux mains, les cheveux épars, vêtu d'habits de deuil et noyé dans des larmes intarrissables. O cher époux, l'arrêt des Dieux s'est accompli : il n'y a pour tout qu'un chemin qui mène au trépas. Avant toi la mort m'a ravie ; c'est la grâce que j'ai souvent implorée des Dieux. Tu pleures ma perte : réjouis-toi plutôt de voir que mes douleurs sont finies. Ma mort a été prompte : j'ai moins souffert. Je n'ai pas vu la gueule irritée du chien à triple tête ; l'Hydre n'a pas épouvanté mon regard. Ce n'est pas ici l'enceinte environnée d'une triple muraille que le rouge Phlégéton entoure de son onde embrasée. Rocs, roues, écueils, ondes qui fuient, vautours, notre séjour n'a rien de pareil. Un doux repos l'habite, et la Paix, la tête ceinte du feuillage de Pallas. D'ici nous regardons en dédain les frivoles soucis des hommes et leurs fausses joies mêlées

de tant de maux. Ici je pourrais rire des vanités de mon tombeau, s'il n'était pas un monument de votre piété. Tu ne veux pas que nous pourrissions dans une urne obscure, et tu fais graver ta douleur sur un brillant sépulcre. Ces soins, qui attestent une flamme si constante, répandront mon nom dans les siècles futurs. Que les Dieux t'accordent en retour une longue vie exempte de soucis et de craintes ! que ta mort ne redouble pas le deuil de nos jeunes enfants dont toute la charge retombe aujourd'hui sur leur père ! mais, quand viendra le jour fatal qui te délivrera aussi des liens de la chair, viens joyeux parcourir avec moi les champs de l'Elysée où les eaux pures sont ombragées de lauriers. »

Si Jacques Thiboust fut le mari d'une muse, situation que tout le monde n'envie pas, et qu'il ne paraît pas avoir eu lieu de regretter, il atténua ce que ce poétique péché pouvait avoir de regrettable chez elle aux yeux de certaines gens en le partageant autant qu'il put. Qui sait même si ce ne fut pas lui qui communiqua la contagion du vers à sa compagne. Nous ne dirons pourtant pas qu'il fut poète véritablement, car il faut, autant que possible, conserver aux mots leur juste valeur. Mais il rima jusqu'à ses derniers jours; et, au contraire de ce qui advint pour les œuvres de Jeanne, plusieurs des pièces qu'il mit au jour nous ont été conservées, soit par la voie de l'impression, soit en manuscrit.

Il est à peine nécessaire de dire qu'aucun recueil n'a jamais été fait des œuvres de Thiboust. Vers ou prose, ce qu'on en conserve se trouve éparpillé en différents endroits, tantôt dans des recueils étrangers, tantôt dans des collections inédites. Les vers, pour le dire en passant, sont en général fort médiocres, et l'on comprend qu'ils n'eussent pas suffi à faire la fortune de leur auteur. Mais il est à noter que ceux qui ont parlé de lui l'ont signalé moins comme un lettré distingué que comme un protecteur des lettres, un Mécène. L'article biographique de Colletet roule entièrement sur cette idée. Catherinot ne le désigne que comme « grand antiquaire de Berry en son siècle, » terme un peu vague, qui implique un connaisseur, un érudit, un curieux de raretés littéraires ou autres plutôt qu'un poète.

Ce goût pour la poésie et pour ceux qui l'exerçaient, il l'avait pris au contact de la Cour où à partir de Louis XII il fut en vogue; et dans son rôle de protecteur des gens de lettres on peut trouver un rapport qu'il eut, à un degré bien secondaire il est vrai, avec sa royale maîtresse la *Marguerite des marguerites*, comme l'appelaient les chanteurs de louanges qu'elle protégeait. Comme lui elle s'est moins éternisée par la valeur de ses écrits que par la reconnaissance de son poétique entourage.

Mécène donc, puisque Mécène il y a, fut en relation avec des hommes dont le mérite, supérieur au sien, a conservé le nom et les œuvres. Au premier rang il faut nommer Clément Marot et Charles Fontaine, puis

Nicolas Bourbon, l'ancien, celui-là même qui fit l'éducation de Jeanne d'Albret ; Jean Second, autre poète latin ; enfin François Habert d'Issoudun. Puis venait une autre catégorie de lettrés, espèces d'amateurs de lettres plutôt que des littérateurs proprement dit, des réthoriqueurs, comme les nomme Habert dans un passage, et que les circonstances ou un moindre talent ont fait tomber depuis dans l'oubli. Tels furent l'Auvergnat Milon et l'Angevin Jean Salomon, dont nous aurons occasion de reparler. Quelques-uns de ces personnages étaient peut-être connus de lui durant son séjour à Paris, et, une fois fixé à Bourges, il n'eut plus avec eux que des rapports lointains. On voit cependant que ses efforts ont toujours tendu à attirer chez lui les gens en réputation dans le commerce desquels il pouvait satisfaire à l'aise ses goûts dominants. Autour de lui-même il a certainement trouvé à réunir les éléments d'un petit cénacle d'esprits cultivés qui lui rappelaient ses poètes absents, et en qui il a dû entretenir l'amour et le culte des choses de l'esprit.

Cette constitution d'une sorte de cercle littéraire autour du foyer de Thiboust est-elle une simple hypothèse de notre imagination ? Je ne le pense pas. En s'entourant ainsi d'hommes lettrés il ne fit que concilier ses propres goûts avec l'esprit du temps. D'après le courant des idées de l'époque ce fut un fait qui se répéta partout où l'occasion se présenta favorable. Les cénacles littéraires devenaient à la mode. La pléiade de Ronsard et l'essai d'académie formé par Henri III, d'après l'inspiration de Baïf, sont des manifestations mieux organisées du même esprit.

C'est une chose curieuse à observer que ce consentement de la plupart des villes françaises à entrer avec le siècle dans le mouvement littéraire et artistique en se faisant des centres de ce mouvement. Il y a là imitation évidente des mœurs italiennes venant se substituer à notre vieille rudesse. On y saisit sur le fait la Renaissance dans son œuvre de formation. Dans toute cité un peu importante se forme une société d'érudits et de beaux diseurs, un cénacle, une pléiade, pour nous servir du mot qui eut cours. Ce travail dans le Berry nous en avons touché quelques mots déjà, mais il faut bien faire sentir comment ce rapprochement des plus beaux esprits du lieu a dû hâter la maturation de ce mouvement. Jusqu'alors Bourges s'est à peu près contenté de vivre de commerce et d'industrie sans prendre une grande part au travail de l'esprit. Du moins rien n'a survécu qui nous autorise à penser que jusqu'à la fin du XV^e^ siècle les lettres y aient été l'objet d'un culte spécial. Nous touchons au moment où la prospérité matérielle de notre pays va s'arrêter, et où une autre voie va s'ouvrir pour un temps à l'activité berruyère. L'université de Bourges se fonde en 1466 pour aider à ce mouvement, mais pendant près d'un demi siècle encore elle va dormir. Cependant la population s'est enrichie. Or le résultat et la

fin de la fortune, c'est moins peut-être la jouissance du bien-être matériel qu'elle procure que la plus grande facilité qu'on y trouve à étendre la culture et les plaisirs de l'intelligence. En s'enrichissant le pays s'est poli. Avec la délicatesse des mœurs les besoins de l'esprit se sont accrus, les relations habituelles se sont empreintes d'un vernis de belles manières, en même temps qu'elles ont tendance à substituer aux préoccupations toutes matérielles d'autres qui soient plus raffinées et plus élevées. C'est parmi les hauts représentants de notre commerce que cette tendance se manifeste d'abord. Les Cucharmois, les Alabat sont des littérateurs. Sous l'inspiration du premier un essai de rapprochement et de contact s'organise déjà, mais encore empreint des formes du moyen-âge. Je veux faire allusion ici à cette singulière confrérie des chevaliers de *Notre-Dame de la Table-Ronde,* toute composée de marchands qui jouent aux grands seigneurs (1). Par le fait c'est une aberration, mais elle révèle cependant une tendance à des mœurs nouvelles dont les instigateurs se trompent seulement dans le choix de leur manifestation. Viennent les gens de Cour, comme Thiboust, parmi ces marchands qui cherchent à voir plus loin que l'horizon du comptoir, un parfum de bel esprit passera là-dessus et modifiera cette société. Thiboust attire à lui tout ce qui est sympathique à cette manière d'être et de faire. Autour de lui se groupent les poètes et les savants de la localité; on y rime, on y discute sur la grammaire, l'histoire, etc.

Il dut y avoir, j'imagine, au commencement pour ces réunions un grand attrait dans la présence de Jeanne de La Font que son esprit et sa grâce rendaient digne de présider ce cénacle.

Il aurait manqué quelque chose à Thiboust s'il n'eût pas eu pour recevoir les hôtes qu'il attirait chez lui un séjour digne de l'amphitryon. Et puis, de même qu'on disait jadis : pas de seigneur sans titre; de même aurait-on pu dire pas de seigneur sans manoir. Thiboust chercha dans le pays à acquérir un fief dont le nom augmentât son nom patronymique, et qui fût un lieu de rendez-vous propre aux délassements qu'il affectionnait. A cet effet, il acheta la terre de Quantilly, située près du village de Saint-Martin-d'Auxigny, et à environ quatre lieues de Bourges.

Cette terre de Quantilly était un démembrement de la seigneurie de Menetou-Salon. Elle en fut séparée au commencement du XIII^e^ siècle en faveur des puînés de cette maison, qui joignirent le surnom de Quantilly à leur propre nom. Robinet de Quantilly, n'ayant pas d'enfants, la donna à Raoul de Bonnay vers la fin du XIV^e^ siècle. Des Bonnay elle passa dans la famille Cœur par l'acquisition qu'en fit le célèbre argentier de Charles VII.

(1) Cf. l'opuscule intitulé : *Chevaliers de l'ordre de N.-D. de la Table-Ronde de Bourges,* par J.-P. Chevalier de Saint-Amand, 1837, in-8°.

Geoffroy Cœur la posséda ensuite, et ce fut lui qui sans doute la céda aux Roger de Bourges. Jean Roger le jeune étant mort laissant deux filles mineures, et une basse fille, Jeanne de Morogues, femme d'Amignon, avocat à Issoudun, la propriété fut vendue, et acquise par Thiboust au prix de 5,820 fr., par acte passé pardevant Mes Jean Ragneau et André Gassot, notaires à Bourges, le 21 avril 1524 (1).

Située en pays de bois et de vignobles et sur un sol propice aux arbres fruitiers, la propriété que Thiboust venait d'acquérir pouvait être des plus agréables, mais il y manquait le point principal, je veux dire un manoir en rapport avec l'importance du maître, et qui pût remplir l'usage qu'il lui destinait. La maison seigneuriale qui n'était peut-être qu'une médiocre bâtisse, en supposant qu'il y en eût une, ce qui est douteux, dut déplaire au nouvel acquéreur, qui songea à édifier un château dans le goût du jour (2). En même temps il l'entoura d'un parc qui devait prêter à cette demeure le charme du mystère et l'ombre de sa verdure, et de vergers, qui à l'agrément joignissent l'utilité. On lit dans le terrier de Quantilly, déposé aux archives du Cher, des notes de la main de Thiboust lui-même sur les plantations dont nous venons de parler. Elles témoignent de leur importance et du soin qu'il y apporta (3). Quant au château, le goût du constructeur était garant de ce qu'il devait faire en cette occasion. Aujourd'hui, qu'après avoir passé entre les mains des archevêques de Bourges,

(1) La Thaumassière, *Hist.*, p. 737-38. — Barral, *Notice manusc. sur les châteaux du département du Cher.* — *Registre noir* de Thiboust. — Outre Quantilly, il possédait encore les terres du Chouday et du Puy de Moulon.

(2) Robinet Desgrangiers dit en propres termes qu'il le rebâtit ; et j'ajouterai à ce sujet qu'un archéologue de mes amis a cru retrouver dans quelques parties de ce qui reste, la trace d'une construction antérieure au XVIe siècle.

(3) Voici les titres seulement de ces mémoriaux qui donneront une idée des embellissements faits par Thiboust :

« 1° Plant de la chesnaye du chastel de Quantilly ;

» 2° C'est l'ordre du plant de la vigne dud. chastel de Quantilly, plantée ès-années mil cinq cent vingt et cinq et vingt-six en suyvant, contenant tant en vigne plantée comme en allées ung arpent et demy ou environ; partie lad. vigne en quatre quartiers ;

» Na Les arbres des allées de lad. vigne sont tous pommiers de court-pendu, gros cuau, de Palluau et autres bons fruicts de pommes, et les poiriers sont de Champ-Vérignat, Beurré, Sarteau, Ongnonnet, Rosat et autres fruicts de poires fort excellents ;

» 3° C'est l'ordre des arbres achaptez à Tours en décembre mil cinq cens vingt et sept, plantez en l'ung des bas quartiers du grant jardin de Quantilly, appelé le quartier de Touraine, qui est à main sénestre comme l'on va du chastel à l'église dud. lieu ; l'entour et ceincture duquel quartier sont tous poiriers de Bon-Chrétien, Champ-Vérignat et autres bonnes poires. »

qui lui firent subir de grandes modifications, il a eu encore à souffrir des négligences et des outrages des révolutions, sa ruine n'a que peu gardé de sa physionomie primitive. On peut cependant le reconstruire par la pensée en s'aidant de ce qui reste, et en y joignant les quelques renseignements que nous allons ajouter (1).

Dans un procès-verbal de réparations à faire aux immeubles dépendants de l'archevêché, auquel Quantilly était alors réuni, en 1647, on lit les passages suivants (2) :

« La maison dud. Quantilly est composée de deux bastimens, de trois tours et d'un pavillon au-dessus de l'entrée, et d'un autre petit bastiment où est la chapelle. Led. chasteau est entouré de fossés lesquels sont demy comblez et remplis d'arbres, buissons et terres. Il y a apparence qu'il y a très longtemps qu'ils sont en cet estat.

» ..... Dans la cour du logis, et audevant dud. corps de logis où est la chappelle et la cuisine il y a une terrasse et un escalier par lequel on monte et passe sur lad. terrasse pour aller au grand bastiment et chappelle, laquelle terrasse est eslevée à cinq pieds de hauteur de rez-de-chaussée de la cour et est pavée par le dessus de grandes pierres de taille, et y a un balustre le long de lad. terrasse et escalier du costé de la cour qui est de hauteur de deux pieds huit pouces.

» Et audessus de lad. terrasse audevant de lad. chappelle est un petit pavillon qui couvre le vestibule et entrée de lad. chappelle qui est couvert d'ardoise, dans lequel y a un petit clocheton où il y a la cloche de la chappelle. »

Cette description laisse à désirer et l'état actuel de l'ancien château ne permet qu'assez incomplètement d'en combler les lacunes et les obscurités. Vendue comme propriété nationale en 1791, la demeure de Thiboust fut en partie démolie. Les trois tours désignées plus haut restèrent presque seules avec le colombier qui les avoisinait pour conserver le tracé des bâtiments formant carré, et aux quatre angles duquel s'élèvent chacune de ces tours (3).

(1) V. la pl. nº 1.

(2) Archives départementales du Cher, fonds de l'Archev. L. 68.

(3) La terre de Quantilly, appartenants et dépendances, qui était encore propriété des archevêques de Bourges à la révolution, fut vendue, comme bien national, le 14 juin 1791, pour la somme de 24,000 fr. aux citoyens Gabard et Rabilion des Marquions. Ce dernier, ancien fermier du domaine, garda le château. On voit par le procès-verbal d'estimation, dressé le 4 mai qui précéda la vente, qu'il comprenait quatre corps de bâtiments flanqués de tourelles et entourant la cour. Ce sont ces bâtiments que l'acquéreur fit abattre en partie, en s'attachant surtout à faire disparaître la façade et la porte d'entrée, où le caractère féodal se retrouvait plus empreint que dans le reste des constructions.

Une façade sans caractère, donnant sur ce qui fut les jardins, forme en dedans l'un des côtés d'une cour de ferme. On croit cette construction postérieure à l'époque qui vit édifier les tourelles. Elle serait due sans doute aux archevêques, et paraît occuper l'emplacement de l'ancienne terrasse dont la hauteur primitive est peut être indiquée par un cordon de pierre qui règne encore de ce côté dans la longueur de la muraille. Les bâtiments qui composent les deux autres ailes sont modernes et servent à l'exploitation du domaine. La place de l'ancien pignon est restée vide, et c'est par là qu'on entre dans la cour. Le côté qui lui fait face au fond a conservé ses fossés qui sont tels aujourd'hui que le procès-verbal de l'archevêché nous les montre en 1647. Il est certain toutefois qu'ils étaient jadis remplis d'eau par les sources venant des hauteurs contre lesquelles le château s'appuie par derrière et que couronne la garenne encore existante ; on a retrouvé les conduits de plomb qui y amenaient ces eaux, dont s'alimentent aujourd'hui les bassins du jardin anglais que le propriétaire actuel a fait dessiner autour du nouveau château de Quantilly. En adossant sa maison contre l'élevation de terrain qui la garantit au nord, et en tournant la façade au midi, vers le bourg de Quantilly, en face duquel il tenait sans doute à se placer, Thiboust n'a pas su profiter de la belle vue qui embrasse quand on est sur la hauteur un horizon très vaste et s'étend jusqu'à Bourges. Cette considération, jointe à l'état de dégradation où il trouva l'ancien château, a engagé le dernier propriétaire, M. Batailler, à choisir la hauteur voisine, au point d'où l'œil peut parcourir à l'aise le paysage, pour y élever la délicieuse habitation qu'il a fait construire récemment.

Le manoir de Thiboust, une fois édifié, fut ouvert à tous ceux qui partageaient les goûts du maître ; et, comme c'était des langues dorées, ils payaient leur écot en compliments pour lui et en éloges de sa demeure. On chanta le château de Thiboust comme on chantait sa femme.

Nicolas de Bourbon, y ayant été accueilli ainsi qu'on accueillait les gens de son espèce, composa sur le séjour où il venait de passer d'agréables journées les vers suivants que La Thaumassière rapporte (p. 737) :

Quid Lingonensis vates oriundus ab oris
Hoc viso fertur sic cecinisse loco :
Vos juga Parnassi, fontesque Heliconis et antra
Cedite, nàm vobis sat fuit usquè datum.
Hic Musoe, hic Charites jurant se velle morari,
Jurat item pulchro cum grege puchra Venus.

Pan quoque cum Nymphis et pulcher Apollo napæis
Decernunt lœtos hic agitare choros.
Felix vir nimiùm cujus solertia talem
Hanc potuit Divis ædificare domum !

Ce qui peut s'interpréter à peu près ainsi :

Le poète Bourbon, que Langres a vu naître (1),
Chanta, dit-on, ainsi, quand il eut vu ces lieux :
Assez longtemps enfin ton nom fut glorieux,
O Parnasse, ta gloire ici va disparaître.
Les Muses désormais y fixent leur séjour,
Et les Grâces aussi : Vénus y tient sa cour.
Pan, le bel Apollon, les Nymphes bocagères
Y vont menant le chœur de leurs danses légères.
Trop heureux le mortel dont l'art industrieux
Construisit de la sorte un palais pour les Dieux !

Cela ne brille pas d'une grande poésie, mais un compliment a toujours bonne grâce à se montrer et manque rarement d'être bien accueilli, surtout s'il est en vers. Thiboust fut si content de celui-ci qu'il le fit graver sur une belle pierre qu'on enchâssa au pignon du château. Pierre et pignon ont aujourd'hui disparu (2).

La Thaumassière en contant ce fait, ajoute : « Ce poète se seroit encore efforcé s'il eût vu cette maison en l'état qu'elle est à présent, par les soins de messire Anne de Levy de Ventadour, archevêque, qui a fait réparer l'ancien château, et fait faire presque à neuf un corps de logis qui regarde sur les vergers et sur les jardins nouvellement plantés en ce lieu, qui le rendent des plus agréables de la province. »

L'époque où Bourbon vit Quantilly doit remonter aux années qui suivirent d'assez près son acquisition, car ses vers témoignent que Jeanne de La Font vivait encore. C'est évidemment pour elle que Vénus et les Grâces y apparaissent. Un autre poète, mais un poète français celui-là, et de plus berri-

(1) Bourbon ne naquit pas à Langres même, mais à Vandeuvres, près Bar-sur-Aube, dans le diocèse de Langres.

(2) Il n'y a, m'assure-t-on, qu'une vingtaine d'années que cette pierre, qui s'était conservée jusque-là dans un coin de la cour, s'est perdue, rongée par la gelée et les pluies. M. Batailler a sauvé de l'ancienne décoration-extérieure de l'édifice deux armoiries sculptées qu'il a fait encastrer dans des constructions récentes.

chon, François Habert d'Issoudun, y vint à diverses reprises sur l'invitation de Thiboust. A cette époque le seigneur de Quantilly se faisait vieux, il était veuf et à la tête d'une famille dont son hôte a fait mention en ses vers. Habert avait peut-être des motifs de reconnaissance tout particuliers envers lui. Ce poète agréable et facile était, avons-nous dit, un enfant d'Issoudun (1). Resté orphelin avec des dettes et l'amour des muses quand il étudiait encore, il goûta de bonne heure le pain de la misère, et connut l'angoisse des mauvais jours. Bien des fois, avant de devenir poète de cour, il avait dû recourir à la commisération rechignée des protecteurs. Enfin les jours difficiles cessèrent, et il obtint la faveur de François Ier. Si Thiboust eût encore habité Paris, on pourrait bien croire qu'il aurait été son intermédiaire en ces circonstances. Mais Habert n'était pas né probablement à l'époque où son noble ami vint résider à Bourges (2), et leurs relations ne paraissent dater que du temps même où Habert commença à se faire connaître grâce à sa nouvelle situation. La première indication que nous en avons remonte à l'année 1549. L'abbé Goujet, au tome 5e de sa *Bibliothèque française,* raconte comment la chose se passa. Habert, chargé par Henri II de traduire en vers les métamorphoses d'Ovide, reçut un jour l'invitation de venir passer les beaux jours à Quantilly. C'était un délassement à ses travaux, il accepta et interrompit sa traduction (3). Mais durant le temps qu'il passa chez Thiboust, celui-ci lui suggéra l'idée de traduire les satires d'Horace et pour faire sa cour à son hôte il entreprit ce travail concurremment avec l'autre. « Habert, dit Goujet, commença par les satyres du poète latin dans un séjour qu'il fit chez le sieur de Quantilly; et, lorsqu'il fut revenu à Paris, il acheva le premier livre, le fit imprimer et le dédia à son bienfaiteur, dont il voulait, dit-il, faire passer le nom à la postérité. Celui-ci fut sensible à cette marque d'estime, et faisant lui-même un effort poëtique, il en remercia l'auteur par un quatrain, où rendant à Habert loüanges pour loüanges, il dit au lecteur :

Voy ces sermons, et note bien la grâce
Qu'en traduisant a heu le traducteur.
Car il a fait ressusciter Horace,
Pour en françois faire parler l'autheur.

(1) En 1525 Thiboust était grenetier du grenier à sel d'Issoudun. C'est un titre de plus à ajouter à ceux qu'il se plaît à énumérer à la suite de son nom. C'est sans doute à cette occasion qu'il dut de connaître l'avocat Amignon, duquel il acheta Quantilly, et sans doute aussi la famille Habert, ce qui amena sa liaison avec François.

(2) Il naquit vers 1520, suivant l'opinion la plus accréditée. D'autres repoussent cette date jusqu'à 1508.

(3) Cette traduction ne parut complète que dix ans plus tard. Une 2e édition en fut faite en 1574.

Le premier livre des satyres, continue le biographe, parut en 1549 et fut réimprimé deux ans après le second. C'étoit en 1551. Je ne sais si Jacques Thiboust étoit mort, ou si Habert dégagé de sa parole, crut devoir chercher un nouveau Mécène. Il dédia ces deux livres à Jean de Bretagne, duc d'Estampes, comte de Penthièvre, gouverneur et lieutenant-général pour le roi en Bretagne. »

La dernière supposition de l'abbé Goujet, est la seule vraie. Mais il convient de compléter au point de vue de notre sujet ce qu'il dit de la première édition de l'Horace d'Habert. Ce livre parut in-8° sous le titre suivant : *Le premier liure des sermons du sententieux poëte Horace, traduict de latin en rime françoyse, par Françoys Habert de Berry.* Au verso du titre on lit le quatrain de Thiboust. Au recto de la page 3 commence une épitre de l'auteur au même que nous allons transcrire.

« *A MONSIEUR JACQUES THIBOUST,*

Escuyer, notaire de Quantilly, notaire et secrétaire du Roy et son Esleu en Berry, Françoys Habert donne salut.

Si les soubhaicts avoient lieu et puissance,
(Très cher seigneur), tu aurois congnoissance
Que ie ne veulx mettre en ingrat oubli
Ton bon esprit, de vertus ennobli :
Car tu aurois un soubhaict, que ieunesse
Diminuast les ans de ta vieillesse,
Ou que vieillesse, où fort encor es tu,
De deux cents ans n'abaissast ta vertu,
A telle fin que Berry, ta naissance,
De ton esprit eust longue iouyssance.
Mais puisqu'en rien ces soubhaicts n'ont vigueur,
Pour empescher de la mort la rigueur,
Je te supply, honnorable personne,
Te contenter de la volunté bonne,
Qui rien ne quiert fors que le Créateur
De ta santé soit le conseruateur.
Car c'est luy seul qui ordonne et compasse,
Noz derniers iours, sans qu'on les oultrepasse,
Et (qui est plus) sans ses désirs et veux
Ne peult tomber un poil de noz cheveux.
Or congnoissant que ce recteur céleste
De t'obéir iour en iour m'admoneste,
Pour ne nourrir ingratitude en moy,
Ces iours passez i'ay esté en esmoy
De rédiger d'une meilleure grâce
Qu'en ta maison, les satyres d'Horace,

Rememorant que ie t'auois promis
Que soubz ton nom au vent il seroit mys,
Non seulement pour ta mémoire espandre,
Et après mort immortelle la rendre,
Mais pour l'espoir, qu'à la postérité
En sortira fruict et utilité,
Pour ce que c'est l'autheur facétieux,
Grave-poysant, et fort sententieux,
Bien-méritant louanges héroïques
Parmy le rang des autheurs satyriques.
Donc me voyant à Paris de loysir,
Pour mettre fin au tien et mien désir
J'ai acheué d'un esprit à déliure
De ces sermons traduictz le premier liure,
L'édifiant de vers polis et meurs,
A celle fin que les bons imprimeurs
Par cy après le mettent en lumière,
A qui mieulx mieulx, par façon coustumière.
Si te supply prendre le tout en gré
Par ton Habert qui à plus hault degré
Tendre ne veult, fors auoir temps propice
Pour t'obéir et te faire seruice. »

Les *Sermons* sont suivis d'un choix d'épigrammes dont la seconde est également adressée à Thiboust. C'est un envoi de l'ouvrage.

« *A monseigneur de Quantilly* (1),

Très cher seigneur ie vous envoie Horace,
Limé, poli, et en lumière mys
Par l'imprimeur, qui d'une bonne grace

(1) Il est probable qu'au fur et à mesure qu'Habert traduisait les satires d'Horace il les faisait parvenir à Thiboust. On lit l'épigramme suivante parmi celles qui sont à la suite du *Temple de Chasteté*, autre recueil du même auteur.

« *A M. de Quantilly auquel il envoya un sermon traduict d'Horace pour son estraine* (1549),

Très cher seigneur ce premier iour de l'an
Que requiers tu de moy pour ton estraine?
Tu ne veulx pas la duché de Milan,
Ne les trésors de Florence mondaine.
En ce perdroit l'un et l'autre sa peine,
Moy de promettre, et toy de requérir.
Puis ton esprit que vertu fait florir
De ton seruant grand thrésor ne demande,
Que pourroys tu de moy donc acquérir?
C'est ce sermon que ie te recommande. »

L'a disposé, et n'y a rien omis.
Or ensuyuant ce que i'auoys promis,
A Quantilly iray faire demeure;
Mais i'ay grand peur que si là ie demeure
Deux ou troys iours, veu le grand passe-temps,
De n'en sortir iusqu'à ce que ie meure,
Ou pour le moins y estre bien long-temps. »

Il paraît que, dans cette première visite à Thiboust, Habert était resté à Bourges et n'avait pas vu Quantilly. Peut-être la saison où il vint n'était-elle pas propice. En quittant son hôte il crut devoir lui adresser ce poétique adieu :

« *A M. Jacques Thiboust, escuier*, etc.,

Ie congnoys bien qu'au partir de ce lieu
Il me convient escrire cet adieu
En te donnant louange sans me faindre,
Par un désir que Mort ne peut estaindre,
Car quand la Mort viendra son bras estendre
Pour ruiner ce corps fragile et tendre,
De mon escript tu auras les ouvrages
Pour de ton los porter bons tesmoignages.
Doncques adieu le rameau florissant
De Quantilly, adieu la fleur yssant
D'un lieu divin qui ne peult sur terre estre,
Passant en tout le Paradis terrestre.
Adieu royal secretaire et scavant
Qui malgré Mort mettra son bruit avant
Dans les escripts et au profond des cœurs
De maint poete et grands rhétoriqueurs.
Adieu celuy dont le chef des poetes,
Marot passant le vol des alouetes,
A mys le nom en tel desguisement,
Qu'à ta nature il toucha vifvement,
Adieu culteur et pere des letrez,
Bien peu de gents sont pareilz rencontrez,
Car Charité est presque toute estaincte.
Si elle vit elle est fardée et faincte.
Adieu celuy qui tiltre indigne n'as
D'estre nommé le second Mecenas,
Que plust à Dieu que sa haulte largesse
Renouvellast tes ans d'une ieunesse,
Mais sans cela, i'espère que tes ans
Vingt ans trois foys seront de mal exempts. »

De si chauds accents de reconnaissance et la glorification de la « charité » de Thiboust à cet endroit prouvent l'étendue et la nature des obligations qu'Habert lui devait. Evidemment il avait été plus qu'un convive chez lui, et en véritable Mécène le protecteur avait ouvert sa bourse au poète embarrassé.

Ce n'est pas la seule fois d'ailleurs que ce dernier signale formellement l'espèce de reconnaissance qu'il doit à son Mécène ; il ne perd guère l'occasion de la témoigner. Nous en citerons volontiers comme exemple cet autre passage d'une épître qu'il écrivait d'Issoudun à son ami le poète Nicole Le Jouvre, postérieurement sans doute à cette époque, quoiqu'il y mentionne sa traduction des Métamorphoses d'Ovide comme touchant à sa fin :

« Si te supply voir ma prose et ma lettre
Ou i'ay voulu le reste escrire et mettre
Donnant par toy un très humble salut
A Quantilly, *qui pour moy tant valut*
A qui de bref sera sur toute chose
Faict ung présent de ma Métamorphose
Quand l'imprimeur au vent la produira. »

Cette épître a été imprimée à la suite du *Temple de Chasteté.*

Ainsi le financier-poète berrichon travaillait à acquérir des droits au titre de Mécène qui devait par la suite s'attacher à sa réputation. Le fait que nous venons de citer et que la reconnaissance de l'obligé a conservé se répéta sans doute plus d'une fois pour d'autres qui n'en ont rien dit. La tradition toutefois nous a conservé encore le souvenir d'un autre bienfait du même genre où nous retrouvons Thiboust tendant la main aux entreprises de l'esprit. Ce fut lui qui fit les frais de publication de la carte du Berry que le prêtre Jean Jolivet, géographe de François Ier, comme il s'intitulait, publia en six planches, l'an 1545, et dont la gravure dut être coûteuse (1). Cela au surplus ne veut pas dire que ce bienfaiteur des lettres et des sciences dans sa province fut pour cela moins avide d'argent que tous les hommes de son temps, seulement il avait de plus que la plupart d'entre eux l'art de savoir le dépenser dignement et d'en faire un noble usage, ce que nous prisons plus, pour notre part, que son blason, tout écartelé qu'il fût.

Mais revenons à Quantilly. L'épître d'Habert que nous venons de citer fait partie d'une série de pièces de vers imprimées à la suite du *Temple de Chasteté* et dont la plus grande part sont adressées à Thiboust ou à des

(1) V. Catherinot, *Annales typogr.*, p. 4, et *le vray Avaric*, p. 7.

personnes de sa famille (1). Elles y paraissent rangées par ordre de date, et celle-ci est la première qui s'adresse au seigneur de Quantilly, d'où j'induis que ce fut celle qu'il lui envoya en quittant Bourges, avant d'avoir été visiter le château de son hôte. Bien qu'il y parle en effet de Quantilly, il est certain qu'il ne l'avait pas vu encore, mais il avait promis de revenir y faire quelque séjour, et, comme il tardait à exécuter cette promesse, qu'il n'avait faite sans doute que par concession et pour flatter le caprice du châtelain, Thiboust la lui rappela à diverses fois, et comme cela était de bon goût de poète à poète, il le faisait en vers, sollicitant ainsi les réponses rimées de son correspondant, qui s'excusait de son mieux de se faire tirer autant l'oreille pour venir. Un compatriote d'Habert, M. Pérémé, a comparé élégamment cet appel réitéré d'un poète à un autre poète aux regrets d'Horace sur l'éloignement de son cher Virgile. La comparaison est gracieuse, mais s'il y a quelque analogie dans la situation quelle distance entre les talents ! (2) Donc ce sont les épitres résultant de cet échange d'invitations et de réponses qu'on trouve à la suite de celle que nous venons de citer.

Et d'abord, pour faire sa cour au maître, Habert avait jugé à propos de faire de confiance l'éloge de Quantilly par ce quatrain :

(1) Voici le titre plus au long de ce recueil : *Le Temple de Chasteté avec plusieurs épigrammes tant de l'invention de l'autheur que de la traduction de Martial*, etc. par François Habert d'Yssouldun en Berry.— Paris, 1549, in-8°.— C'est parmi lesdites épigrammes que se trouve la série de pièces dont nous parlons. Nous n'avons pas hésité à les transcrire, d'abord en raison de l'intérêt direct dont elles sont pour notre sujet, et puis pour la rareté du livre d'où elles sont tirées ; les œuvres d'Habert étant aujourd'hui difficiles à rencontrer, même dans les grandes bibliothèques publiques. Qu'il nous soit donc permis de témoigner ici toute la reconnaissance que nous éprouvons pour le gracieux procédé de M. de La Villegille, qui, sur une simple demande de renseignements de notre part, a bien voulu dépouiller à notre intention quelques-unes des œuvres du poète Issoldunois ; ce qui nous permet aujourd'hui d'offrir ces échantillons de la muse du poète Berrichon.

Après la table des matières qui se trouve imprimée au verso du titre du *Temple de Chasteté*, on lit le huitain suivant de Thiboust, qui recommande le livre :

« Sage lecteur, qui lis vers et epistres,
Rondeaux, dixains des poètes nouveaulx,
Voy le dedans plutost que ces grands tiltres
Qui ne font pas les ouvrages plus beaulx :
Maints en y a qui ne sont que gros veaulx,
Où en lisant les tiltres tu t'abuses :
Mais cestuy-cy enfle ses chalumeaulx
Près d'Hélicon, eau vifve des neuf muses. »

(2) Pérémé, *Recherches hist. et archéol. sur la ville d'Issoudun*, p. 339.

« Si Priapus qui des iardins fut Dieu,
De Quantilly eust contemplé la place,
Il eust donné plus d'honneur à ce lieu
Qu'à Pomona de beaulté et de grace. »

Ce à quoi le seigneur de Quantilly répondit avec autant de raison au moins que de poésie par cet autre quatrain :

« D'une chose encores non veue
L'on ne peult parler hardiment,
Pour ce qu'a toy est incongnue
Pour en asseoir sur iugement. »

Habert reprend la plume et dès lors la correspondance continue et ne va plus s'interrompre de sitôt.

« *L'autheur audict Quantilly,*

Sur Quantilly ie n'ay getté mes yeulx
Pour le louer, ce que tu dis estrange,
Mais ceulx qui ont veu ce lieu gracieux
M'ont incité de luy donner louenge.
Et si un iour expres mon œil se range
A contempler ce lieu si bien pourveu,
I'auray alors la mémoire d'un ange
Pour racompter ce que l'œil aura veu. »

« *Ledict Quantilly à l'autheur,*

Quand promets tu qu'en ceste maisonnette
Tu me viendras à Quantilly revoir ?
Une fontaine y verras pure et nette,
Et un iardin d'arbres plaisants à voir.
Si plus y quiers tu pourrois decevoir,
Alors sera ta demande entendue,
Tout pourras bien à l'œil apparcevoir,
Car petit lieu n'a pas grand estendue. »

« *L'autheur audict Quantilly,*

Quand Boreas vent plein d'austérité
Par Eolus tiendra prison obscure,
Quand Zephirus au gracieux esté
Alainera doulcement la verdure,
Ce sera lors, Monseigneur, ie vous iure,
Qu'il sera bon de prendre esbatement
A Quantilly, car lorsque le verd dure
L'esprit en a plus de contentement. »

« *Ledict Quantilly à l'autheur,*

C'est un refus, ou ton cœur a failly
D'ainsi vouloir le verd printemps attendre
Pour visiter le lieu de Quantilly
Ou l'on t'asseure en deux heures te rendre.
La tu pourras des neuf Muses apprendre
A t'esiouir en dure adversité,
Semblablement plusieurs choses comprendre
Dont tu auras ioye et félicité. »

« *L'autheur audict Quantilly,*

Graces te rend de ton offre humblement
Me desyrant dedans Quantilly estre,
Le temps permet d'y prendre esbatement,
Le lieu aussi dont tant on prise l'estre,
Mais si c'estoit un Paradis terrestre
Mal de coustez qui me cause douleur
Me garderoit de rire et congnoistre
Le passe temps de ce lieu de valeur. »

Le mal de côté était la dernière excuse qu'en désespoir de cause et en face de l'obstination du vieillard Habert mettait encore en avant pour gagner du temps. Mais il fallait se rendre et il partit. Ce second voyage à Bourges doit être de l'année 1550.

Habert a pris soin d'en signaler lui-même les détails dans une autre épître à Thiboust. C'est celle qu'on lit en tête du *Discours du voyage de Venise à Constantinople*, par Jacques Gassot, petit-neveu dudit Thiboust.

Jacques Gassot, s^r. du Deffends, est, il faut l'avouer, plus connu dans notre pays que son oncle ; cela tient d'une part, à ce qu'il y a rempli des charges municipales, et aussi à ce que son nom s'est perpétué jusqu'à nos jours dans ses héritiers. Il descendait d'une sœur de Thiboust à laquelle Catherinot donne le prénom de Céleste; La Thaumassière, d'accord avec les titres de la famille, l'appelle Nicole (1). Elle a pu porter les deux noms. Elle fut mariée à Aignan Rousseau, marchand établi à la porte Gordaine, qui fut contre-garde de la monnaie de Bourges et échevin en 1490-91. Elle eut de ce mariage entre autres Pierre Rousseau, qui s'éleva sous la tutelle de Jacques Thiboust, et une fille, Jeanne, qui épousa, en 1521 (1520 v. st.), André Gassot, s^r de Deffends, notaire à Bourges, lequel devint plus tard secrétaire du roi, sans doute par l'intermédiaire de son oncle, et donna

(1) Catherinot. *Tombeau généal.*, p. 24. La Thaumassière. Généalogie des Gassot, à la p. 1066 de son *Hist. de Berry.*

le jour à Jacques dont il est ici question. Nous ne referons pas ici la biographie de ce dernier, on peut la lire au tome XIX de la *Nouvelle biographie générale,* publiée par M. Firmin Didot; nous en rapporterons seulement le fait principal qui nous intéresse ici, celui de son voyage en Orient. Envoyé par Henri II avec une mission politique secrète auprès du sultan Suléiman, il le suivit avec l'ambassade française dans l'expédition que ce prince tenta en 1548 contre le schah de Perse. La relation de ce voyage avait été adressée par lui à Thiboust qui la publia en 1550 à l'instigation de Habert sous le titre que nous avons rapporté plus haut. Une deuxième édition avec le même titre en parut en 1606. Enfin en 1674, Jean Toubeau, imprimeur de Bourges, en donnait une troisième de format in-8°, comme les deux autres, et qu'il ornait du titre suivant : « *Lettre escritte d'Alep en Surie par Jacques Gassot, s^r. de Deffens, à Jacques Thiboust, s^r. de Quantilly, contenant son voyage de Venise à C. P. de là à Tauris en Perse, et son retour aud. Alep.* En tête de cette relation figure l'épitre d'Habert à Thiboust que nous avons signalée en dernier lieu, et que nous allons transcrire en partie.

« *A Monsieur Maistre J. Thiboust, etc.*

Au départir de Bourges (Monseigneur)
Pris le chemin, dont tu fus l'enseigneur.
Je feis séiour six heures seulement
A Quantilly, en tel contentement,
Que ma pensée un seul iour de ma vie
De joye et d'heur ne fut onc tant ravie.
A l'arriver i 'apperceu que tes gents
A mon recueil ne furent négligents :
Car tout soudain resiouys de ma veüe
Feirent que bien la table fut pourveüe,
Ce qui pourtant ne me plaisoit le mieux,
Car ie ne fus oncques fort curieux
De grands banquets, dont l'excessive cure
Aux bons esprits ignorance procure.
Bien est-il vray que le vin de ce creu
Eust donné vie à tout homme recreu,
Car sans mentir il est plein de délices :
Et m'est advis que ie ne sors des lices
De vérité, si le vin qu'as léans
J'ay préféré à celluy d'Orléans (1).

(1) Aujourd'hui ce n'est plus dans les vins de l'Orléanais qu'on choisit des termes de comparaison. C'est qu'avec les siècles les goûts changent. Les vins comme le reste subissent l'empire de la mode. On s'étonne maintenant que les contemporains de

Doncques tes gents aises de ma venüe
Un peu avant la nuict intervenüe
De tes iardins me feirent l'ouverture,
Passants tous ceux d'ancienne escripture :
Mesmes le lieu que les filles d'Atlas,
Par un Dragon, qui oncques n'en fut las,
Faisoient garder ; et n'a mon œil failly
De préférer ce lieu de Quantilly
Aux beaux iardins que Pomone la vierge
Sceut cultiver, ausquels seule concierge
Elle habitoit, rendant les Dieux confus,
En leur faisant de son amour refus.
Possible n'est que les fructiers ie nombre
De Quantilly, et que i 'arreste un nombre
Des arbrisseaux, tant de ceux qui ont fruict,
Que ceux sur qui le rossignol faict bruit,
Qui chesnes sont en grande compagnie,
Qui feront honte à ceux de Caonie,
Lorsque tes hoirs en semence naïve,
Croistront, ainsi que les rameaux d'olive, etc. »

On voit quelle place cette terre de Quantilly avait pris dans la vie de Jacques Thiboust : ce n'était pas seulement son orgueil de châtelain qui s'y trouvait intéressé ; c'était aussi son amour de propriétaire, de vigneron, de planteur. Aussi comme le flagorneur Habert a soin de flatter tout cela. D'ailleurs resté veuf après quelques années de mariage et sans enfants mâles, ç'avait été pour lui un objet de consolation. Il semble qu'en créant ses jardins, il se soit rappelé ceux de son cher Horace. C'était aussi à ses yeux quelque chose comme les jardins d'Académus auxquels la science et la poésie aimaient à rendre visite. Quand ses occupations le laissaient libre il les y attirait. Lors même qu'il devait s'absenter, les amis étaient toujours sûrs d'y être accueillis avec cet empressement que rencontra Habert, qui paraît y être venu un jour où le maître n'avait pu l'accompagner, appelé

Saint-Louis aient fort goûté les produits des vignes de Surènes. Il n'y a pas lieu d'être aussi surpris en voyant ceux de l'Orléanais jouir jusqu'au XVIIe siècle d'une faveur qui les faisait préférer aux plus renommés. Cela tenait, suivant Legrand d'Aussy, surtout à la fabrication qui était très perfectionnée dans cette contrée comparativement aux autres. Dire que les vins de Quantilly valaient mieux que ceux d'Orléans, c'était le plus grand éloge qu'on en pût faire. Ces clos ont gardé chez nous leur réputation. Du reste, on a vu avec quel soin Thiboust avait fait planter ses vignes, et il est probable que par son éloge pompeux Habert savait flatter en lui un faible de propriétaire.

peut-être qu'il était au dehors par ses tournées d'élu. De ce séjour, où il aimait à se recueillir, sortirent sans doute aussi la plupart des vers qu'il a produits.

C'est ici le lieu de parler de ce qui nous reste de lui en dehors des vers adressés à Habert et conservés par ce dernier, pour nous autoriser à traiter Thiboust non seulement en ami des lettres mais en littérateur. Ramassons ça et là les éléments épars de cette œuvre modeste, et, pour commencer, par ce que tout le monde connaît, par ce qui a été imprimé, nous allons parler de la *Monstre* du mystère de Simon Grében.

En 1536, Bourges fut le théâtre d'une grande solennité à la fois artistique et religieuse. C'était au moment où le calvinisme, né précisément dans notre ville, y faisait des progrès rapides et qui alarmaient étrangement les fidèles. On songea à contrebalancer l'effet de ses prédications par la mise en scène d'un de ces spectacles propres aux populations catholiques et où la pompe surtout frappe les imaginations. On savait le peuple plus sensible à ce qui éblouit l'œil qu'à ce qui s'adresse purement à l'esprit, et c'était pour lui avant tout que cette représentation était faite. Les principaux meneurs de l'affaire furent une douzaine de bourgeois de Bourges, la plupart marchands et membres d'une confrérie où l'idée avait probablement pris naissance. Ils se chargèrent de l'organisation et de la dépense. L'œuvre qu'ils choisirent pour être interprétée à cette occasion fut le *Mystère des actes des apôtres* par le moine Simon Grében (1). C'était une de ces grandes machines dont rien dans notre théâtre moderne ne peut donner l'idée. Il ne fallait pas moins de quarante jours pour la représenter complètement. Le nombre des personnages et le luxe qu'on y déployait étaient en rapport avec la longueur de la représentation. Pour suffire à ce déploiement de richesses on dut mettre à contribution non seulement la garde-robe et la boutique des organisateurs, mais encore sans doute les trésors accumulés dans les églises pour lesquels la fête se faisait. La foule fut admise à jouir de la vue de ces magnificences dans un défilé ou « monstre » de tout le personnel et des machines qui devaient figurer dans le mystère. Ce long cortége, qui ne contenait pas moins de 500 personnes, partit de l'abbaye de Saint-Sulpice, située dans un des faubourgs de la ville, et dans laquelle les acteurs étaient allés se préparer, puis se rendit processionnellement à travers les rues jusqu'à la fosse des Arènes où le théâtre avait été élevé. Ce spectacle dut produire sur les populations une espèce d'éblouissement. Il est certain que le retentissement de cette solennité resta longtemps dans les imaginations; et, tandis que, pour en éterniser la mémoire, le drapier Alabat, qui fut l'un des organisateurs; faisait

(1) Chaumeau. *Hist.* VI, 7. — Raynal. *Hist.* VIII, 3.

imprimer le drame (1), Thiboust, encore émerveillé de la magnificence des décors, et qu'on croit avoir lui-même participé à cette représentation, écrivait une relation du défilé dont nous venons de parler.

Peut-être pourrait-on lui attribuer aussi la confection d'un petit livret qui se conserve encore à la bibliothèque publique de Bourges (département des mss.) et qui contient tous les détails de la mise en scène du mystère. Pour appuyer cette prétention, je m'autoriserais au besoin des paroles de M. Raynal, qui semble avoir eu une pensée analogue, lorsqu'il dit en le mentionnant : « Ce n'est qu'un memento de semainier dressé par *un des entrepreneurs*, afin d'indiquer tout ce qui était nécessaire pour l'exécution matérielle du mystère. » Ce memento est un petit in-12 en parchemin, relié à l'antique et contenant 51 feuillets non foliotés. Au commencement on lit en cursive du XVI^e^ siècle : « C'est la table et sommaire de la représentation de la Passation (*sic*) faicte à la fosse des Areines par les bourgeois de Bourges en l'an 1513(6). » Cette écriture hâtée n'est pas de la main du scribe auquel on doit le livret lui-même et dont l'écriture soignée, et qui décèle des habitudes de calligraphie, conviendrait plutôt à notre secrétaire du roi. L'auteur de ce titre l'avait fait précéder de son nom aujourd'hui illisible par suite d'un grattage. Les derniers feuillets ont été arrachés, ce qui rend incomplète cette partie du manuscrit concernant le mystère de Saint-Denys qu'on ajoutait souvent comme 10^e^ livre aux neuf composant l'œuvre de Gréban. L'ordre des matières y est le suivant : 1° la liste des personnages figurant dans les deux mystères avec le dénombrement de tout le personnel, qui monte à 494 personnes; 2° « l'extraict des feintes » ou, comme nous dirions, le détail des décors.

Ce curieux petit volume passa des mains de ses premiers possesseurs dans la bibliothèque de l'archevêché, d'où il est arrivé à celle qui le détient maintenant. Thiboust a pu en faire don à Jacques Leroy, qui prit possession du siége archiépiscopal de Bourges en succédant au cardinal de Tournon l'année qui suivit celle de la représentation du mystère et le garda jusqu'en 1572. Nous verrons un autre exemple de cet usage de ces manuscrits fait par le secrétaire de Marguerite de Navarre quand ils pouvaient intéresser le donataire.

Ce memento, catalogue ou table, comme on voudra l'appeler, a été imprimé in-4° en 1854 par les soins de M. de Girardot, qui l'avait étudié lorsqu'il s'occupa de la confection du catalogue des manuscrits de notre bibliothèque, et par ceux de M. Didron aîné, qui accompagna cette impres-

(1) Voir ce que nous en avons dit dans notre *Hist. des imprimeurs et libraires de Bourges*, p. 51 et suiv.

sion de notes fort intéressantes (1). Une préface de l'éditeur a été mise en tête dans laquelle il rappelle la description de la « monstre » faite par Thiboust.

Mais si la paternité du memento peut être mise en doute, il n'ent est pas de même de l'autre opuscule qui lui appartient bien évidemment. Nous en avons Catherinot pour garant quand il imprime dans ses *Annales typographiques de Bourges :*

« 1535. — L'ordre de la représentation des Actes des Apostres à Bourges, c'est une relation faite par Jacques Thiboust, sieur de Quantilly, secrétaire du Roy. »

Observons que Catherinot ne cite pas ici exactement le titre qui est : « l'ordre de la triomphante et magnifique monstre du mystère des saints Actes des Apostres faite à Bourges le dimanche dernier jour d'avril 1536. » De plus, suivant une habitude trop fréquente chez lui, il a trouvé moyen en deux ou trois lignes de commettre deux erreurs. La première consiste à avoir écrit 1535 au lieu de 1536, date de la représentation du mystère; la seconde à avoir donné comme imprimée cette relation qui est certainement demeurée manuscrite jusqu'à nos jours. C'est même à ce défaut d'impression qu'elle a dû d'être restée à peu près inconnue durant trois siècles. Catherinot aura confondu le mystère lui-même avec « la monstre » de Thiboust, bien qu'il ait consigné l'autre un peu plus bas à sa date d'impression (1537).

Trois cents ans, jour pour jour, après la solennelle représentation de ce mystère et le récit de la « monstre, » une main soigneuse de rendre public ce monument de l'art dans notre passé, mettait enfin cette dernière au jour. La relation de Thiboust parut en 1838 in-8° à Bourges, grâce à l'initiative de M. Labouvrie, ancien notaire de cette ville, qui la fit imprimer chez Manceron, en complétant le volume de notes et d'extraits de toutes sortes qu'il avait recueillis sur l'histoire de la province. L'intérêt qu'offrait cette publication, quant à la reproduction du manuscrit de Thiboust, n'est pas douteux, et nous n'avons pas besoin d'y insister. Il est à regretter que le choix peu judicieux des fragments qui composent le reste du livre, et le peu de méthode avec laquelle ils y sont classés, annulent complètement la valeur que pourrait avoir cette partie de l'ouvrage. Il restera cependant parmi les recueils à consulter, principalement pour les excellentes lithographies dont l'a décoré le crayon de M. Hazé, et pour la relation qui lui sert d'introduction et de passeport. Cette relation contient

(1) *Mystère des actes des apôtres représenté à Bourges en avril 1536, et publié d'après le msc. original*, par le b^on^ A. de Girardot. Paris, V^ve^ Didron. 1854, in-4° de cinq feuilles.

115 pages pleines d'impression in-8°, en y comprenant 13 pages d'une préface dont l'éditeur l'a fait précéder. (1).

La préface dont nous venons de parler nous apprend que l'éditeur s'est servi pour son impression d'une copie autrefois prise par lui sur une autre copie manuscrite d'une écriture cursive et moderne, et qui se trouvait alors à la suite de l'exemplaire existant à la bibliothèque publique de Bourges du mystère de Gréban, édition de 1537. Et il ajoute : « J'ai appris que la copie qui était jointe au mystère des frères Gréban était adhirée. » Depuis lors cet opuscule a été réintégré dans l'ouvrage où Labouvrie l'a connu. C'est un in-folio en belle bâtarde de la fin du XVII^e^ siècle, contenant 44 pages. La signature d'Etienne Gougnon, portée au frontispice du volume auquel on l'avait jointe, et quelques notes marginales de l'écriture bien connue du chevalier Gougnon, son descendant (2), indiquent que cet exemplaire du mystère fut la propriété de cette famille des Gougnon. Un autre de ces propriétaires, F. de Margat, dont les armes sont collées sur la garde, paraît l'avoir acquis ensuite. Est-ce l'un des susnommés qui a fait exécuter cette copie sur l'original resté sans doute dans la famille de Thiboust, et qui l'a fait ensuite relier avec le drame aux dépens de la couverture primitive, dont l'un des plats a été perdu par ce fait ? C'est probable, et je penche pour le chevalier Gougnon, grand annotateur d'historiens locaux, et qui, si j'en crois certaines indications, aurait pu mériter de Catherinot, auquel il a ressemblé pour certains points, le titre *d'antiquaire* aussi bien que Jacques Thiboust.

(1) Elle s'ouvre par ce dizain, nouvel échantillon du savoir-faire poétique de Thiboust, et dont nous rétablissons l'orthographe originale.

« Ne pensez-pas, Amyables lecteurs,
Que de la Monstre icy apres déduycte
Soit une fable ou que les Directeurs
Ayent voulu que vérité escripte.
Il est certain qu'elle a esté réduycte
De poinct en poinct selon la veue d'œil,
Et vouldroys bien que selon le myen veuil
Dieu tout puissant la veoir vous eust permys ;
Lors vous diriez : l'aucteur de ce recueil
A plus laissé que d'avantaige mys. »

(2) Etienne Gougnon fut échevin en 1619, et son fils Jacques Gougnon, ordinairement nommé le chevalier, titre dont aimait à s'affubler sa vanité risible, était avocat du roi au présidial. On peut consulter sur ce dernier, avec la lettre généalogique que lui adresse Catherinot et qu'il a mise en tête de sa *Dissertation que le Parquet de Bourges est du corps de l'Université*, la notice de M. Chevalier sur l'*Ordre de N. D. de la Table ronde de Bourges*, ainsi qu'une courte notice à son nom contenue au XXI^e^ vol. de la *Biographie* Didot.

Enfin ladite copie aurait passé par la suite entre les mains de l'abbé de Cicé, grand vicaire du cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Bourges, et qui en était détenteur en 1754. Par lui elle a pu arriver à la bibliothèque de l'archevêché et de là à celle où elle est maintenant. J'apprends ce dernier fait du bibliophile Jacob (M. Paul Lacroix) qui l'a consigné au tome 1er de la *Bibliothèque Soleinne* (p. 101). Ce bibliographe commet d'ailleurs en cet endroit une double faute, d'une part en attribuant à Guillaume Alabat la paternité de la *Relation* qui revient de droit à Thiboust, de l'autre, en avouant qu'il n'en connaît pas d'impression. M. Brunet, mieux renseigné, signale celle de Labouvrie, à la page 488 du tome III de son *Manuel* (édition de 1847). Seulement le nom de Thiboust y est écrit Tibaust, et celui de Mr Labouvrie n'y est pas prononcé. Pour en revenir à la copie que possédait M. de Soleinne, je pense qu'elle est la même que celle jadis acquise par le duc de Lavallière, et dont mention est faite au tome III, p. 422 du catalogue de ce dernier. Cet exemplaire y est désigné comme un manuscrit in-folio du XVIIIe siècle contenant 23 feuillets ; ce qui prouve que les copies s'en étaient multipliées. Guillaume Debure, le rédacteur du catalogue Lavallière, croit devoir taxer d'exagération la magnificence de cette description, sous le prétexte qu'il eut fallu plusieurs millions pour y subvenir. Il ne s'était pas rendu compte de la manière dont ces sortes de choses s'organisaient dans les circonstances surtout où la représentation de Bourges eût lieu.

Dans le chapitre de son *Histoire de Berry* relatif à la seigneurie de Quantilly et de ses seigneurs, La Thaumassière parle des mémoires du sieur Thiboust. S'il fallait prendre ce mot dans le sens où on l'entend d'ordinaire, on pourrait croire qu'il aurait laissé soit un simple journal de sa vie, soit de vrais mémoires historiques sur les événements de son temps. Mais en y réfléchissant bien il nous semble que l'historien n'a voulu désigner par là que les collections de titres privés que Thiboust aimait à collationner et à copier de sa main ; vrais mémoriaux, qui sont en effet de nature à nous fournir de précieux renseignements sur ce qui le concerne personnellement ou sur ce qui a pu intéresser sa curiosité. La *Relation de la monstre* rentre un peu dans cet ordre de recherches ; mais, outre ce manuscrit, il nous reste encore de lui trois specimens de ce genre de recueils spéciaux qu'il affectionnait, et dans lesquels, au milieu d'actes pour la plupart authentiques, son caprice trouvait moyen de glisser les choses les plus étrangères au reste. Deux de ces recueils sont déposés aux archives départementales du Cher, le troisième à la bibliothèque de Bourges (1).

(1) Je mentionnerai encore ici pour mémoire quelques registres de fois et hommages du duché de Berry dressés sous la direction de Thiboust, qui se trouvent aux

Le premier est le *Registre noir* dont nous nous sommes servi déjà plus d'une fois pour rétablir des points de la biographie de Thiboust que nous ne trouvions pas ailleurs. Nous n'avons pas fini de mettre ce précieux volume à contribution. Ce registre, dont nous avons reproduit le titre en commençant, et qui tire son nom de la couleur de sa reliure, était le troisième d'une collection dont il est aujourd'hui le seul survivant. Demeuré probablement dans le château de Quantilly avec le reste du mobilier quand les archevêques de Bourges en devinrent propriétaires, ils durent l'y retrouver et sans doute l'y laisser, jusqu'au jour où l'un d'eux le transporta au château de Saint-Palais, autre propriété archiépiscopale, dont le dernier possesseur le légua à ses héritiers. Ce l'un d'eux qui, à une époque assez récente, en a fait don aux archives. Ce volume petit in-folio à reliure antique très endommagée a été classé, en raison de sa provenance dans le fonds de l'archevêché, (L. 49). Il s'y trouve auprès du Terrier de Quantilly qui forme le 2e numéro de ce recueil dont nous parlons ici. L'un et l'autre, avons-nous dit, se composent presque entièrement d'actes notulaires transcrits de la main du seigneur de Quantilly. Mais ces actes y sont entremêlés de pièces historiques et littéraires, qui sont tout étonnés de se trouver là, et qui pour nous en constituent souvent la partie la plus intéressante. Ainsi dans le *Registre noir* on lit : 1° Le dénombrement des seigneuries relevant de la grosse tour d'Issoudun et des offices du ressort dudit Issoudun; 2° Les priviléges et usages de la forêt de Haute-Brune; 3° L'ordre royal de 1525 sur la gendarmerie; 4° Les titres de fondation de la vicairie de Sainte-Catherine dans l'église Saint-Bonnet de Bourges par la famille Foucher; 5° Les coutumes locales de Bourges, telles que La Thaumassière les a reproduites (p. 331-334), mais avec un chapitre inédit qu'on ne trouve pas dans ce dernier, etc. Le terrier de Quantilly contient les priviléges de Saint-Palais, ceux de la Forêt, la coutume de Quantilly, etc. Puis dans l'un et dans l'autre on lit les choses les plus étranges en vers comme en prose; il y a même des recettes d'onguent pour la brûlure de la mère de Thiboust. Le terrier est dans ce genre celui des deux volumes qui offre peut-être le plus d'intérêt.

archives départementales du Cher et contiennent quelques pièces de sa main. L'un d'eux notamment; celui de 1541, nous le montre, au mois de septembre de ladite année, adjoint à titre de notaire et de secrétaire du roi aux deux autres commissaires nommés par la duchesse de Berry pour rédiger les déclarations des vassaux de l'apanage. Comme tous les autres de même nature, ce registre est classé dans le fonds du bureau des finances. A part quelques pièces particulières de la main de Thiboust, on n'y voit guère de lui que la signature qu'il a apposée au bas de chaque déclaration dont le registre renferme les copies.

Il semble au premier abord qu'un recueil de cette nature ne prête guère à des intercalations poétiques. Avec tout autre qu'avec Thiboust il en eût été ainsi : mais pour lui tout livre était prétexte à vers, et même à image. Pour bien faire comprendre ce qui en est quant au terrier en question, il faut que nous entrions à son sujet dans des détails assez précis. Entre le titre de ce terrier, orné des armes imprimées du maître et d'un *dè libris* également imprimé et encadré, et qu'on retrouve également sur le *Registre noir*, entre ce titre, disons-nous, et les pièces qui constituent en réalité le terrier, se trouve ou devrait se trouver d'abord), car il a été transposé au troisième feuillet), le vrai titre avec les armes de Thiboust peintes et enluminées. En haut du recto de la première feuille une miniature représente l'image de Saint-Yves, patron des hommes de loi, en bonnet de juge et robe rouge, tenant des pièces de procédure et un sac à procès. Une note marginale de Thiboust nous apprend que cette curieuse miniature est la copie d'un tableau que Jean Salat, lieutenant-général du bailli de Berry, avait fait mettre au-dessus de la porte d'entrée de l'auditoire du palais royal de Bourges. Au-dessous un habile calligraphe a écrit en belle minuscule gothique le passage suivant :

« *In controversiis causarum corporales inimicitie orientur, fit amissio expensarum. Labor animi exercetur. Corpus quotidiè fatigatur. Multa et inhonesta crimina indè consequuntur. Bona et utilia opera postponuntur. Et qui sæpe credunt obtinere frequentes succumbunt ; et si obtinent computatis laboribus et expensis nichil acquirunt.* Hec Sanctus Yvo. »

Au verso Thiboust a interprété comme suit le dicton de Saint-Yves :

« Épigramme *contenant la traduction françoise du dict de Sainct-Yves, escript de l'autre part.*

De Procès vient Haine et Inimitié
Procès consume infinie Richesse
L'Esprit en est travaillé sans Pitié
Et le Corps laz de piétonner sans çesse
Tant de Malheurs s'en ensuyvent apres ce
Tout autre Affaire utile on en délaisse.
Encores pis tel Homme souvent croit
Gaingner qui perd avecques tout son Droit.
Ou sy le Gaing luy advient comme il pense,
Aucun Proffit en tout son Gaing ne voit
Avoir compté la Paine et la Despense. »

Il se trouve que le feuillet suivant contrairement aux autres est imprimé sur le recto seulement. C'est jusqu'ici la seule de ses œuvres qu'à notre connaissance Thiboust ait soumise à l'impression, mais ce n'est pas le seul exemplaire qui en existe, nous en retrouverons un second plus loin.

Au haut de la page on voit une vignette encadrée, représentant le Sauveur sur l'arbre de la croix, au pied de laquelle sont figurées les saintes femmes, saint Siméon et quelques-uns des bourreaux. Dans l'éther planent quatre chérubins. Au bas de la page les armes de Thiboust, telles que nous les avons signalées au titre, mais ici imprimées à l'aide d'un bois dont il se servait pour en décorer tous les livres de sa bibliothèque (1). L'écusson y est surmonté de sa devise : LEX ET REGIO (2) ; et au-dessous on lit son nom anagrammatisé : *Qvi voyt s'esbat*. Entre ces deux bois une paraphrase en forme de ballade. Sur ces mots : *Caro. Mundus. Demonia.*

Vers 1505 ou 1506 les *Enfants sans souci* avaient représenté une moralité au spectacle de laquelle Thiboust, alors sans doute résidant à Paris, avait pu assister. Nous en empruntons le titre à l'*Histoire du théâtre françois* des frères Parfait, qui en donne l'analyse (t. IIIe, p. 106 et sq.). « Moralité nouvelle de *Mundus, Caro, Demonia,* en laquelle verrez les durs assautz et tentations qu'ilz font au chevalier chrestien, et comme par conseil de son bon esprit, avec la grâce de Dieu les vaincra, et à la fin aura le Royaume de Paradis. Il est à cinq personnages ; c'est assavoir : le che-

(1) Je retrouve ces armes imprimées non seulement sur les premiers feuillets du *Registre noir* et d'un 3e recueil dont nous parlerons plus bas, mais encore au verso du titre d'un livre provenant de la bibliothèque de Thiboust et qui fait aujourd'hui partie de celle de M. Hiver de Beauvoir. Ce dernier livre est un exemplaire de la traduction des histoires de Josephe, par Guillaume Michel de Châtillon-sur-Indre. (Paris. Le Bret. 1539, in-4o). A la dernière page on lit : « C'est à moy, *Thiboust.* » Les armes en question y figurent « estampées » au verso du titre, à l'aide même du bois qu'il employait évidemment à *signer* ainsi tous les titres de sa *librairie*. (V. un fac-simile de ce bois, pl. 2, f. 1).

(2) Je n'ai pas eu occasion de voir ailleurs la devise de Thiboust, mais Catherinot a mentionne dans une de ces bizarres digressions dont il est si prodigue. C'est à la p. 32 de son *Prest gratuit*, il dit parmi d'autres exemples, en parlant de la nature du revenu des terres : « On peut encore rapporter au même sujet cette devise de nôtre Thiboust de Berry, secrétaire du Roy, et trisayeul du célèbre père de Champ, jésuite de Bourges : Νομος και χωρα. Car c'était autant *Numus et Fundus* que *Lex et Regio*. » Il paraîtrait d'après cela que la forme latine de cette devise, telle que nous la voyons accompagnant ses armes, n'est que la traduction de sa devise première qui était en grec. On reconnaît bien dans ce seul fait l'homme qui a vu renaître à la cour de François Ier le culte de la langue d'Homère.

valier Chrestien, la Chair, l'Esprit, le Monde et le Diable. » Cet argument indique suffisamment le sujet du poème. C'est le récit de la lutte de l'âme chrétienne soutenue par son bon ange contre les attaques des trois tentateurs. Tiraillée en tous sens, elle parvient enfin avec son aide à triompher de leurs obsessions et à gagner son salut. M. Brunet place entre 1530 et 1536 l'impression du seul exemplaire original qu'on connaisse de cette moralité (1). Qu'il l'ait connu plus tôt ou seulement à ce moment, Thiboust en prit sujet de composer la paraphrase suivante.

« *Oraison à Nostre Seigneur, estant en l'arbre de la Croix, sur ces motz:* CARO. MUNDUS. DEMONIA.

VIELLHESSE m'a de ses Coleurs paré,
Qui me semond penser à mon Affaire.
Et que si i'ay mon Chemin esgaré
Pour à Plaisir et Volupté complaire,
Au droit Sentier ie me vueille retraire,
Pour paruenir au Tribunal insigne,
Du Souverain juge qui examine
Nos Cueurs, et scait tous noz Dictz et noz Faictz.
Aller m'y fault, pauvre Pécheur indigne,
Pour obtenir Pardon de mes meffaictz.

De Vanitez, ie me suis emparé,
Pour tropt vouloir au Monde satisfaire.
Contre la Chair ne me suis remparé,
Mais laissé vaincre, asservir et attraire.
Puis ce Maling, et dampnable adversaire,
Qui ne quiert fors nous plonger en sa Myne,
De près nous suit si par Grace divine,
Hors de ses Mains, vray DIEV ne me deffaictz.
Autre ie n'ay propice Medicine,
Pour obtenir Pardon de mes meffaictz.

Ie voy ce Bois, de la Croix réparé,
De ton sainct Corps, aux Pécheurs salutaire
Le faulx Serpent, nous auoit séparé,
De DIEV ton père, et toy tant débonnaire,
Tu tes faict riens pour nostre Paix parfaire,
Et souffert Mort, qui la Mort extermine.

(1) *Manuel du libraire.* V° MORALITÉ. Il a été fait deux réimpressions modernes de cette pièce ; l'une en 1827, chez F. Didot, par Durand de Lançon ; l'autre en 1838, chez Crapelet, par Silvestre ; l'une in-8°, l'autre in-4°, et toutes les deux en caractères gothiques.

O grande Amour, o Grâce par trop digne,
O Charite excédant tous Biensfaictz,
Mon Corps, mon Cueur deuotement s'encline,
Pour obtenir Pardon de mes meffaictz.

Réparateur, de l'humaine Ruyne,
Qui sur Péché, et sur la Mort domine,
Et as pour nous porté si pesant Faix,
Ta Croix i'adore, où ie voy le vray Signe,
Pour obtenir Pardon de mes meffaictz. »

L'impression de cette ballade est due sans doute à Jean Garnier qui s'établit à Bourges en 1530. Les vers y sont disposés comme des distiques latins, chaque distique étant séparé par un point et chaque hémistiche par une virgule. L'orthographe appartient à une école dont Thiboust était comme le centre.

Ce feuillet, qui a été mal relié, devrait faire face à un autre dont il est séparé par le titre historié que nous avons ci-dessus mentionné. Cette autre page offre en petite minuscule gothique le commencement de l'évangile selon saint Jean, surmonté d'une grande miniature qui représente Jésus en croix. Cette composition, qui est fort bien traitée, et qui évidemment a donné lieu à l'image imprimée qui précède, doit être, si j'en crois une indication de la table, la reproduction d'un vitrail du château de Quantilly. (1). Alors elle serait, selon toute apparence, de la main du peintre verrier Guillaume Augier, qui fit pour Thiboust un vitrail représentant la Passion, et destiné à l'église de Quantilly, ainsi que me l'apprend une quittance du *Registre noir*.

Le troisième recueil qui nous reste à mentionner offre une importance historique et littéraire plus grande que les deux précédents. Contrairement à ceux-ci il n'est pas totalement inconnu, nous avons nous-même aidé à le signaler dans des conditions que nous allons indiquer.

Ce manuscrit, qui a fait partie des archives communales de Bourges jusqu'en 1855, où il a passé à la bibliothèque de la ville, est un in-f° carré en parchemin, comprenant 50 feuillets paginés, plus trois feuillets

(1) On lit à cette table pour le feuillet LXXIX, l'indication suivante : « La vie et passion n̄re Seigneur ainsi qu'elle est en la victre de la chappelle du chastel de Quantilly. » Le feuillet en question manque à son rang, ainsi que le précédent, qui contient, d'après la même table : « Rondeaulx de la croix et passion n̄re Seigneur. » Mais ces désignations, sans doute peu exactes, me semblent se rapporter aux scènes figurées sur les feuillets que nous décrivons, et qui, non paginés, ont dû être transposés, comme je l'ai dit, par le relieur.

d'introduction sans numéros. Ces pages, rapprochées les unes des autres par la fantaisie du copiste, trouvent leur unité dans leur destination, car elles s'adressent spécialement aux directeurs du collége de Bourges, et s'occupent de matières d'enseignement et d'institutions scolaires.

M. Raynal est, à notre connaissance, de ceux qui, avant nous, ont étudié ce recueil, le seul qui en ait tiré profit. Il le signale indirectement parmi les autres manuscrits de l'auteur à la p. 315 du 3e vol. de son *Histoire*. (Notes). Il a constaté lui-même l'usage qu'il en avait fait en inscrivant au recto resté en blanc du premier feuillet de l'introduction le nom de Thiboust et le titre des principales matières qu'il renferme.

Ce n'est qu'au verso du même feuillet que l'œuvre de transcription commence, par ce que nous avons appelé l'introduction et qui se compose de deux morceaux, l'un en vers, l'autre en prose. Elle sert à expliquer le don que l'auteur du manuscrit en fit au collége Sainte-Marie de Bourges. Ce don est motivé par la composition même du recueil.

Vers le commencement du XVIe siècle la décadence dans notre pays des anciennes écoles ou colléges attachés aux cloîtres et aux églises, tels que les colléges de Saint-Étienne, de Saint-Ursin, de Saint-Michel, de La Fourchaut, etc., avait inspiré à un chanoine de la cathédrale, nommé François Rogier, l'idée de relever l'instruction en fondant à Bourges un collége nouveau; mais ses moyens ne répondirent pas à sa généreuse entreprise, et, sur ces entrefaites, Jeanne de Valois, répudiée par Louis XII, étant venue résider dans la capitale du Berry que son royal époux lui avait concédé comme apanage, la bonne Duchesse, comme l'appellent les Berrichons, se fit la protectrice du nouvel établissement : et dans son adoration pour la Vierge, consolatrice de ses douleurs, elle le mit sous l'invocation de sa céleste patrone, en l'appelant le collége Sainte-Marie. D'après le règlement qu'elle lui donna, les principaux durent en être des prêtres, ce qui fut observé jusqu'au jour où la Révolution détruisit cette institution, et malgré les changements qui en firent passer successivement la direction dans les mains d'ordres divers. A l'époque où vivait Thiboust, le principal et le proviseur étaient deux docteurs ès-arts, Mes Thougnon et Lamoureux. Des goûts communs d'érudition et l'amour des lettres en même temps que le voisinage de domicile (1) et la piété l'avaient mis en relation avec eux. — Il leur donne le titre d'amis dans ses lettres; — et, sur ses vieux jours, faisant la revue de ses papiers pour se mettre en règle peut-être avec les choses de ce monde avant de le quitter, il mit à part le manus-

(1) Thiboust, comme nous aurons occasion de le voir plus loin, logeait dans la rue Saint-Maurice, aujourd'hui rue de Paradis, en face le collége.

crit en question, et le leur adressa comme les intéressant plus que tous autres (1).

La pièce en vers qui ouvre le volume se compose de trois strophes ou huitains, que l'auteur nomme épigrammes, et qui forment une sorte d'envoi.

« *A MM. les Principal et Proviseur du colleige Saincte Marie,* IAQUES THIBOUST, *salut.*

ÉPIGRAMME TROIS.

Des Biens que fit Jane anciennement,
Nostre Duchesse, et Princesse très bonne
A sa Cité, voicy le Monument
Perpétuel (Amys), que ie vous donne.
Digne Trésor de roialle Personne,
Comme elle estoit, et de tres sainct Renom.
Le Ciel luy donne immortelle Coronne,
Et entre nous est immortel son Nom.

Voz Enfants donc qu'elle a voulu loger
Chantent les Biens de si haulte Princesse
Et l'Entreprise au bon Francois Rogier
Qui nous causa si heureuse Richesse.
Puis moy ioieux qu'en louable Sagesse
Le Principal Toignon et Lamoureux
Conduisent bien la reiglée Ieunesse
En qui noz fils verront un siècle heureux.

Ces Tiltres beaux de vos Fondations
I'ay en long temps extrait de ma Farrage (2).
Pour mémorer les sainctes Actions
Des Fondateurs, et garder l'Héritage.
Et pour donner à tous Hommes courage
Ou de le croistre, ou de le préserver.
Cil qui ne peut au bien faire avantage
Fait prou s'il tasche au moins le conserver.

— QUI VOIT S'ESBAT. — (3)

(1) Voici un autre fait du même genre que je saisis l'occasion de mentionner ici : La bibliothèque publique de Bourges possède un exemplaire du poëme de Barth. Aneau, intitulé : *Jurisprudentia, à primo et divino sui ortu ad nobilem Biturigum academiam deducta. Lugduni,* 1554, in-4°. Cet exemplaire porte sur sa couverture l'indication qu'il provient d'un don fait en 1555 par J. Thiboust de Quantilly à Jean de Baugy, qui était, si je ne me trompe, chanoine de la sainte Chapelle de Bourges.

(2) *Farrago :* Mélange. Macédoine. Collection ou compilation.

(3) Anagramme de : JACQUES THIBOUST.

Au recto du feuillet suivant, faisant face à ces vers, Thiboust a inscrit la lettre d'envoi dans la forme suivante :

« *A Messieurs Mes Anthoine* THOUGNON *et Charles* AMOUREUX *Docteurs régens ès Ars libéraulx, Principal et Proviseur du Colleige Sainte-Marie*..... etc.
Jacques Thiboust,

SALUT.

Messieurs, revoïant ces iours passez (par manière de passe-Temps) ma farrage et librairie i'ay trouvé entre autres choses la première Institucion de vostre Colleige, fondacions et dotations d'icelluy, et la Coppie du Testament de feu Madame Jehanne de France, nostre bonne Duchesse, Epitaphes, Elégies latins et Traductions françoises d'iceulx, que i'ay autres foys prins Plaisir d'y reddiger par escript et collacions moy mesmes aux Originaulx, pour y avoir quelque iour Recours pour ceulx qui en auroient affaire, comme ont bien eu Mesdames les Mère Ancelle et Relligieuses de la Nunciade de Bourges que i'en ay secourues, et sachant bien que vous en avez quelques vieilz Tiltres et Enseignemens, Et non en tel ordre que ie les ay faicts et dressez en ce présent Caïer pour perpetuelle Souvenance, Memoire et Amytié que ie vous doiz et porteray toute ma vye. Lequel Caïer ie vous présente et donne d'aussi bon cueur, Messieurs, que ie me recommende humblement à voz bonnes prières et sainctes Oroisons. Suppliant a Dieu, Messieurs, vous maintenir en bonne Santé tant et si longuement qu'il vous donne la Grâce de continuer de bien en myeulx au bon Regime, Gouvernement et Entretenement de vostred. Colleige. A l'Honneur de Dieu, Conservation de sa Saincte Foy catholique et Relligion chrestienne. — A Bourges en vostre maison et prézence. Juin. 1555.

Vostre bon Voizin ancien et humble serviteur

THIBOUST. »

Le feuillet suivant, le premier de ceux qui sont paginés, est un double exemplaire de la ballade imprimée que nous avons reproduite en décrivant le Terrier de Quantilly. Cette poésie, on a pu le voir, est le chant de la vieillesse, alors que l'homme qui pressent sa fin, et désenchanté des vanités passées, fait un retour sur lui-même; alors que, voyant le vide successivement produit autour de lui par tout ce qu'il a perdu, femme, enfants, amis, il lève les yeux vers le consolateur suprême pour puiser dans l'image de son supplice le courage de la mort et l'espérance de l'autre vie. A cet égard, elle figure bien dans le dernier recueil, qui est un adieu de Thiboust à l'amitié.

Cependant nous avons un correctif à faire ici sur ce désenchantement des vanités mondaines dont son cantique semble être l'expression. Il y a bien quelque chose qui les rappelle dans ce blason mis par l'auteur au bas de son œuvre. A la rigueur on pourrait n'y voir qu'une sorte de signature; mais tournons le feuillet, la vanité reparaît dans le soin qu'on a pris de

commenter en vers ce même blason. Voici ce que Thiboust lui-même écrit sur cette page blanche :

« Epigramme *alludant aux Armoyries et Devise de Me Jacques Thiboust, Escuier, Seigneur de Quantilly, Notaire et Secrétaire du Roy et Esleu en Berry, et des lectres de son nom et surnom tournées* (1).

Qui (studieux) voit les *Loix* dans maint Livre,
Voit la Nature et les *Astres* des Cieux :
Celluy qui peut toutes *Régions* suyvre
Voit, oultre Mer, les *Papegais* ioyeux.
Celluy qui a pour emploïer ses yeux
A tout cela du *Glan* pour ceste Vie
Voit, ô Thiboust, et la Terre et les Cieux,
A autre *Esbat* ne portant point d'Envïe.

Qui voit s'esbat. — Iaques Thiboust. »

Ces vers non seulement sont détestables, ils sont absurdes. Sont-ils de Thiboust ? je ne le crois pas, attendu qu'ils lui sont adressés ou paraissent l'être. Le seigneur de Quantilly a eu autour de lui des poètes d'ordre inférieur bien capables de commettre un pareil forfait littéraire. Nous en fournirons la preuve tout à l'heure. Faut-il le dire ? si nous n'avions craint de faire une injure gratuite à l'un des plus gentils poètes de ce temps, nous les aurions peut-être attribués à Marot. Qu'on se rappelle les quatre vers d'Habert dans lesquels il dit à Thiboust :

Tu es celuy dont le chef des poètes,
Marot, passant le vol des alouetes,
A mis le nom en tel desguisement
Qu'à la nature il touche vivement.

Cela veut-il dire que Marot en se jouant a créé l'anagramme : *qui voit s'esbat,* anagramme en rapport avec le caractère enjoué et avenant de Thiboust ? c'est une idée qui me paraît très acceptable (2). On pourrait

(1) Si son autre titre de secrétaire et valet de chambre de Marguerite de Navarre ne figure pas ici, c'est qu'à cette époque cette princesse n'existait plus, étant morte en 1549.

(2) Au XVIe siècle l'anagramme a fait fureur. C'est la même vogue que celle qui plus tard accueillit l'énigme, la charade et le calembourg. Tout le monde alors s'en mêlait, surtout les savants et les plus sérieux Notre Cujas s'en est servi comme d'une arme, les autres en faisaient un sujet de délassement. Les biographes de Marguerite de Navarre assurent que la sœur de François Ier avait fait l'anagramme des noms de tous les gens de sa maison. A leur tour et à son imitation ceux-ci devaient entre eux s'amuser à ce jeu. On peut donc sans crainte attribuer, sinon à Marguerite elle-même, au moins à son poète favori, Marot, l'anagramme du nom de Thiboust.

prétendre aussi que Habert a voulu désigner par là Marot comme l'auteur de l'*Epigramme* précédemment citée où le nom de Thiboust « est mis en desguisement. » Mais nous repoussons cette idée, la confection du huitain en question convenant beaucoup mieux à un gâcheur littéraire comme l'auvergnat Milon ou l'angevin Salomon, qui en ont adressé à notre homme d'autres qui n'étaient pas moins détestables.

Il est d'ailleurs peu utile, pensons-nous, d'insister sur l'explication de ce rébus en vers qui s'interprète de lui-même quand on a les armes de Thiboust sous les yeux. *Loix* et *Régions* s'appliquent à sa devise, *Gland* aux armes de Thiboust, *Papegais* ou perroquets à celles des Rusticat, *Etoiles* à celles des Villemer, qui composaient les divers quartiers de son écu.

Au deuxième cahier commence une série de pièces relatives à la duchesse Jeanne. C'est d'abord son épitaphe en vers (f° XI), œuvre de Thiboust, et qui rappelle par la facture la pieuse ballade citée plus haut.

« Epitaphe *de feue bonne loable et recommendable memoire Madame Iehanne de France fille du Roy Lois* XI^me^ *de ce nom* LV^me^ *Roy de France et de Charlotte de Savoïe Royne de France et seur du Roy Charles* VIII^me^ *de ce nom quant elle vivoit Duchesse de Berry.* —

Pastore, hélas ! que feront voz Brebis
Que lamenter, dessoubz ces Arbres vis
Noirs et obscurs de la Fortune amere
Pouures Moutons, Rechangez voz habitz.
Hanter fault Dueil, et fuyr bonne chere.
Et prier Dieu, pour nostre bonne et chere
Pastorelle, qui luy doint ses delictz.
Malheureux est, qui encores s'ingere
Mascher le mot, et chascun le digere.
S'estoit le festz de la grand Fleur de liz.

O estes Vous, Fleur de dévotion
O estes Vous, bonne Operation
O estes Vous les Biens non escondictz (cachés)
O estes Vous, Pacification
O estes Vous sans Vindication (rancune)
O estes Vous Bonne en faictz et en dictz
O estes Vous vraïe Dilection
O estes Vous avecq' les Benedictz (bienheureux)
O estes Vous Ie croy en Paradis
Iesus Vous prent Vaisseau d'Eslection.

Hé pouures Seurs de ceste Relligion
Des Biens avez perdu grand Legion
Ie diz mondains augmentant le Convent
Elle y auoit sa grand Devotion

Qu'Elle mesme en print Profexion
Pour avecq' Vous auoir tousiours convent (compagnie)
Et outre plus Vous la voïez souvent
Aller venir et soubz Pluye et soubz Vent.
Qui Vous estoit grand Consolation.
Consolez Vous en Dieu doresennauant,
C'est vostre Chep (1), c'est vostre Poursuyuant
Et Marie vostre Prelation. (Choix).

Garde n'auez, mais que chascune observe
Son bon Vouloir de tomber en main serfve
Mais suyvez la, car Elle est vostre Exemple
Et pensez-Vous qu'Elle ne Vous conserve ?
Prions Iesus, que de Mal Vous préserve
Car Marie est Dame de vostre Temple (2)
Ie croi que oï, car quand bien le contemple
Son bon Vouloir, si devot et si ample.
Mérité a en seruant qu'on la serue.
Si le fectes ne dictes qu'elle n'emple (emplit)
Tout vostre Cueur de Vertu par Exemple
Mais qui Bien quiert il fault qui le desserue. »

Brisée dans sa plus chère affection, dans ses sentiments d'épouse et de chrétienne par l'abandon d'un époux qu'elle aimait tendrement, Jeanne chercha des consolations dans sa vive piété. Elle se voua dans son veuvage anticipé à l'adoration de la Vierge, mère de Dieu, dont le culte fut toujours la religion des cœurs souffrants. Cette adoration de Marie était d'ailleurs pour elle une tradition de famille (3). Mais ce culte mystique, pur et doucement exalté ne rappelait en rien chez elle la dévotion grossière et cafarde de son père. Vivement frappée par le mystère de l'Annonciation la duchesse de Berry résolut de fonder en son honneur un ordre nouveau, et le monastère de l'*Annonciade* fut établi pour abriter « la Religion des dix vertus ou des dix bons plaisirs de Marie, » comme cette pauvre femme l'appela. Elle ne fit pourtant pas profession, ainsi que le dit Thiboust, mais vécut protectrice de sa nouvelle fondation, et veillant de près au troupeau de saintes filles qu'elle y avait rassemblé.

Au reste, ce ne fut pas durant de longues années. La consécration du

(1) Chef, maître, de *caput*. Ce mot est encore employé en Berry dans un sens particulier. (V. le *Glossaire du centre de la France*, par M. le comte Jaubert. Troisième édition).

(2) L'église de l'Annunciade ou de l'Annonciation était sous le vocable de Marie, patrone de l'ordre fondé par la duchesse Jeanne.

(3) V. Raynal, t. IIIe, p. 219.

couvent avait eu lieu le 21 novembre 1504, et le 10 janvier suivant, minée par les douleurs et les austérités d'une vie ascétique, la fondatrice rendait le dernier soupir.

C'est donc, semble-t-il, à cette époque, un demi siècle avant sa transcription que la complainte de Thiboust aurait été écrite par lui. Mais alors il n'était pas à Bourges et ne pensait peut-être pas devoir y revenir. On peut croire toutefois que, pour en être absent, il ne perdait pas son pays de vue, et qu'un événement aussi important que celui du séjour et de la mort à Bourges de la duchesse Jeanne a pu le frapper assez vivement pour qu'il ait essayé de la chanter. Autrement cette pièce pourrait dater des premières années où lui-même revint à Bourges, c'est-à-dire à peu près de 1520. Ce qui est certain c'est qu'elle est du commencement du siècle. Lourde, obscure et embarrassée, c'est une poésie qui rappelle plus le moyen-âge qu'elle ne sent la renaissance. Elle est du temps où n'avait pas non plus encore prévalu la règle de l'enchevêtrement alternatif et régulier des rimes masculines et féminines dont elle révèle l'ignorance. A l'exemple de Marot, Thiboust s'en sera corrigé plus tard.

En lui attribuant cette pièce, nous nous sommes fondé d'une part sur la place qu'elle occupe dans son recueil, de l'autre sur ce qu'elle est anonyme, le transcripteur ne paraissant guère avoir admis dans ses collections des vers autres que les siens au moins sans en signaler la provenance. Serons-nous aussi autorisé à lui faire honneur des vers latins qui suivent, et auxquels s'applique en réalité le tite d'*Epitaphe* dont il a fait précéder ces deux morceaux ? cela est plus incertain. Mais dans le doute, nous allons les rapporter avec la traduction en vers français qu'il en fit faire par son hôte et ami Jean Milon. Dans cette traduction le croisement des rimes n'est pas mieux respecté que dans la pièce précédente.

« *Illustrissime Johanne de Francia filie et soror (i) Regum Francorum Epitaphium seu commemoratio.*

Vilia, mens vilis, regalia regia tractat
Si nescis animos edicta facta probant
Cristipare quod cernis opus quum suspicis eumdem
Mirandum. Circumque quoque claustra vides
Hec posuit clausitque pie generosa Iohanna
Regis progenies Regis et illa soror
Virtutes denas Christi inclita phana parentis,
Virtutes totidem compositricis habent
Prudentissima Dicitur hec *Prudens* parta sibi sede superna
Purissima Dicitur infami tota que *Pura* lue
Humilima Fastibus teriectis pater hic, et *Humilima* Sancte

Pauperrima — *Paupertatis* et est, maximus Architipus
Patientissima — Fortis in adversis *Paciens* durissima fortis
Dolorosissima — Passio qua gladii sana *Doloris* adest
Laudatissima — *Laudibus* omnigenis tamen *Memoranda* per euum
Piissima — Est *Pia* pro populo Duxque patrona suo
Obedientissima — Construxit parens supplex sacra templa *Tonantis*
Verissima — *Vera* parens vera relligionis erat (1)
Hoc merito Romana decus bis sanctio firmat
Hoc et Alexander Jullius hocque beant
Bitturia auspiciis valeas bis grata parentis
Hac duce semper erit gloria parta tibi (2), »

Traduction françoise de l'Epitaphe précédent faicte par Iehan Milon d'Arlenc en Auuergne à la requeste de Me Iaques Thiboust escuyer, etc.

Vil Vilité roïal Roïauté traicte
L'Euure est tesmoing de l'Emprise secrette.
L'Effect chrestien, et Lieu que tu contemples
Est admirable aux Cloistres et aux Temples
Qu'as mys et cloz pour le dévot Usage.
Iehanne roïal de Rois fille et seur saige.
La saincte et digne eut de dix Seurs Vertuz.
Par Iésus Crist ses Espritz revestuz.
Douce elle fut, mesmes de Geniture.
Très*prudente* et très*pure* — La hault *Prudente* et d'Iniquité *pure*
Très *humble.* — Se monstrant cy d'*Humilité* abiecte.
Très *pouure.* — Et favorable à *Pouureté* subiecte.
Très *douloureuse.* — Qui ses *Douleurs* et sa Fortune adverse
Très *paciente.* — *Patiemment* gectoit à la renuerse.-
Très *loable.* — De tous Honneurs à iamais *mémorable.*
Très *bonne.* — Duchesse *bonne* à iamais favorable.

(1) Ces qualités que le poète donne comme propres à Jeanne sont les dix vertus qu'elle imposait pour règle et modèle à ses religieuses. Elle les désignait elle-même sous les noms suivants : la prudence, la pureté, la chasteté, l'humilité, la vérité, la candabilité, l'obéissance, la pauvreté, la patience, la pitié et le glaive de douleur ou la Lance de compassion, c'est-à-dire l'affliction. Au-dessus de la porte d'entrée de l'église de l'Annonciade on lit encore les initiales de ces vertus ainsi disposées :

P. P. — H. V.
L. O. — P. P.
P. — L.

(2) Ce passage est relatif à la confirmation de l'ordre de l'Annonciade par les papes Alexandre VI et Jules II, et non, comme on pourrait le croire, à la canonisation de la Sainte, canonisation qui fut le fait du peuple et non de l'Eglise.

Très *obéissante*. Aïant construit ce Temple *Obéissante*
Très *vraïe*. Au Dieu vivant de *Vérité* parente,
Qu'a confirmé le sainct Honneur Romain
Pappe Alexandre et Jull' de main à main.
Va Bourges Va plain d'Honneur et Largesse
Qui t'est acquis par si haulte Duchesse.

Nous nous contenterons maintenant de mentionner rapidement et de façon sommaire le reste du contenu de notre manuscrit. C'est d'abord le testament de la Duchesse Jeanne, puis les pièces relatives à une constitution de rente faite par Anne de Beaujeu, sa sœur et héritière, et la confirmation de ladite rente par Charles de Bourbon, fils de cette dernière, et par François Ier. Puis encore deux lettres en faveur du collége de Sainte-Marie, dont une de Thiboust lui-même (1). Enfin les statuts en latin de fondation du collége de Navarre à Paris, avec la bulle papale qui confirme cette fondation. Cette dernière copie fut prise, comme le titre l'indique, au mois de mai 1542, sur les registres de la chambre des comptes à Paris, et en vue de rendre service aux administrateurs du collége de Bourges, avec lesquels il était déjà en bon termes.

Terminons cet examen du manuscrit en appelant l'attention sur la

(1) Nous copions ici cette lettre, pour compléter nos citations de tout ce qui nous reste de celui dont nous essayons de reconstruire l'œuvre; et parce qu'elle est d'un intérêt local assez saisissant :

« *Autre coppie de lectres escriptes par Me Jacques Thiboust, seigneur de Quantilly, à monseigneur de Chesnaye et d'Angé, Chevalier Trésorier de France et Général de ses finances estably en la généralité de Languedoil. — Bourges.* —

Monseigneur, pour ne vous ennuyer de longue lectre et vous faire narré de l'affaire des Principal et pouures Escoliers, Régens et aultres du college Saincte Marie à Bourges, ie vous envoye une coppie de la lectre que rescrit Monsieur de Sacy à Monsieur de La Chapelle Bourdin, son beau-filz, pour faire la porsuite de l'expédition d'une déclaration qui leur fait besoing en un procès qu'ils ont pendant par deuant Monsieur le Conservateur des privilleges royaulx de ceste Université de Bourges, à l'encontre de la vefve et héritiers d'un nommé Jehan Du Bois, iadis l'un des boursiers dud. college, qui sollicitant le mandement de Madame de Bourbon, luy fit requeste que durant le temps de son estude en droict ciuil qu'il luy pleust permettre qu'il demeurast en une chambre basse d'une petite maison qu'elle auoit acquise pour eslargir led. college fort estroit au regard de la grande quantité d'escolliers qui y affluent, et n'y a en tout ledict college que quatre chambres, ce que les dicts Principal et Escolliers lui accordèrent voluntiers pour l'honneur et révérence de ladicte dame quant au bas de lad. petite maison. Et depuis ledict Du Bois après avoir este licen (cié) s'en alla à Paris solliciter. Cependant baille le bas de ladicte maison à louage et emporte l'adcense de ladicte maison qui estoit de vingt liures

portion, qui pour n'en être pas la plus considérable, se recommande par un intérêt spécial. Il y a deux ans, nous adressions au *Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France* la copie d'un petit traité grammatical ayant pour titre : *Briefve doctrine pour deuement escripre selon la propriété du langaige francoys*, par Jean Salomon, angevin. Ce Salomon nous était entièrement inconnu. Il nous avait paru, sans que nous osions l'assurer toutefois, que son traité avait été jadis imprimé, et que, quant à sa composition, elle devait remonter à peu près à l'époque où Palsgrave publiait sa grammaire, c'est-à-dire à la première moitié du XVIe siècle, époque où les travaux de ce genre, qui commençaient à se répandre, étaient pourtant loin d'être aussi multipliés qu'ils le devinrent bientôt. C'était en partie pour éclairer ces doutes, et établir, s'il était possible, le degré de notoriété dont jouissait l'auteur, que cette communication avait été faite. Ce traité était la portion du manuscrit de Thiboust comprise entre les folios XXVII et XXXII. — Notre communication donna lieu à un rapport de M. Francis Wey qui a été inséré à la page 437 du bulletin du Comité (t. III). Dans ce travail l'ingénieux et savant auteur des *Révolutions du langage en France*, s'aidant de quelques renseignements qu'il puisait dans notre copie, établit les points suivants : La *Briefve doctrine* reçut deux fois les honneurs de l'impression en l'année 1533, car la bibliothèque impériale possède ces deux éditions, qui indiquent par le rapprochement de leur date qu'une certaine faveur avait dû accueillir ce livret à son apparition. Il se rattache en ce sens aux traités d'orthographe assez nombreux appartenant au XVIe siècle, et qui pour la plupart ne nous sont pas parvenus. Augmen-

tourn. chascun an, et soubz ombre de la tollerance du bas de lad. maison qui faict le coing de la rue de Mirebeau et toute l'aisance dud. college assez serré pour le grand nombre d'escolliers qui y affluent la s'est voulu approprier sienne, s'est marié assez richement sur ces entrefaictes, et sa veufue en son lieu maintenant poursuit ceste malheureuse entreprise soubz le nom d'un fermier de lad. maison qui leur demande le louage du hault de lad. maison que led. Principal et pouures Escolliers ont tousiours retenu à eux.

Monseigneur, ie vous supplie que voyant led. Sr. de La Chappelle Bourdin l'en vouloir prier. Ce porteur Saultereau que bien vous congnoissez vous monstrera tous les establissemens dud. college s'il vous plaist de les voir, ( ) que ie treuve fort ongreuses car led. Principal qui doit estre prestre doit dire ou faire dire chascun our une messe basse à laquelle assistent tous les iours les pouures Escolliers et autres pensionnaires que l'on veult bien condicionner à servir à Dieu qui se dit en l'église Nostre Dame du Comte, autrement surnommée de La Contau, prochaine dud. college.

Oultre dient toutes les heures du iour, sont habillez, nourriz et entrenuz dix pouures Escolliers, et chascun iour dient le salut de Nostre Dame à haulte voix avec les oraisons acoustumées déclairées par le testament de feue madame *Jehanne de France* duchesse de Berry. Ie vous laisse à estimer cela. »

tée des 2/3 sur celle qui l'avait précédée, la 2e édition est moins complète que la copie de Thiboust, laquelle s'est accrue de quelques alinéas, qui paraissent appartenir non à Salomon, mais à ce Milon d'Auvergne, auquel nous avons déjà vu Thiboust confier le soin d'une traduction en vers de l'épitaphe latine de Jeanne de Valois (1). La principale originalité de l'œuvre de Salomon c'est d'avoir un des premiers, sinon même le premier, établi l'usage de l'apostrophe, de la cédille et de l'accent aigu. Notre ami, M. Auguste Bernard, auquel nous devons une belle étude biographique sur Tory, de Bourges, ayant pris connaissance du rapport de M. Francis Wey, revendiqua pour notre vieux compatriote le mérite de la découverte (2). Les motifs sur lesquels il appuie son opinion sont spécieux, et en matière si délicate il ne nous appartient de nous prononcer ni pour ni contre. Il nous semble, comme à M. Bernard, que Salomon a fort bien pu être en relation avec Tory, et lui emprunter des premiers sa découverte qu'ils mirent en pratique presque concurremment, l'un dans la 1re édition de son *Champ-Fleury*, qui est à peu près de 1530, l'autre dans la 2e édition de sa *Briefve doctrine*, qui parut trois ans plus tard.

Il nous est venu au sujet de ces deux éditions du petit traité de Salomon, exécutées si rapidement l'une après l'autre, une idée que MM. Wey et Bernard n'ont pas émise : c'est qu'elles peuvent fort bien ne pas émaner du même libraire, mais provenir l'une de Paris, l'autre de la province. Dans les deux éditions, ainsi que dans celle de Lyon, l'œuvre de Salomon accompagne un traité mystique de Marguerite de Navarre : « *Le miroir de l'âme pécheresse.* » Ce qui indique qu'il a été mis au jour par un des familiers de la reine, lequel était en même temps ami de Salomon. Ces deux qualités se rencontrent chez Thiboust. Or, en 1533 il y avait juste trois ans que le premier imprimeur de Bourges venait de s'y installer. Jean Garnier, c'était son nom, devait chercher à s'employer, et Thiboust, amateur de tout ce qui se rattachait à l'art des lettres, devait essayer d'encourager notre imprimerie naissante. Aussi je croirais volontiers que ce fut lui qui donna à Garnier cette plaquette à imprimer comme à titre d'essai, et d'après le manuscrit que Salomon pouvait lui avoir communiqué. J'ai des raisons, comme on le verra plus bas, pour n'être pas de l'avis de M. Wey,

(1) M. Wey a oublié de signaler une 3me édition imprimée à Lyon par Leprince en 1538, dans les mêmes conditions que les précédentes. Elle est mentionnée dans le *Manuel* de Brunet. (Vis. MARGUERITE et EPISTRE). Cette édition contient peut-être les additions qui sont dans notre manuscrit.

(2) V. dans le *Journal de l'instruction publique* (juillet 1856), l'art. intit. : « Du premier emploi par l'imprimerie et dans la langue française de l'apostrophe, de l'accent et de la cédille. »

qui suppose qu'entre ces deux éditions Jean Salomon pourrait bien être mort. C'est ce qui résulterait, selon lui, de ce qu'en tête de la réimpression on lit les mots : « *Ex manuscriptis authoris.* » Mais, dans ce cas là même, il avait eu le temps auparavant d'augmenter son fascicule de près des deux tiers : et Thiboust lui-même, probablement encore cette fois, s'empressa de faire réimprimer l'œuvre plus complète de son ami, mais alors en s'adressant au libraire parisien Antoine Augereau. Postérieurement enfin Milon crut devoir compléter la doctrine de Salomon, et Thiboust transcrivit précieusement cette addition.

L'étude à laquelle cette partie du manuscrit de Thiboust a donné lieu de la part de MM. Wey et Bernard a eu pour résultat de fixer quelques données sur un personnage on ne peut plus inconnu, en révélant de Jean Salomon, non seulement sa vraie personnalité et son lieu d'origine, mais encore son vrai nom. On ne le connaissait en effet jusque-là que sous le pseudonyme, ou plutôt le surnom de Florimond, ou de son anagramme *Montflory*, dont il avait signé deux pièces de vers qui accompagnent son Traité de la *Briefve doctrine*, dans les impressions que nous venons de mentionner.

Dans notre manuscrit ce traité est précédé de deux dédicaces en vers à Thiboust, l'une du continuateur Milon, l'autre de Salomon lui-même. « L'un et l'autre étaient méchants poètes, » dit M. Wey. Cette opinion est trop conforme à la nôtre pour que nous y veuillions contredire. Mais nous trouvons le spirituel rapporteur un peu sévère d'expression quand il ajoute que la dédicace de Milon est « d'un style affreux. » Que pourrait-il donc dire de celle de Salomon ? Au surplus voici les deux morceaux : on peut comparer.

« *A Monseigneur Monsieur de Quantilly maistre Jacques Thiboust escuyer notaire secrétaire du Roy et son Esleu en Berry Iehan Milon son serviteur très humble, salut.*

SONNET.

Long Temps il y a que ce petit Sommaire
Ton Serviteur Salomon commença,
Et doctement au parfaict l'advança
Pour les Accentz de françoise Grammaire.
Ne reste plus (Thiboust) que la parfaire
De l'orthographe, et des poinctz qu'il laissa
Que le Temps a monstré depuis en ça
Combien cela est encor'necessaire.
I'acheueray si tu as Connoissance
Que tel Sçauoir repose en ma Puissance,
Ainsi du Tout seras loüable Autheur.

Le Fondateur est tout en ton seruice,
Et cil qui veult parfaire l'Edifice
Est-(s'il te plaist) aussi ton Seruiteur.
— *Seiour, vn iour.* — (1). »

Il y a, on peut le dire sans que ce soit un grand compliment à faire à l'auteur, plus d'un sonnet du XVI^e^ siècle qui ne vaut pas celui-là; et Thiboust était loin de posséder, quand il versifiait, la même facilité d'allure. Autre chose est dé la traduction de l'épitaphe par le même, on peut la proclamer exécrable. C'est un peu l'épithète que mérite l'autre poésie de Jean Salomon qui suit celle que nous venons de transcrire.

« *A M^e^ Jaques Thiboust escuyer seigneur de Quantilly notaire et secrétaire du Roy de la Couronne et Maison de France et Esleu en Berry Iehan Salomon Angevin le sien très humble et obéissant serviteur, salut.*

ÉPIGRAMME.

Pour ce Mons^r^, que des la vostre enfance,
Auez aymé, autant qu'enfant de France,
L'art d'escripture, et toutes bonnes lectres
De grec, latin, françois, proses et metres,
Extraict ay faict, de reigles et figures
Qui moult seruent, à l'art des Escriptures.

D'apostrophe est, synalephes, syncopes,
Collisions, cadences, Apocopes,
De caracthères et séparations,
De Synereses, maintes diuisions,
De masculins, enclitiques vocables,
De féminins, maiuscules notables,
Dont redigé, ay cy ung petit liure,
Qu'entre voz mains, le présente et delliure.
Lequel pourrez veoir, à vostre loisir
En m'excusant, si c'est vostre plaisir.

Ce qui nous frappe dans le sonnet de Milon, c'est l'expression dont il se sert pour indiquer les rapports existant entre Thiboust et Salomon. « Il est en ton service, » dit-il en parlant de celui-ci à celui-là, ce qui à notre avis, en le signalant comme encore vivant à cette époque, veut dire plus que : « il est ton très humble serviteur, » à prendre le mot dans l'acception que lui donnent nos correspondances journalières. Ce dernier sens ne peut guère se retrouver que dans les vers où il s'offre lui-même comme serviteur

(1) ***Séjour un jour,*** sans doute la devise de Milon, signe une demi douzaine de détestables strophes à la louange de Chaumeau et qu'on lit en tête de son ***Histoire de Berry.*** Elles seraient donc du même auteur.

de Thiboust, en jouant pour ainsi dire sur les mots. Salomon aurait donc fait partie de la maison du sr de Quantilly ? A quel titre ? Est-ce comme instituteur ? Mais celui-ci n'avait que des filles ; à la rigueur, cela ne constitue pas une impossibilité. A considérer de près, d'ailleurs, le ton des deux dédicaces, on trouve qu'il s'en faut qu'il soit le même. Il y a dans celle de Salomon beaucoup plus de déférence que dans l'autre. Il a soin de donner du monseigneur à son protecteur, et s'abstient de le tutoyer, suivant la licence qu'autorise parfois le vers, et que Milon se permet. Enfin ce retour sur les goûts de l'enfance de Thiboust pourrait faire supposer qu'il l'aurait connu de longue date ; ce qui nous porterait presque à voir en lui un vieux précepteur parlant à son élève, lequel par reconnaissance de ses bons services d'autrefois lui avait peut-être ouvert sa maison pour qu'il y terminât sa carrière (1). Quant à Jean Milon, ce fut, nous le savons, un Auvergnat transplanté à Bourges, où de tout temps le pays Arverne s'est fait représenter par quelques-uns de ses enfants. La famille Milon se rencontre établie en cette ville au XVIIe siècle dans les emplois de finance (2). Il est probable qu'une fonction analogue était remplie par l'ami de Thiboust, et que ce fut un des motifs qui les mit en relation. D'élu, comme l'était l'un, à trésorier général des finances, comme l'autre pouvait l'être, il n'y avait alors que l'épaisseur du doigt. Je ne dois pas négliger de dire cependant que les rôles des tailles pour l'année 1556 portent un « Jehan Millon, escripvain, » comme demeurant rue Mirebeau. Cet écrivain, c'est-à-dire, je présume, scribe public et non maître d'écriture, serait-il notre homme ?

(1) Parmi les noms des intimes de la maison Thiboust, il en est un qu'il faut au moins nommer ici ; c'est celui de Maurice Hullin, receveur des domaines, je suppose, d'après le titre qu'Habert lui donne, et qui faisait partie du cénacle dont nous avons parlé. Voici la pièce qui nous le fait connaître, et qui a été imprimée à la suite du *Temple de Chasteté :*

« *A Maurice Hullin.*

Puisque tu as ce bonheur rencontré
D'avoir trouvé pour ton seigneur et maistre
Ce Quantilly de vertu pénétré,
Ie n'ay vouloir en oubly de te mettre.
Puis ton esprit me faict bien recongnoistre
Que le seigneur est heureux du servant,
Or i'ay desir d'aller doresenavant
A Quantilly, prendre résiouyssance,
Si te supply, *receveur* bien scavant,
Me recevoir par ceste congnoissance. »

HABERT.

(2) V. dans La Thaumassière (p. 59 et 60), la liste des trésoriers généraux de France en la province de Languedouy, établis à Bourges.

Peut-être bien encore; un calligraphe était naturellement appelé à fréquenter la maison de Thiboust.

A ce que nous venons d'énumérer se borne l'œuvre de ce dernier, ou du moins ce qu'il nous est permis d'en connaître, car il est bien probable que la plus forte partie s'en est perdue. C'est là presque toujours le sort de ces productions d'amateurs, qui, conservées soigneusement en portefeuille du vivant de l'auteur, passent après sa mort dans les mains d'insoucieux héritiers dont la moindre préoccupation est de les conserver.

Considéré comme littérateur, Thiboust appartient plutôt au XVe siècle qu'au XVIe. Contemporain et ami de ces gentils esprits, Marot et Marguerite de Navarre, qui en toute liberté et facilité s'occupent des nouveautés, et se font suspecter d'hérésie, on ne voit rien en lui qui participe de pareilles tendances. Son attachement exclusif pour le culte orthodoxe se manifeste en toutes circonstances. Il prend part en ce sens à la grande démonstration du mystère de 1536. Son premier soin après l'acquisition de Quantilly est d'en faire réparer et embellir l'église et de se manifester hautement comme le bienfaiteur de cette même église (1). Il en fait autant pour le couvent des Carmes, situé dans son voisinage à Bourges (2). Intimement lié avec des poètes de la génération qui arrive, comme Habert, de cette école de payens sous les formes extérieures du catholicisme, il ne leur a pas pris leur manière, étant venu trop tôt sans doute pour chanter comme eux la volupté et la poésie des sens. Son expression même est vieille et sa forme aussi. En somme c'est un homme à la suite; mais son amour de l'art le sauve.

Thiboust décéda, dit Catherinot, le 7 octobre ou le 7 décembre 1555, peu de temps après avoir fait don au collége de son manuscrit. Il avait été bien inspiré en pressentant sa fin prochaine. Son âge d'ailleurs ne lui permettait guère de s'illusionner à cet égard. Né en 1492, il était alors dans sa soixante-troisième année (3). Il fut enterré dans l'église de Quantilly, sous le tombeau qu'il avait fait élever à sa femme. La Thaumassière nous a conservé leur épitaphe :

(1) La première pièce du *Registre noir* est intitulée : « Pardons et indulgences impétrez par le seigneur de Quantilly des Révérendissimes cardinaux de Bourbon et de Lorraine, le sixiesme jour de juillet mil cinq cent vingt-cinq, par tous les bienfaicteurs en l'église parrochiale dud. lieu de Quantilly. »

(2) On lit dans le catalogue des archives Joursanvault Paris, Techener, (1838). Sous le n° 2775. « Titre concernant une donation faite à l'église Notre-Dame du Mont-Carmel de Bourges, par Jacques Thiboust et sa femme Jeanne de La Font. — 1500-1532. »

(3) La biographie Robinet, qui le fait naître en 1488, le dit à sa mort âgé de 67 ans. Ne serait-ce pas en se basant sur ce dernier chiffre inexact que le biographe aurait été amené à fixer une fausse date pour l'époque de sa naissance ? Ajoutons qu'il précise comme date certaine de sa mort le 7 octobre.

« *Cy gisent nobles personnes* M. JACQUES THIBOUST, *notaire et secrétaire ordinaire du Roy et de la Reine, de la Maison de France, secrétaire de la Reine de Navarre, Duchesse d'Alençon et de Berry, éleu ordinaire en l'élection et duché de Berry, et dame* JEANNE DE LA FONT, *son épouse, qui décéda le 4 août* 1532 (1). »

Des cinq enfants que cette dernière lui avait donné, ainsi que nous l'apprend son épitaphe latine par Jean Second, trois seuls survécurent, et ce furent trois filles : Jacqueline, Jeanne et Marie. Habert qui les avait vues à Bourges les mentionne dans la fin de l'épître dont nous n'avons rapporté que le commencement (2).

Lorsque tes hoirs en semence naïfve
Croistront, ainsi que les rameaux d'olive.
Ce que desia tes trois Nymphes de pris,
(Qui ont le sens meur, sage et bien apris)
Peuvent monstrer, dont Iaqueline l'une,
Passant en tout la blancheur de la lune,
De son Guichard plus beau qu'il en peut estre,
A fait en toy ton enfance renaistre.
Les austres deux de naïfve doulceur,
Jeanne et Marie, ainsi comme leur sœur,
Te produiront plusieurs enfans et filles,
Pour démonstrer qu'elles ne sont stériles,
Et pour donner plaisir à tes vieux ans,
De tout chagrin et de tristesse exempts,
Et bien souvent qu'à Quantilly seras,
Près des trois seurs tu te reposeras :
Dont la première à la voix argentine
Résonnera plus doux qu'une buccine,
Pour te donner plaisir et passe-temps.....

(1) On comprend qu'il serait parfaitement inutile de rechercher aujourd'hui dans l'église de Quantilly, la sépulture de Thiboust. Une rage de destruction singulière paraît s'être acharnée spécialement sur ce point. La révolution qui abattit la moitié de l'église, commença par maltraiter très fort la partie qui nous intéresse. Quelques débris avaient cependant échappé au vandalisme moderne : entre autres un des écussons en terre cuite et colorié aux armes des seigneurs et qui décoraient leur tombe. Cet écusson est aujourd'hui entre les mains de M. Bataille et porte le blason de Thiboust, formé seulement par l'écartèlement des armes de Rusticat et de Villemer. Malheureusement pour ce qui pouvait encore rester du passé on a entrepris dans ces dernières années une restauration où tout a fini de disparaître. Il paraît que dans les affouillements nécessités par les nouveaux travaux, on a remué l'ancienne sépulture, où se sont retrouvés quelques ossements et une tête entière ; celle peut-être de la belle Jeanne.

(2) V. Epître à Thiboust, en tête du *Voyage* de Gassot.

Jacqueline Thiboust, qui, à s'en rapporter à ces derniers vers, eut hérité du talent musical de sa mère, naquit vers 1524 (1). Elle épousa le 5 décembre 1545, Pierre Sardé, sr de Rozay, de Rousson et des Portaux, d'abord avocat au grand conseil, puis substitut du procureur général et enfin conseiller dudit Conseil. Thiboust lui résigna sa charge de secrétaire du roi moyennant une somme de 4,000 fr. Le privilége autorisait le cessionnaire à jouir des droits attachés à la charge, même après la cession quand elle avait lieu en faveur d'un fils ou d'un gendre (2). Pierre Sardé eut de sa femme, qui lui survécut, plusieurs enfants, dont l'aîné fut Guichard Sardé, qui paraît être mort jeune (3). Ce fut ce dernier que Habert vit à Bourges, chez son grand'père, et qu'il rappelle dans les vers transcrits plus haut.

Ledit Habert, qui joua à peu près avec Mesdemoiselles Thiboust le rôle que Jean Second avait tenu à l'égard de leur mère, paraît avoir entretenu avec Jacqueline une correspondance poétique. Il nous reste deux épîtres qu'il lui adressa, et qu'on lit, avec le reste, à la suite du *Temple de Chasteté*.

« *A Mademoyselle de Rozay fille de M. de Quantilly,*

Le souvenir des graces et biens faicts
Que le seigneur de Quantilly m'a faicts,
Me faict avoir ô noble Damoyselle
En ton endroict d'humilité le zele
Veu que tu es sa fille bien aymée
Dans le cerveau de qui est imprimée
Celle vertu qui faict l'esprit florir.
Ie dy vertu non subiecte a mourir.

(1) On trouve à la page 131 du *Registre noir* copie d'une quittance de Louis de Lhome, Foulon à Bourges, et Gabrielle, sa femme, d'un reliquat d'une somme à eux payée le 8 août 1526, pour frais de nourrice de Jacqueline, fille de Thiboust.

(2) Guyot. *Répertoire*, loc. cit.

(3) V. Généalogie de Sardé dans La Thaumassière, p. 1118-19. Guichard dut avoir pour parrain, j'imagine, Guichard de Thou, de l'Orléanais, commissaire des guerres à Bourges, allié de Thiboust par sa femme Jacqueline du Molin et son voisin, car il occupait un des deux hôtels contigus à l'hôtel Jacques-Cœur. Son nom se trouve dans le supplément ajouté par Milon à la *Briefve doctrine*, au paragraphe où il cite comme exemples des noms de parents et de familiers de Thiboust. — Quant à son père, Pierre Sardé, il paraît être mort vers 1553, ainsi qu'on peut l'induire des termes d'une transaction intervenue le 2 novembre 1566, entre la ville et Mlle de Rouzay, veuve et agissant au nom de ses enfants mineurs. Cette pièce se trouve dans le registre des délibérations de l'hôtel-de-ville pour 1581-85, p. 136. Il y a à noter que Jacqueline Thiboust y est dénommée Catherine, d'après un des autres prénoms qu'elle joignait sans doute au premier.

Donques recoy ceste humilité grande
D'un qui sera tousiours à ta commande
Ne plus ne moins qu'au seigneur pere tien
Qui de la letre est le vif entretien,
Monstrant à tous que la sage Minerve
Avec les siens partage lui réserve.
Quant est de toy sans avoir veu encor
Ta face belle et aussi blonde qu'or
Si scay ie bien que ta grand'excellence
N'a mérité qu'on la mette en silence,
Et de cela suis assez adverti
Par le scavoir que Dieu t'a départi,
Comme ayant veu souvent ton escripture
Au pere tien transmise par grand'cure.
Et entendu par maint homme scavant
Combien ton nom se mettoit en avant.
Donc Damoyselle illustre de Rozay,
Si en mes vers quelque pure roze ay
Elle sera cueillie sans demeure
A celle fin que ton nom poinct ne meure
En mes escriptz exposés en lumière,
Et toutesfoys la louange premiere
T'en sera deue, et me sera soulas
De te nommer la faconde Pallas
Qui faict florir n'a Athênes plus fort
Que toy le lieu de Rozay noble et fort.
Si finira ceste letre présente
Que d'Yssouldun ie t'envoys et présente,
Priant celuy qui seul a tout pouvoir,
Tousiours soulas au cueur te faire avoir. »

L'autre épître est une étrenne qu'il lui envoya peut être en même temps que celle qu'il adressa à son père :

« *A Elle encores,*

Ce iour de l'an Damoyselle bien née
Par ton Habert tu seras estrainée,
Non des carquans forgez par Vulcanus
Pour honnorer son espouse Venus,
Encores moins de la vigne dorée
De Daire (1) Roy de louange honnorée,

(1) Darius, fils d'Hystaspe. Pour cette fameuse vigne d'or qui abritait le trône des rois Perses cf. Hérodote, *Polymnie*, 27. Pline l'ancien, *Hist. nat.*, XXXIII, 47. Athénée, *Dimosoph.* XII, 3.

Mais mon escript estraine te sera
Qui désormais ta beaulté poulsera
Iusqu'au plus hault des supernelles nues
Affin que soient tes graces bien congneues
Aux successeurs, et que postérité
Sache l'honneur que tu as mérité.
Et ce pendant, le gouverneur céleste
Vueille garder ton corps de tout moleste.
Que ta lignée heureuse tant te face
Que dans cent ans soit aupres de ta face.
Et que tousiours en ioye et en santé
De tout tourment ton corps soit exempté.
Puis quand viendra le iour de ton trespas
L'esprit aspire a ce divin repas
Qui est promis a toute ame fidele
Qui croit que Dieu est la vie éternelle. »

Les deux sœurs de dame Jacqueline, comme nous allons le voir, demeuraient paroisse du Fourchaud, l'une dans la maison paternelle, l'autre non loin de là. J'ignore en quelle rue se voyait l'hôtel de mademoiselle du Rozay, seulement je trouve dans le registre des délibérations de l'Hôtel-de-Ville de 1581-1585 que le logis devait être un des plus beaux. Lorsque, au mois de juillet 1585, M. de La Châtre vint prendre possession de la grosse tour, dont il avait été nommé capitaine en remplacement de M. de Tournon, il logea chez cette dame, que la ville avait prié de vouloir bien l'héberger, pour éviter aux dépenses que lui occasionnerait l'ameublement du logis du roi. Elle fut dédommagée par une remise de la taxe à laquelle les habitants avaient été imposés lors de la peste qui venait de désoler la ville. Je suis encore autorisé à penser que ce logis devait être dans le voisinage de l'hôtel Jacques-Cœur, parce qu'un registre des tailles pour l'année 1552, et un rôle des aumônes pour l'année 1562, tous deux tirés des mêmes archives, donnent, l'un M. de Rozay, l'autre Mlle du Rouzay (*sic*) comme demeurant sur la paroisse Saint-Oustrillet (1).

(1) Voici la teneur du premier de ces deux articles : « Monsieur de Rozay *nichil* parce qu'il ne tient aucun feu ne lieu en ceste ville. » Il habitait sans doute d'habitude sa terre de Rozay, près Vierzon, et ce n'est qu'après sa mort que sa veuve sera revenue occuper son hôtel en ville. Ce dernier événement se rapporte, suivant toute apparence, à l'année 1563, car nous venons de voir qu'elle vivait encore en 1562, et dans un acte d'échange de rentes passé par ladite Jacqueline Thiboust avec le chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier, à la date du 15 novembre 1563, elle est désignée veuve de Pierre Sardé. (V. aux archives départementales, Fonds de Saint-Pierre-le-Puellier, XIII. 17).

Jeanne, la seconde des trois sœurs, eut deux maris. Je lis dans le catalogue des archives Joursanvault, sous le nº 2,775, la mention suivante : « Contrat de mariage de Pierre Roussard et de Jeanne Thiboust. » La date de cette pièce est comprise entre les années 1500 et 1532. Cette note est pour moi le sujet d'un grand embarras. En effet je trouve d'autre part que par acte du 18 juin 1526 translaté au *Registre noir* (fº 240), Jacques Thiboust se fait, lui quatrième, caution d'une somme de dix mille livres pour Pierre Roussard, seigneur du Chaillou et de l'Homois, maître de la monnaie de Bourges, et commis de Réné Thizard, trésorier des guerres dans la même ville ; c'était cette dernière charge, qu'il venait évidemment d'acheter, qui obligeait Roussard à fournir la caution pour laquelle Thiboust intervient ici à titre de beau-père. Ce qui prouve qu'il avait déjà cette qualité c'est que dans la lettre de contre-caution faite par ledit Roussard au profit de Thiboust, et qui se trouve inscrite à la suite de l'acte que je signale, Jeanne Thiboust est dite femme du premier (1). Maintenant il faut bien reconnaître qu'en raison de la date sous laquelle l'acte fut passé (1526), il y a là une contradiction qui voudrait être éclaircie, ce que je me reconnais dans l'impuissance de faire. Comment en effet une fille de Jeanne de La Font, laquelle se maria en 1521, aurait-elle pu être elle-même mariée en 1526. Si donc il s'agit ici réellement d'une fille de Thiboust et non d'une sœur peut-être, elle serait d'un premier lit. Je n'ai trouvé nulle part, il est vrai, l'indication précise de ce premier mariage; mais au besoin cela viendrait justifier un passage de La Thaumassière déjà signalé, relatif à Marie de Latour, qui autrement devrait être mis sur le compte d'une erreur typographique, comme je vais avoir l'occasion de l'exposer plus bas à propos de Marie Thiboust.

Ce qui est bien certain en tout cas c'est que Jeanne, fille de Thiboust, épousa, en deuxièmes noces, si elle était veuve déjà de Roussard, un Du Moulin, qui devait être son parent. Le catalogue des archives Joursanvault, sous le nº 2,777, et dans l'époque comprise entre 1550 et 1570, note

(1) Cette charge de maître de la monnaie de Bourges qu'avait Pierre Ronsard semble avoir été un apanage de sa famille, car dès le XIVe siècle un de ses ayeux Jean Ronsard nous est indiqué avec ce titre et comme fondant une chapelle dans l'église de Saint-Pierre-le-Marché, sa paroisse, et celle de la communauté des drapiers; d'où l'on peut induire qu'il exerçait le métier. La fonction de maître de la monnaie se donnait d'ailleurs d'habitude à un marchand. Disons en passant qu'une fille de ce Jean Ronsard, Jeanne, veuve en premières noces de Jean Cotereau, épousa en deuxièmes noces Lambert Leodepart, prévost de Bourges et beau-père de Jacques-Cœur, avec lequel les Ronsard se trouvaient ainsi être alliés. (V. Cath. *Tombeau généal.*, p. 36.)

une « donation de Jean du Moulin à Jeanne Thiboust, sa femme. » Habert de son côté vient apporter son témoignage en faveur de cette alliance.

En 1556 parut de notre poète un recueil intitulé : « ***Harangue de la Déesse Astrée sur la réception de M. Jean Mosnier au degré de lieutenant civil..... Ensemble les épigrammes addressez par l'autheur à plusieurs nobles et vertueux personnages, portant faveur et dilection aux lettres.*** » Paris, Guill. Thibout et Est. Denise, libr. in-8°. — On y lit la pièce suivante :

« *A Mgr le Contrerolleur* JEAN DU MOLIN, *de Bourges,*

Jaques Thiboust de Quantilli Seigneur
Le Mécénas des Muses vénérable
Maugré la Mort en éternel honeur
Laisse de soy la mémoire durable.
Il vous a ioinct par lien honorable
Du chaste Hymen, à l'une de ses filles
Qui de sçavoir et maintien amiable
Est mise au rang des neuf Muses gentilles.
Ce Mécénas de vertu et sçavoir
Vit, bien que soit son corps en pourriture,
Car sa vertu fin ne peut recevoir,
Vertu n'est pas subiecte a sepulture.
De vous aussi ioinct à sa géniture
Aux successeurs tel sera le renom
Par les vertus, où prenez nourriture,
Que Mort ne peut effacer vostre nom. »

Il est fort difficile de préciser ce que pouvait être ce Dumoulin avec son titre assez vague de contrôleur. Est-ce le contrôleur du grenier à sel, ou le contrôleur des aides et tailles qu'Habert a voulu désigner? C'est ce qu'on ne peut deviner au juste. Je ne connais de Jean Dumoulin vers ce temps que celui que Catherinot indique à la p. 35 de son ***Inscriptio fori bituricensis*** comme commissaire de la navigation de l'Auron en 1553, et un autre qui fut avocat au présidial, et qui est cité comme tel à la p. 31 du même opuscule. Ces deux ne font peut-être qu'un; mais il n'est pas dit que, malgré la ressemblance des noms, ce fut celui là qu'épousa Jeanne. Au reste le plus grand embarras pour ce qui concerne ce Dumoulin n'est pas dans sa profession, mais dans son identité même. C'est en quelque sorte la répétition de ce que nous avons vu plus haut au sujet de sa femme. Dans les deux documents que nous venons de citer il porte le prénom de Jean; d'autres preuves également dignes de foi le nomment Henri. Des titres du couvent des Carmes de Bourges me montrent un gendre de Thiboust du nom de Henri Dumoulin, auquel son beau-père passa sa charge

d'élu en Berry, et qui occupa après lui sa maison devant le collége (1). Sans doute Jean et Henri sont les deux prénoms d'un même personnage qu'on désignait indifféremment de l'une et de l'autre manière ; et l'on peut supposer que cet Henri Dumoulin fut le père d'autre Henri mentionné par La Thaumassière (p. 213) comme conseiller au présidial et échevin en 1593 et dont les armes étaient celles qui figurent dans le blason de Thiboust. Quant à celui dont nous le supposons issu, il devait être quelque peu cousin de sa femme du fait de Denise Dumoulin, mère de Thiboust.

Le mari de Jeanne mourut probablement en 1567, car dans un rôle des tailles de la ville de Bourges pour 1568 on lit que dans la rue de Paradis demeurait « Damoiselle Jehanne Thiboust vefve de feu Me Jehan Dumoulin, » lequel apparaît encore sous son nom dans les rôles précédents. Dans un autre rôle de 1590 elle est désignée sous les noms de « Damoiselle Jeanne Thiboust, dame de Boisvert. »

Enfin la généalogie des Bigot dans La Thaumassière (p. 1032), nous apprend que Marie Thiboust (2) épousa en premières noces François Pajonnet, contrôleur du domaine, et en secondes noces Etienne Bigot, sr des Fontaines, secrétaire du roi et échevin de Bourges en 1559. Ce dernier, cousin-germain par alliance de Jacques Gassot, neveu de Thiboust, fut encore le beau-père de sa fille, son fils, Etienne Bigot, IIe du nom, ayant épousé Marie Gassot. De cette autre alliance sortit Marie Bigot, qui épousa Paul Agard, sr de Champ et père du jésuite de ce nom. Cet Etienne jeune eut pour sœur Marie Bigot, qui épousa Pierre Bengy, receveur des aides et tailles en Berry, échevin en 1601-1602, et frère du professeur de droit, Antoine, auteur de la branche des de Puy-Vallée.

Sur un rôle d'impositions des années 1567 et 1568, Marie Thiboust est dénommée comme veuve de feu Me Etienne Bigot et comme logeant dans

(1) Arch. déples du Cher, fonds des Carmes, H. 9. — Transaction du 19 juin 1558 entre led. Dumoulin et les Carmes au sujet de la jouissance de deux écuries qui joûtaient sa maison; ces deux écuries furent plus tard remplacées, j'imagine, par la maison qu'occupa de nos jours la librairie Vermeil. — Pour la résignation par Thiboust de sa charge à ce gendre, voir aux mêmes archives (fonds du bureau des finances), le registre de vérification, attaches et autres expéditions de la Gte de Languedoil à Bourges. (1551-54.) fo 37.

(2) Ce doit être par erreur, comme je l'ai dit, que La Thaumassière signale à cette occasion Marie Thiboust comme fille de Marie de La Tour. Nous n'avons vu nulle part que Thiboust se soit remarié, et Catherinot désigne nettement Marie comme fille de Jeanne de La Font. L'erreur peut s'expliquer pour le nom de famille par une faute de typographie : Latour ayant été lu pour La Font. Quant au prénom de Marie, donné à la mère ainsi qu'à la fille, il a pu être porté par les deux, et s'allier chez la première à celui de Jeanne, par lequel on la désignait plus habituellement.

la rue, « tendant du coing de Frétisson aux Jacobins, » ce qui répond, si je ne me trompe, à la rue de la Monnaie actuelle.

Ce fut par Marie Thiboust que la seigneurie de Quantilly entra dans la maison Bigot : et ce fut son fils, Jean-Jacques Bigot, secrétaire du roi, qui par contrat du 28 avril 1618, échangea cette propriété avec l'archevêque André Frémiot contre sa portion de la terre de Chabris.

Vanité des choses humaines ! ce château, amours de son maître, sortit de sa famille dès la troisième génération; la famille elle-même était tombée en quenouille, en sorte que le nom ne put se transmettre. Et, comme si une sorte de fatalité s'était attachée à ce nom, il disparut avec l'épitaphe qui le signalait encore à l'attention des rares curieux que le hasard pouvait amener dans l'église de Quantilly. Il a fallu pour qu'il ne périt pas tout à fait quelques lignes charitables de La Thaumassière et de Catherinot, et quelques vers louangeurs du poète Habert. Le livre, pour la durée, prévaut sur la pierre et le marbre.

En somme, à considérer les titres littéraires de Thiboust et de sa femme, tels que nous venons de les exposer, on trouvera peut-être que nous avons un peu trop appuyé sur des figures qui ne méritaient pas une étude aussi longue. Mais notre excuse est dans les circonstances du temps même où vécurent Jacques et Jeanne. Où en était la littérature en France à cette époque ? Quand mourut Thiboust, la *Pléiade* naissait, et l'on commençait d'imprimer à Lyon les poésies de Louise Labé. Ce fut alors que s'éteignait l'école poétique de la fin du XV^e^ siècle que nos deux personnages ont vécu, faisant de Bourges à ce moment, ce qu'il n'est jamais plus redevenu, un centre littéraire et de bel esprit. Il faut bien l'avouer, ce n'est pas par les qualités de l'imagination que nous brillons, nous autres gens du Berry. On comprendra que la muse des sciences vive parmi nous, celle du chant beaucoup moins. Si la poésie, tuée en France par les platitudes du réalisme, qui tend à s'y implanter, y devait disparaître, nos départements du Centre sont de ceux où l'on s'apercevrait le moins de ce phénomène. La floraison qu'ils ont produite en ce genre y a été assez clairsemée, et d'un médiocre parfum (1). Au fait que comptons-nous avant Thiboust? Rien dont la mémoire se soit transmise. De son temps, Habert voit le jour dans le Bas-Berry; un

(1) En toutes choses il est des exceptions dont il faut savoir tenir compte, et ceci, d'ailleurs, n'est qu'un point de vue d'ensemble qui ne s'arrête pas aux détails. Au surplus, j'ajouterai, pour bien expliquer ma pensée, que je fais ici abstraction de l'époque actuelle, où le sentiment poétique s'est au contraire réveillé sur certains points de notre province avec un éclat incontestable, et qui ne laisse rien à envier aux autres. Mon attention se porte ici principalement sur tout ce qui a précédé le XIX^e^ siècle.

peu plus tard à Bourges, c'est Motin, une des victimes des injustices de Boileau. De ces deux poètes de cour, le premier fut d'une médiocrité incontestable, et qui n'eut d'égale que sa trop grande fécondité. Quant à l'autre, s'il n'a pas mérité l'arrêt plus que sévère qu'a rendu contre lui le législateur du Parnasse, il ne constitue pas cependant une personnalité poétique assez tranchée pour infirmer l'accusation de prosaïsme qui pèse sur le passé de notre pays.

Cette disette de poètes en Berry sera donc notre excuse. C'est elle qui nous a engagé à réunir sur le ménage littéraire des Thiboust tous les documents encore existants que nous avons pu retrouver. Peut-être nous sommes-nous exagéré l'intérêt de cette étude. Elle en avait beaucoup pour nous, elle peut n'en avoir que fort peu pour ceux qui la liront. Nous ne pouvons croire cependant que le silence sur ce point ne fût pas regrettable, et qu'il n'y eût pas convenance à le rompre en éveillant des souvenirs qui dormaient depuis plus de deux siècles. Sans doute le sujet eut gagné à être traité par une autre plume ; mais c'est en pareil cas surtout que l'intention doit être comptée pour quelque chose, si même elle ne tient lieu du tout.

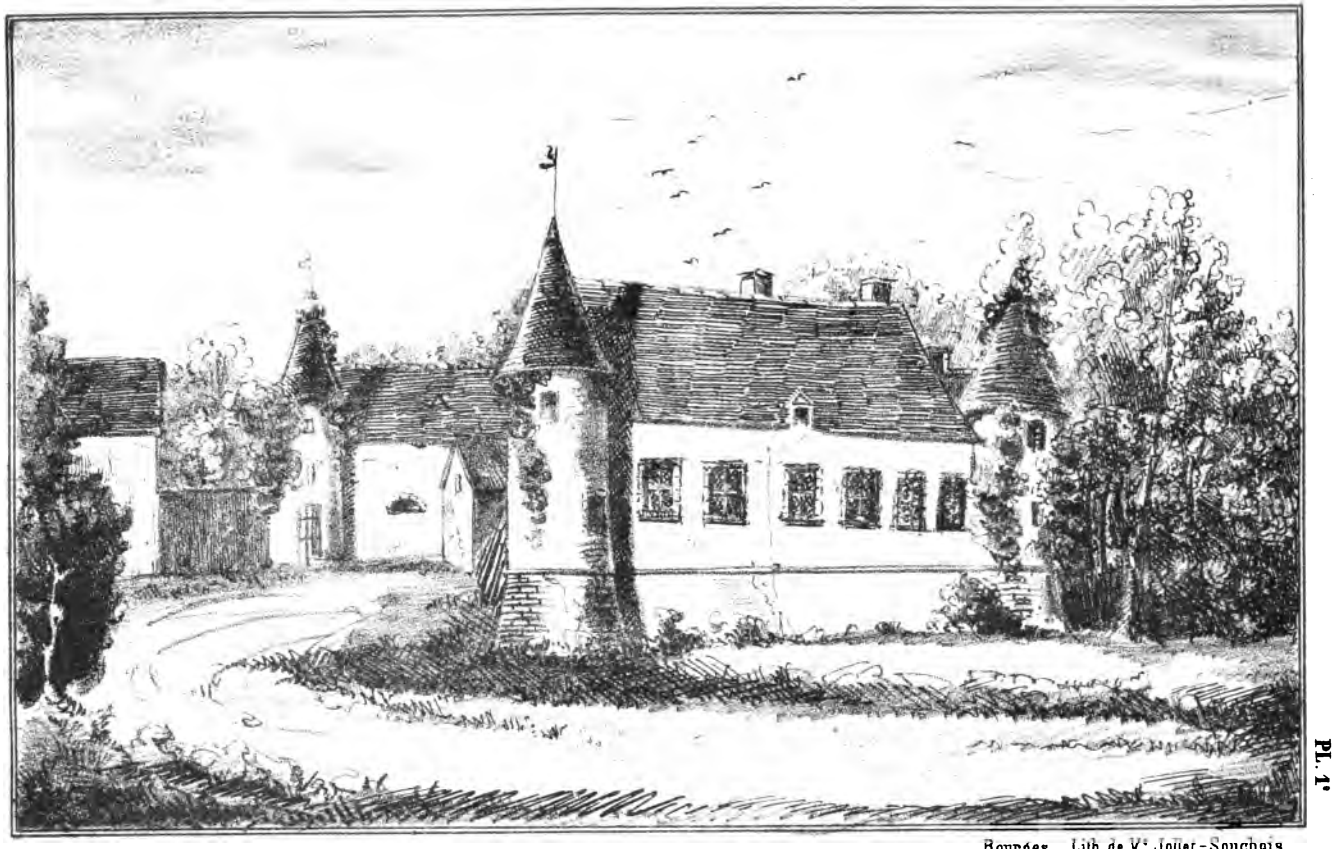

Pl. 1'

Bourges, Lith. de Vᵉ Jollet-Souchois.

CHATEAU DE QUANTILLY.

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

3 9015 03349 4330

BOOK CARD
DO NOT REMOVE
A Charge will be made
if this card is mutilated
or not returned
with the book
GRADUATE LIBRARY
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ANN ARBOR, MICHIGAN

GL

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD